

BILAN 2011



SOMMAIRE

Introduction générale : une solidarité qui inspire confiance.....	5
---	---

Première partie.....	11
Mise en œuvre et suivi de la Programmation stratégique votée à Québec, bilan d'étape	

1. La programmation stratégique exigeait plus de suivi des colloques de l'AIMF.....	13
1.1. Suivi du colloque de Québec (2008) : « Susciter la création de communautés entrepreneuriales afin de favoriser l'emploi des jeunes ».....	13
1.2. Suivi du colloque de Paris (2009) : « Favoriser la diversité linguistique et l'accès aux savoirs ».....	13
1.3. Suivi du colloque d'Erevan (2011) : « Renforcer la cohésion des territoires : un impératif au service de la bonne gouvernance locale ».....	14
2. La programmation stratégique exigeait que l'AIMF affirme un corps de valeurs qui lui est propre en matière de gouvernance locale.....	14
2.1. Éthique dans la gestion urbaine.....	15
2.2. Gouvernance locale participative.....	17
2.3. Gestion Axée sur les Résultats.....	17
3. La programmation stratégique exigeait l'organisation en grappe du réseau pour faire de l'AIMF une plateforme déconcentrée.....	19
3.1. La ville de Saint-Louis (Sénégal) pour la « Décentralisation et la démocratie locale ».....	19
3.2. La ville de Lausanne (Suisse) pour le « Développement urbain durable et l'environnement ».....	21
3.3. La ville de Bordeaux (France) pour la « Formation, la mise en réseau des personnels municipaux et les problématiques de genre ».....	22
3.4. La ville de Kinshasa (Rép. dém. du Congo) pour le « Dialogue interculturel et paix ».....	23
3.5. La ville de Québec (Canada) pour le « Développement local et l'entrepreneuriat ».....	24
3.6. La ville de Nouakchott (Mauritanie) pour l'« Aide humanitaire et la gestion des risques ».....	25
4. L'évolution de la coopération décentralisée par le renforcement des relations Sud-Sud.....	25
4.1. L'axe Dakar-Bamako-Nouakchott : une coopération Sud-Sud prometteuse.....	25
4.2. Les villes de Brazzaville et Kinshasa se mettent ensemble pour la gestion des risques de conflits communautaires.....	26
4.3. Les villes de la zone du Golfe de Guinée, Cotonou, Lomé et Porto-Novo, pour une gestion concertée des « espaces pertinents » d'intégration.....	26
4.4. L'Union des Communes du Togo en partenariat avec l'AIMF appuie la coopération Sud-Sud en réunissant 6 collectivités togolaises et béninoises autour d'un projet de dialogue transfrontalier.....	27
4.5. Les réseaux locaux de collectivités locales sont désormais des institutions relais pour assurer le développement à la base.....	27

5. La Programmation stratégique réclamait plus d'appui technique et financier aux villes et associations nationales de villes	30
5.1. La mise en place d'un Fonds de Garantie.....	33
5.2. L'AIMF renforce la représentation des autorités locales francophones au sein de l'Union européenne.....	33
5.3. L'AIMF s'oriente vers des projets globaux et structurants.....	35
5.4. L'AIMF s'entoure désormais d'experts issus des villes du Sud et des universités.....	35
5.5. L'AIMF mobilise son réseau sur les grands enjeux du monde liés à la gestion et l'accès à l'eau.....	36
5.6. Le site internet de l'AIMF, un outil pour l'animation du réseau et la valorisation de bonnes pratiques.....	37
6. La Programmation stratégique réclamait plus de coopération avec les Opérateurs de la Francophonie et les autres organisations internationales francophones	41
6.1. Partenariat concrets AIMF-OIF-AUF-TV5 Monde pour le développement des savoirs et la promotion de l'insertion des jeunes.....	42
6.2. Signature d'une convention d'objectifs entre l'AIMF et l'Université Senghor d'Alexandrie pour un renforcement de l'expertise et du savoir-faire francophone.....	43
6.3. Partenariat AIMF-CONFESJES pour une politique publique locale au service de l'entrepreneuriat des jeunes.....	43
6.4. Renforcement des liens avec la CONFEMEN pour le développement harmonieux du système éducatif dans l'espace francophone.....	43
6.5. L'AIMF et la Conférence des OING francophones.....	44
6.6. Renforcement des liens avec l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) pour la dynamisation des partenariats avec les universités francophones.....	44
7. La Programmation stratégique réclamait plus de renforcement de la cohésion des territoires pour des villes réellement solidaires	44
7.1. Créer les conditions de solidarité et d'alliance pour une gestion apte à soutenir la cohésion sociale et le développement local face aux risques majeurs auxquels sont confrontées les collectivités territoriales.....	45
7.2. Mettre en place des mécanismes de coordination institutionnelle pour favoriser le dialogue et la concertation entre les différents niveaux d'administration territoriale à l'échelle de la métropole.....	46
7.3. Agir pour la coopération transfrontalière et la gestion concertée des « espaces pertinents » d'intégration.....	46

Deuxième partie 49
**Des programmes et des outils pour la modernisation
de l'administration municipale**

1. L'AIMF sollicite l'Union européenne pour la mise en place de projets globaux mettant en réseau plusieurs acteurs pour mieux répondre aux critères de durabilité et d'efficience du développement local	51
1.1. Des villes du Cameroun et du Congo pour une gouvernance démocratique des territoires	51
1.2. Les villes de Bangui, Douala et Pointe-Noire pour l'adressage, la mobilisation des recettes et la modernisation de la gestion financière des municipalités	52
1.3. Plusieurs dizaines de villes d'Afrique de l'Ouest ont été mises en lien pour favoriser le développement local à travers la valorisation du patrimoine culturel.....	53
1.4. La construction de la paix par le développement entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire.....	57
1.5. La gouvernance participative pour l'aménagement de quartiers des villes de Ouagadougou et de Cotonou	58
1.6. Le développement de l'intercommunalité en Côte d'Ivoire.....	59
1.7. Renforcer les capacités des communes du Togo et leur association nationale pour qu'elles puissent activement participer au processus de décentralisation et d'atteinte des OMD	59
2. Le développement municipal passe d'abord par la maîtrise des finances locales	60
2.1. Appui à la modernisation financière des villes du Burkina Faso.....	60
2.2. Appui à l'informatisation des services financiers des villes du Cameroun	61
2.3. Des outils de gestion financière pour les villes du Congo (Brazzaville)	61
2.4. Poursuivre la rénovation des finances locales des villes de Madagascar.....	62
2.5. Poursuivre la modernisation des services financiers des villes du Mali.....	62
2.6. Appui à la modernisation des services financiers de la ville de Saint-Louis (Sénégal).....	62
2.7. Poursuivre la modernisation des services financiers de la commune de Lomé (Togo).....	63
3. La fiabilité des états civils crée les conditions d'une bonne gouvernance et du développement municipal	63
3.1. L'AIMF poursuit son partenariat avec l'Union européenne pour la fiabilisation du système d'état civil congolais.....	63
3.2. Accompagner la rénovation de l'état civil haïtien.....	64
3.3. Poursuivre l'informatisation de l'état civil à Madagascar.....	64
3.4. Poursuivre la modernisation de l'état civil malien.....	65
3.5. Accompagner la réforme de l'état civil en République démocratique du Congo.....	65

4. L'AIMF, en partenariat avec le Ministère français de l'Éducation nationale, promeut le renforcement des capacités des autorités locales, la mise en œuvre des politiques de jeunesse et la promotion des services de proximité.....	66
4.1. Le diagnostic urbain à l'échelle du quartier.....	66
4.2. Création d'une « Communauté entrepreneuriale » à Lomé (Togo) pour relever le défi de l'insertion des jeunes.....	67
4.3. La prise en compte des politiques locales de jeunesse dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans locaux de développement communal.....	67
4.4. La consultation publique : un outil de participation citoyenne dans la gestion municipale.....	68
4.5. Villes et écoles pour l'appropriation des problématiques de l'eau.....	69
4.6. Accompagner l'éducation de base à Haïti.....	70

Troisième partie 71
**Le Fonds de Coopération : valorisation des actions
des collectivités locales dans le cadre du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau**

1. Budget 2011 du Fonds de Coopération	73
2. Répartition des fonds	74
3. Synopsis des décisions de subventions votées en 2011	77
3.1. Bureau de Nouakchott (Mauritanie)	77
3.2. Bureau d'Erevan (Mauritanie)	78
4. L'AIMF s'engage de plus en plus dans des projets qui réclament d'importants partenariats	80
4.1. L'AIMF mobilise des villes et Agences de l'Eau pour un ambitieux projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement des quartiers défavorisés à Casablanca (Maroc).....	80
4.2. L'AIMF s'entoure de 4 partenaires pour une « Maîtrise d'ouvrage durable dans le secteur de l'eau et l'assainissement » à Bangangté (Cameroun).....	82
4.3. À Banfora (Burkina Faso), l'AIMF accompagne le renforcement du système d'alimentation en eau potable, d'hygiène et d'assainissement de 22 villages nouvellement rattachés à la commune	84
4.4. À Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), l'AIMF accompagne aussi le renforcement du système d'alimentation en eau potable, d'hygiène et d'assainissement de 35 villages nouvellement rattachés à la commune	86
5. Les actions de l'AIMF dans le cadre de la préparation du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau	87
5.1. Activités préparatoires comptant pour le 6 ^{ème} Forum Mondial de l'Eau.....	88
5.2. Activités à organiser pendant le 6 ^{ème} Forum Mondial de l'Eau.....	89
5.3. L'AIMF promeut une démarche qui met en valeur la gouvernance participative dans la gestion des projets d'eau et d'assainissement.....	90
6. Suivi des opération terminées en 2011	92
6.1. Assainissement pluvial et des eaux usées de la ville de Kpalimé (Togo)	92
6.2. À Hué (Vietnam), l'AIMF a appuyé la rénovation du réseau d'évacuation des eaux usées et pluviales des quartiers Tay Loc et Thuan Loc dans la citadelle	93
6.3. Assainissement pluvial de la commune et alimentation en eau potable à Téliélé (Guinée).....	94
6.4. Vientiane (Laos) : alimentation en eau potable du Village périphérique de Na Tham.....	95
6.5. Tableau synoptique des projets terminés en 2011	96
7. La solidarité par la réduction du CO₂ atmosphérique (projet « Un Parisien, Un arbre »)	96
7.1. Avancement des travaux d'entretien.....	97
7.2. L'entretien et le regarni des plantations est assuré par les associations locales	98
7.3. Sécurisation du foncier	98

Introduction générale

UNE SOLIDARITÉ QUI INSPIRE CONFIANCE

L'année 2011 illustre la mise en œuvre de la Programmation stratégique et du Programme opérationnel 2010-2013 qui en découle. En effet, 2011 a renforcé le dialogue « Villes-Écoles » et consolidé « l'échange entre villes et universités » dont l'année 2010 a été précurseur, bases de cette intelligence collective représentée par le réseau des Maires francophones. L'AIMF s'entoure désormais d'experts issus des villes du Sud et des universités, faisant de ces institutions des interlocutrices du développement local. L'AIMF s'impose aussi avec l'émergence d'un corps de valeurs concrètes sur lequel elle peut dorénavant être jugée. Cette démarche devrait inspirer confiance aux partenaires des villes, mais aussi aux villes-mêmes, notamment en raison de la proximité de l'expertise.

Aussi, par petites touches, le développement de notre réseau a modifié sa manière de coopérer. La politique de l'AIMF en matière de coopération décentralisée a évolué par le renforcement des relations Sud-Sud : c'est l'exemple de la relation entre Dakar-Bamako-Nouakchott, mais aussi entre Brazzaville et Kinshasa, sur la gestion des risques de conflits communautaires, entre Cotonou, Lomé et Porto-Novo pour une gestion concertée des « espaces pertinents » d'intégration.

Le Secrétariat permanent suit et appuie ces développements en organisant des réunions qui donnent un contenu à leurs relations politiques et techniques. Cela est conforme aux attentes de la Programmation stratégique votée à Québec en 2008. À cet égard, l'influence des Associations nationales d'élus locaux devient de plus en plus une réalité : celles du Burkina Faso, du Togo, du Mali, du Niger, du Cameroun, du Congo, de Mauritanie, de Côte d'Ivoire. L'AIMF leur apporte un soutien à l'image de ses relations avec l'UVICOCI, l'UCT, l'AMBF ou CVUC. Ces organisations deviennent des pôles d'initiatives pour son développement, au même titre que les grandes métropoles économiques. Cette évolution était également souhaitée par la Programmation stratégique.

Par ailleurs, le développement économique lié à la présence d'une frontière, avec ses mouvements de population ou ses crises politico-sociales ont conduit l'AIMF à susciter une coopération transfrontalière. Ce thème a d'ailleurs fait l'objet d'un atelier lors du colloque d'Erevan sur la cohésion territoriale, en octobre 2011.

Ces initiatives ont contribué à changer l'image de l'AIMF, bien différente de celle qui prévalait jusqu'en 2001. L'AIMF n'est plus un club de villes qui n'échangent qu'entre elles. Elle est devenue un réseau ouvert à des collectivités attirées par l'espace francophone : aux États-Unis, au Brésil, dans le monde arabe. Elle est un réseau qui donne à la diplomatie la couleur des territoires, en lui intégrant la dimension du « travailler ensemble » à la base, de part et d'autre des frontières.

Il est aussi un autre changement qui s'est affirmé plus nettement en cette année 2011 : les investissements de l'AIMF ne sont plus uniquement centrés sur les métropoles puisqu'ils concernent aussi les Associations, les ONG et les très petites collectivités.

Quant aux opérations, jusqu'à présent liées à une ville en particulier, elles structurent aujourd'hui de grands projets globaux mettant en réseau plusieurs villes : Bangui, Douala et Pointe-Noire pour l'adressage ; les villes du Congo et du Cameroun pour la gouvernance ; une dizaine de villes d'Afrique de l'Ouest pour la valorisation du patrimoine ; la construction de la paix par le développement entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire ; le projet participatif d'aménagement de quartiers des villes de Ouagadougou et de Cotonou, etc.

Ces projets globaux ne se limitent pas à un seul type d'action mais portent sur l'ensemble d'une chaîne thématique. C'est le cas de la fiscalité locale allant de l'identification des redevables jusqu'au suivi des recouvrements, c'est le cas aussi de l'accès à l'eau impliquant l'entrepreneuriat et la société civile. Cette démarche répond beaucoup mieux aux critères de durabilité du développement, bien qu'elle nécessite des investissements plus importants. Mais, elle n'a pas empêché l'AIMF de poursuivre l'extension de ses solutions en matière de gestion financière des villes et de modernisation des états civils.

En 2011, la taille des projets de l'AIMF a donc changé. Elle se rapproche du million d'euros et même le dépasse. Cela a été rendu possible par l'ouverture du Secrétariat permanent qui, à présent, travaille en partenariat constant avec de nombreux bailleurs. C'était vrai en 2010, cela est devenu une règle en 2011. Cette évolution va, là-aussi, dans le sens souhaité par la Programmation stratégique : le Secrétariat permanent devient ainsi une plateforme de mise en réseau de partenaires techniques et financiers.

Cette démarche s'est parfaitement illustrée dans les projets d'eau et d'assainissement et elle a été présentée à Lyon lors des travaux préparatoires du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra l'an prochain à Marseille. Ce fut un succès unanimement salué.

Les services apportés par le Secrétariat permanent évoluent eux-aussi. Ils ne se limitent plus à la valorisation des succès de nos projets, mais drainent le savoir-faire de l'ensemble des opérations de l'espace francophone en matière de gouvernance locale. Une banque de données est mise à la disposition des membres de l'AIMF. Le réseau d'experts du Sud est actif et l'alliance avec les universités a pris corps.

Enfin, toujours pour répondre aux attentes de la Programmation stratégique, l'AIMF a, d'une part, fait voter en Assemblée générale la concrétisation d'un Fonds de Garantie d'un million d'euros obtenu uniquement sur les économies de fonctionnement et, d'autre part, présenté trois manuels centrés sur nos valeurs : l'un sur l'éthique dans la gestion urbaine, l'autre sur la gouvernance locale participative, le troisième, sur la gestion axée sur les résultats.

C'est-là le point de départ d'un nouveau processus qui conduira l'AIMF à élaborer des indicateurs de suivi et de résultat en matière de bonne gouvernance mais aussi à adopter une charte d'éthique qui sera proposée à la signature des membres de son réseau qui l'accepteront.

Ainsi, l'année 2011, l'AIMF montre que la coopération décentralisée a changé : par la taille des projets, par la taille des partenariats, par la globalité de son action, par l'affirmation de valeurs de gouvernance.

Toutefois, même si les méthodes changent, les objectifs demeurent, ceux qui conduisent à valoriser la solidarité entre les institutions locales membres.

Première partie **Mise en œuvre et suivi de la Programmation stratégique votée à Québec, bilan d'étape**

Le bilan des trois premières années de la mise en œuvre de la Programmation stratégique qui promeut le dialogue des territoires et le renforcement des capacités politiques et techniques locales au service du développement durable montre déjà que l'AIMF est un réseau qui rassure en apportant des appuis (soutiens financiers et mise en place d'un Fonds de garantie) aux villes francophones et leurs associations nationales de collectivités pour dynamiser l'organisation.

En effet, suite à la première ébauche de réflexion lors de l'Assemblée de Dakar en octobre 2003, où plusieurs orientations ont été suggérées suite, aux échanges effectués avec les membres (et partenaires) du réseau et à l'évaluation de l'Agence Canadienne de Développement International, l'AIMF avait élaboré en 2008 sa Programmation stratégique (votée à Québec) 2009-2013 quelle met en œuvre à travers le programme opérationnel qui en découle.

Ainsi, au-delà de la poursuite de la rénovation des finances locales, de la modernisation des états civils et de la consolidation des projets urbains structurants (santé, eau et assainissement, équipements publics), la Programmation stratégique annonçait également : le suivi concret des recommandations issues des colloques de l'AIMF ; l'émergence d'une méthode d'action et d'un corps de valeurs ; l'organisation en grappe du réseau pour faire de l'AIMF une plateforme déconcentrée ; plus d'appuis techniques et financiers aux villes et associations nationales de villes (mise en place d'un réseau d'experts territoriaux locaux et universitaires, d'un Fonds de garantie, diversification des partenariats et des sources de financement) ; le renforcement de la coopération avec les opérateurs de la Francophonie et les autres organisations francophones. Enfin, la Programmation stratégique réclamait aussi plus de renforcement de la cohésion des territoires pour des villes réellement solidaires.

En effet, l'année 2011 a été l'année charnière dans la mise en œuvre de ces recommandations, même si dès 2009, le suivi de ses colloques s'est concrétisé à travers la diversification des partenariats et des sources de financement ayant conduit à la mise en place de programmes globaux d'appui à la performance locale des villes et associations nationales de collectivités. Mais, c'est en 2011 que l'Assemblée générale adopte les outils de gouvernance locale pour favoriser l'émergence d'une méthode d'action et d'un corps de valeurs en matière d'éthique dans la gestion urbaine, de gouvernance participative et de gestion axée sur des résultats. Quant à l'organisation en grappe du réseau, elle s'effectue désormais autour des Commissions permanentes de l'AIMF qui sont toutes opérationnelles. Également, comme cela a été mentionné dans l'introduction générale, l'AIMF a mis en place un réseau d'experts issus des villes du Sud et des universités. De même, l'AIMF a renforcé ses partenariats avec les opérateurs de la Francophonie avec lesquels elle a signé des conventions d'objectifs visant à renforcer leurs liens de travail, notamment autour des problématiques spécifiques de formation et de renforcement de l'expertise francophone au service des collectivités locales. Les colloques qui ont précédé les Assemblées générales de Lausanne sur les « villes et universités au service du développement local » et d'Erevan sur la « mise en cohésion des territoires » sont l'expression de cette démarche.

1. La programmation stratégique exigeait plus de suivi des colloques de l'AIMF

Afin de matérialiser les recommandations de la programmation stratégique en matière de suivi des colloques, l'AIMF a mis en place des outils et programmes concrets pour donner corps à cela.

1.1. Suivi du colloque de Québec (2008) : « susciter la création de communautés entrepreneuriales afin de favoriser l'emploi des jeunes »

- À Niamey, avec l'appui de la France (Ministère français de l'Éducation Nationale), puis du Canada, l'AIMF a favorisé la mise en place de cadres partenariaux et de contrats de développement locaux. Cette démarche a abouti à la création de plusieurs dispositifs destinés à favoriser l'insertion des jeunes, notamment :
 - la mise en place de structures de concertation communautaire
 - la formation en montage de projets et élaboration de plans de développement communaux
 - la mise en place de guichets uniques pour chacune des communes d'arrondissement et la Commune Urbaine de Niamey
 - la création d'un fonds communal d'appui aux microprojets pour l'entrepreneuriat des jeunes
 - l'organisation d'un séminaire de formation sur la prise en compte des politiques locales de jeunesse dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans locaux de développement communal
- À Lomé, depuis 2009, l'AIMF a entrepris le processus de création d'une communauté entrepreneuriale pour relever le défi de l'insertion des jeunes. A cet égard, elle a financé plusieurs rencontres et colloques, notamment sur :
 - la gestion scolaire partagée et l'entrepreneuriat des jeunes
 - les politiques publiques locales et l'entrepreneuriat des jeunes
 - la mise en place de services publics innovants pour les jeunes
 - la prise en compte des politiques locales de jeunesse dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans locaux de développement communal
 - la gestion décentralisée des écoles
 - la gestion des établissements publics de proximité dans un cadre déconcentré
- Les programmes « Patrimoine et développement local » destinés aux villes d'Afrique occidentale, « Dialogue transfrontalier au service de la paix et du développement entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire », « Renforcement des capacités de collectivités locales et leurs associations faïtières du Cameroun et du Congo » constituent autant d'applications concrètes des résolutions de Québec.

1.2. Suivi du colloque de Paris (2009) : « favoriser la diversité linguistique et l'accès aux savoirs »

- L'AIMF, en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie, participe à la mise en place d'un projet pilote de Maisons des savoirs.

Le projet de Maisons des savoirs de la Francophonie vise à réduire la fracture numérique et favoriser le développement en misant sur l'accès facile et peu coûteux aux connaissances et savoirs. A cet égard, les Maisons des savoirs sont des espaces qui donnent aux populations la possibilité d'accéder aux savoirs à travers des bibliothèques, ludothèques, accès à Internet et aux Nouvelles Technologies. Elles sont également des lieux d'éducation, de formation et de promotion de la Francophonie.

Quatre Maisons des savoirs à Hué, Chisinau, Ouagadougou et Kinshasa ont déjà été mises en place dans la première phase de cette action.

En effet, gérées directement par les municipalités et situés à proximité des lycées et universités, ces quatre Maisons des savoirs offrent aux populations des services variés qui contribuent à l'animation de la culture et de l'économie locale dont :

- l'accès à des postes informatiques, service de visio-conférence, accompagnement pour la maîtrise des Technologies de l'Information et de la Communication
 - le centre de documentation et d'apprentissage du français
 - les salles de réunion et de formation pour les cours de langue française sur la base du dispositif « j'enseigne et j'apprends avec TV5 Monde »
 - les espaces d'animation socio-culturelle et aires d'exposition
- Le programme de création de laboratoires de langues à Erevan va aussi dans ce sens, tout comme l'appui apporté à la Commission permanente présidée par Kinshasa ou le lien mis en valeur entre la problématique de l'eau et de la culture.

1.3. Suivi du Colloque d'Erevan, « Renforcer la cohésion des territoires : un impératif au service de la bonne gouvernance locale »

L'implication des collectivités locales dans les sorties de crises liées aux conflits transfrontaliers ou communautaires était une des recommandations importantes que l'AIMF entend matérialiser. Ainsi, avec l'appui financier de l'Union européenne, l'AIMF conduit un projet de « construction de la paix par le développement » entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Elle a également financé une mission de diagnostic sur les « espaces pertinents » dans la zone du golfe de Guinée entre le Ghana et le Nigeria en passant par le Togo et le Bénin afin de susciter la création de cadres de concertation et de dialogues transfrontaliers dans cette zone. L'AIMF compte également accompagner l'action des villes de Brazzaville et Kinshasa sur la gestion des risques de conflits communautaires.

2. La programmation stratégique exigeait que l'AIMF affirme un corps de valeurs qui lui est propre en matière de gouvernance locale

Afin de proposer aux Maires de nouvelles manières de gouverner, en matière de participation, d'éthique et sur la gestion axée sur des résultats, l'AIMF, avec les experts de son réseau, a réalisé trois Manuels didactiques en partenariat avec l'Université Senghor d'Alexandrie, le réseau APERAU (Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme), l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Montréal.

Ces manuels ont vocation à donner des clés pour la mise en œuvre de l'éthique dans la gouvernance locale, avec sa solidarité active, son équité, au service du développement et de la pacification des rapports entre les citoyens. A cet égard, ils devraient permettre aux maires membres du réseau de l'AIMF d'élaborer un contrat local social correspondant à l'engagement de chaque citoyen avec les institutions qui ont une responsabilité dans le gouvernement local.

L'application des enseignements et principes de ces manuels devraient aussi susciter la cohésion, la confiance, la solidarité et le sens de l'intérêt général auprès des élus et leurs administrés.

Aussi, à la suite de ces manuels didactiques, l'AIMF éditera un autre manuel axé sur l'identification de critères d'évaluation de la gouvernance locale.

L'AIMF va également s'atteler à la rédaction d'une charte de la gouvernance locale. Une charte à laquelle ses membres pourront adhérer, s'ils le souhaitent.

2.1. Éthique dans la gestion urbaine

Au cours des prochaines décennies, les villes sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important au sein de nos sociétés. Afin de bien assumer leurs rôles et responsabilités, elles devront adopter de bonnes pratiques en matière d'éthique et de gouvernance si elles désirent conserver leur légitimité, gagner en autonomie et surtout, maintenir la confiance de leurs citoyens ainsi que de leurs bailleurs.

La mise en place d'un système de gouvernance efficace et intègre passe par l'adoption de bonnes pratiques en matière de gestion et de responsabilité sociale. L'adoption et la mise en œuvre de principes de gouvernance responsable permettraient d'atteindre ces objectifs.

Une gouvernance locale responsable implique alors l'adhésion préalable et le respect des principes démocratiques. Une démocratie est un mode de gouvernement au sein duquel les pouvoirs et la responsabilité civique appartiennent à l'ensemble des citoyens. Ces derniers les exercent par le biais de leurs représentants librement élus, lesquels doivent assumer leurs rôles en rendant compte aux populations. A cet égard, dans ce manuel, l'AIMF met en exergue 12 principes majeurs dont leur adoption par les villes membres de son réseau leur permettra de relever les défis liés à l'éthique ainsi qu'à la saine gestion publique. Il s'agit là des principes essentiels pour conserver la confiance et susciter la participation des populations.

Principe 1 : **Respect du bien commun**

Les élus et les agents publics sont au service de la population et ils doivent en tout temps prendre des décisions en fonction de l'intérêt de l'ensemble de la collectivité. Ces derniers doivent avoir à l'esprit qu'ils ne peuvent en aucun cas favoriser des intérêts particuliers. L'intérêt général passe toujours avant les intérêts particuliers.

Principe 2 : **Encadrement et régulation des comportements**

Afin de minimiser les situations de conflits d'intérêts, il est essentiel de mettre en place une infrastructure complète et efficace de régulation des comportements.

Principe 3 : **Saine gestion des ressources**

Les élus et les agents publics doivent veiller à utiliser les ressources de la ville de manière optimale. Les budgets doivent être gérés de manière responsable et transparente. La gestion financière doit être effectuée de manière à prendre en considération autant les besoins actuels que ceux des générations futures.

Principe 4 : **Surveillance**

Afin de s'assurer que les lois, règlements, politiques et codes en vigueur soient respectés et qu'une saine gestion des ressources soit effectuée, il est essentiel de mettre en place une infrastructure de surveillance. Les éléments essentiels de cette infrastructure sont des audits financiers réguliers, la mise en place d'un système de divulgation des actes répréhensibles ainsi que l'implantation d'un service de gestion des plaintes (citoyens, entreprises, etc.). Un suivi attentif est essentiel et les réprimandes, ainsi que les sanctions, doivent être en tout temps appliquées et ce, de manière impartiale.

Principes 5 : **Imputabilité**

Il est important de définir et ce, de manière précise, les rôles et responsabilités des élus et des agents publics. L'imputabilité doit être claire et la reddition de comptes essentielle.

Principe 6 : Équité

L'équité constitue une valeur clé au sein des administrations publiques. Les agents publics et les élus doivent s'assurer de respecter ce principe de justice dans l'ensemble de leurs processus de gestion (embauche, promotion, allocation de contrats, attribution des sanctions, etc.). De plus, toutes les voix, y compris celles des défavorisés, des femmes, des plus vulnérables et des minorités doivent être entendues et prises en compte lors des prises de décision.

Principe 7 : Indépendance

Les élus ne doivent pas s'ingérer dans l'administration publique quotidienne et ne pas appuyer ou prendre des décisions qui pourraient favoriser des intérêts particuliers. Un élu ne peut être à la fois ordonnateur et payeur.

Principe 8 : Transparence

La transparence doit être exercée de manière systématique. Les citoyens ont le droit de savoir comment les institutions exercent leurs pouvoirs et font usage des ressources qui leur sont confiées. Les processus de prise de décisions doivent impérativement être visibles et les rapports, comptes rendus et états financiers doivent être accessibles au public via un dépôt au conseil municipal. La transparence permet de réduire le risque de comportements déviants et de maintenir la confiance de la population. Afin d'assurer une transparence optimale, les élus et les agents publics doivent déclarer et mettre à jour régulièrement leurs intérêts. Une culture du secret mine les fondements de nos démocraties.

Principe 9 : Responsabilité sociale et environnementale

Les élus et les agents publics ont des responsabilités sociales et environnementales. Le respect des droits humains, de l'environnement et de la santé des populations font partie intégrante de leurs responsabilités et ces derniers doivent prendre des engagements à les respecter.

Principe 10 : Consultation et participation

Les élus et les agents publics sont au service de la population. Ils doivent donc s'assurer que les politiques qu'ils adoptent ainsi que les modes de mise en œuvre qu'ils mettent de l'avant sont en adéquation avec les attentes des citoyens. La consultation et la participation sont des éléments essentiels d'un système de gouvernance responsable. La consultation et la participation doivent aussi être de mise autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'administration de la ville.

Principe 11 : Connaissance et compétence

La formation des élus et agents publics est d'une importance capitale. Ces derniers doivent connaître les règlements et codes qui visent à encadrer leurs comportements. Une formation en éthique lors de l'entrée en poste est indispensable et ce, autant pour les élus que les agents publics. De plus, lorsque de nouveaux modes de gestion sont mis en place, une formation doit impérativement les accompagner. Les formations doivent être récurrentes et surtout, adaptées au secteur d'emploi. Il s'agit là d'un principe fondamental pour assurer la compétence des élus et agents publics.

Principe 12 : Leadership et exemplarité

Les élus et les agents publics doivent adopter un comportement exemplaire et faire office de leaders dans le domaine de l'éthique et de la gouvernance. Il s'agit là d'un élément essentiel au maintien d'une culture organisationnelle saine. En matière de gestion, une approche proactive doit être mise de l'avant et l'amélioration continue une préoccupation constante.

Dans les mois à venir, l'AIMF va décliner ces principes dans une charte d'éthique et de bonne conduite qu'elle va soumettre pour adoption à ses villes membres qui le souhaitent.

2.2. Gouvernance locale participative

Pour l'AIMF, la gestion participative peut se résumer au triptyque informer, consulter et se concerter. En effet, pour une collectivité locale pleinement démocratique, respectueuse du pluralisme et des libertés, l'acte indispensable à l'expression de la démocratie représentative est le vote. Mais ce vote n'est pas suffisant : entre deux élections, l'avis des administrés doit pouvoir être pris en compte. Les collectivités locales doivent donc mettre en place des dispositifs qui facilitent l'expression citoyenne. La gestion participative est une démarche de généralisation du dialogue entre les élus locaux, l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration des décisions et les administrés. C'est ainsi un système qui offre une gestion plus perfectionnée des affaires de la ville et une perspective « gagnant-gagnant » pour les collectivités et les citoyens. A cet égard, afin d'encourager les échanges entre les collectivités locales francophones sur leurs expériences de gestion participative, l'AIMF a réalisé ce manuel axé sur des solutions pratiques à la portée de tous. Il a été conçu par les conseillers de l'AIMF en partenariat avec l'Université Senghor d'Alexandrie et le réseau APERAU (Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme).

- **Les fondamentaux d'une gouvernance locale participative**
- Communiquer largement et informer efficacement sur les politiques municipales à travers des actions telles que :
 - l'organisation d'opération Portes ouvertes
 - la tenue des comptes rendus de mandat
 - l'utilisation des TIC
- Connaître les attentes pour élaborer des solutions adaptées à travers :
 - des consultations ponctuelles des acteurs de la société civile
 - la mise en place d'espaces permanents de concertation et des dispositifs de médiation des conflits ;
 - l'implication des populations à la mise en œuvre des politiques locales.
- Évaluer en permanence l'impact des actions et décisions prises pour :
 - s'assurer de la représentativité des panels chargés de l'évaluation ;
 - mettre en place des indicateurs clairs et compréhensibles, quantitatifs mais aussi qualitatifs ;
 - mesurer les effets positifs des programmes, mais aussi leurs effets négatifs ;
 - mener des évaluations régulières afin de pouvoir assurer un suivi des indicateurs mis en place.

2.3 Gestion Axée sur des Résultats

Ce guide a été réalisé avec l'appui financier de l'Union européenne. En effet, pour l'AIMF, l'évaluation des résultats est aussi une priorité pour les municipalités. La gestion axée sur des résultats favorise le respect du principe de la transparence et de l'imputabilité accrue de l'administration locale devant les populations. A cet égard, la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, adoptée le 2 mars 2005, marque la volonté de la communauté du développement de progresser sur le front de l'harmonisation, de l'alignement et de la gestion axée sur les résultats en matière de développement. Selon la même déclaration, axer la gestion sur les résultats signifie gérer et mettre en œuvre l'aide en se concentrant sur les résultats souhaités et en utilisant les données disponibles en vue d'améliorer le processus de décision. Le guide sur la gestion axée sur des résultats propose des étapes et des outils pour réussir l'élaboration, la planification, l'exécution et le suivi-évaluation de tout projet, en s'appuyant sur un cadre consensuel et formalisé de la participation citoyenne à l'action publique.

En effet, la gestion axée sur des résultats est tout d'abord un outil de conception et de gestion basé sur la planification. Pour ce faire, elle s'appuie sur un ensemble d'objectifs, d'activités, d'extrants, de résultats et de mesures clairement définis à savoir :

- faire évoluer la culture organisationnelle par la prise en compte des attentes exprimées par la population et des ressources disponibles dans les choix de gestion
- responsabiliser et mobiliser les acteurs à tous les niveaux de l'administration locale, en adoptant des règles de gestion aisément compréhensibles par tous et en favorisant une plus grande transparence
- mettre davantage l'accent sur les résultats obtenus, qui sont mesurés à l'aide d'indicateurs
- fournir aux gestionnaires un cadre de gestion clair, reconnu par les autorités locales, conformément à la loi sur l'administration locale

■ **Les exigences préalables et indispensables pour la mise en œuvre de l'outil de gestion axée sur des résultats**

Au sein d'une organisation, les activités et les pratiques de gestion axée sur les résultats doivent imprégner le cycle de gestion qui peut être découpé en quatre phases :

- s'engager
- réaliser
- évaluer
- s'améliorer

À cet égard, tous les acteurs de l'organisation sont interpellés : le Maire, le Délégué du gouvernement, le Président du Conseil régional ou départemental, les services techniques, sont appelés à tout mettre en œuvre pour que la priorité soit accordée à la qualité des services aux citoyens et pour être en mesure de rendre compte de la performance dans l'atteinte des résultats.

■ **Les différentes étapes et processus de mise en œuvre de l'outil de gestion axée sur des résultats**

Étape 1 : **S'engager envers les citoyens**

- connaître son environnement
- déterminer la qualité et les niveaux de services à rendre aux citoyens ou aux clients
- produire la déclaration de services aux citoyens
- déterminer les orientations et les objectifs
- préparer le plan stratégique
- préparer le plan annuel de gestion des dépenses
- conclure une entente de gestion si nécessaire
- élaborer les plans d'action
- signifier les attentes
- disposer d'un système d'information de gestion

Étape 2 : **Réaliser les programmes et plans menant à l'atteinte des résultats**

- mettre en œuvre les programmes et plans
- livrer les services
- gérer les personnes et ressources
- suivre et contrôler les services
- mesurer l'atteinte des résultats et des objectifs à l'aide des indicateurs
- adapter les activités si nécessaire

Étape 3 : Rendre compte devant

- les élus, les délégués du gouvernement
- les services techniques
- les citoyens

Étape 4 : Analyser et dresser le bilan des opérations, des problématiques et des nouvelles connaissances acquises

- recueillir les avis et commentaires des populations afin d'utiliser la connaissance acquise en cours de période pour examiner les choix de l'organisation, ses façons de faire
- accepter de revoir les engagements afin de les améliorer pour mieux répondre aux attentes des citoyens
- procéder au bilan des apprentissages
- déterminer les améliorations et conseils
- proposer des recommandations pour améliorer le prochain cycle de gestion et les services aux citoyens

3. La programmation stratégique exigeait l'organisation en grappe du réseau pour faire de l'AIMF une plateforme déconcentrée

L'évolution de la coopération décentralisée au sein du réseau des Maires par le renforcement des relations Sud-Sud nécessite l'organisation du Secrétariat permanent en une plateforme déconcentrée. Très vite l'AIMF s'est organisée autour de 6 commissions permanentes qui animent la réflexion des villes et des associations nationales de villes sur différentes thématiques de la gouvernance locale et de la gestion urbaine, notamment avec les villes de Saint-Louis (Sénégal) pour la « Décentralisation et la démocratie locale » ; Lausanne (Suisse) pour le « Développement urbain durable et l'environnement » ; Bordeaux (France) pour la « Formation, la mise en réseau des personnels municipaux et les problématiques du genre » ; Kinshasa (République Démocratique du Congo) pour le « Dialogue interculturel et paix » ; Québec (Canada) pour le « Développement local et l'entrepreneuriat » ; Nouakchott (Mauritanie) pour l' « Aide humanitaire et la gestion des risques ».

Les municipalités citées ci-haut assurent la présidence des Commissions mais elles s'organisent en groupes de villes qui sont intéressées par la thématique développée. Les Commissions permanentes de l'AIMF permettent ainsi de mettre en valeur les compétences des villes à travers des formations et des échanges de savoir-faire. L'année 2011 a marqué l'aboutissement de la mise en fonction de ces groupes thématiques de villes.

3.1. La ville de Saint-Louis (Sénégal) pour la « Décentralisation et la démocratie locale »

a) Appui au démarrage de la Commission de Saint-Louis

L'objectif du Secrétariat permanent était d'aider cette commission à démarrer véritablement ses activités. Déjà, en 2010, elle avait été mise en réseau avec les élus du Togo, Bénin et du Congo autour de plusieurs thèmes.

i. Gestion scolaire et curricula

Ce programme, dont le volet gestion scolaire a été mis en œuvre au Togo et au Bénin, a été financé par le Ministère français de l'Éducation nationale. L'objectif était d'impliquer les administrations municipales dans la gestion de l'école publique. Il s'agissait aussi de sensibiliser les éducateurs aux problématiques des territoires : environnement, propreté, assainissement, patrimoine, culture, entrepreneuriat ; la ville étant considérée comme un support pédagogique, incitation des éducateurs pour identifier des projets pédagogiques sur des thèmes urbains, projets réalisés par les enfants des écoles.

Pour ce qui concerne les curricula, après la réunion de Brazzaville, en juillet 2010, sur les réformes curriculaires en présence des représentants des Ministères de l'Éducation nationale de l'Afrique francophone, le Maire de Saint-Louis, en sa qualité de Président de la Commission permanente « Décentralisation et démocratie locale », avait participé à la conférence des ministres de l'Éducation nationale qui s'était tenue à Dakar, les 19 et 20 novembre. L'objectif était, avec ses collègues du Togo, du Bénin, du Congo, de la République démocratique du Congo, de formuler des recommandations aux Ministres. Il s'agissait, entre autres, d'associer les villes à la gestion scolaire et aux curricula et faire de la ville, de ces problématiques, autant de supports pédagogiques.

ii. L'école et la sensibilisation environnementale

La ville de Saint-Louis, dans le cadre du prolongement des actions de sa Commission permanente, avait initié en 2010 des animations avec le collectif des enseignants de Saint-Louis sur la sensibilisation des élèves et collèves sur la problématique des changements climatiques et de l'environnement avec l'utilisation de supports didactiques.

b) 2011 : année d'affirmation de la Commission permanente « Décentralisation et démocratie locale »

i. Organisation d'un Séminaire sur la « Consultation publique » à Saint-Louis du 3 au 5 septembre 2011

En collaboration avec l'Office de consultation publique de Montréal, a été organisé un séminaire de formation sur la consultation publique à Saint-Louis du 3 au 5 septembre 2011. Le séminaire a réuni plus d'une trentaine de participants composés essentiellement de Maires du Sénégal. Les participants ont ainsi été formés aux différentes méthodes et procédures de la consultation publique. Les points suivants ont été abordés :

- l'importance de la participation citoyenne pour dépasser les postures de repli
- les exigences de la transparence afin d'instaurer un climat de confiance et renforcer la légitimité des élus : cette illustration portait sur la gestion de l'école de base
- les éléments permettant d'améliorer les conditions du dialogue entre les décideurs et les citoyens
- les outils de consultation publique.

A l'issue du Séminaire, un Diplôme de Formation sur la Consultation publique a été remis à chaque participant.

ii. Manuels sur la gouvernance locale

Partant des recommandations de l'atelier sur la « Gouvernance » du colloque « Villes et universités au service du développement local » organisé à l'occasion de l'Assemblée générale tenue

à Lausanne (Suisse) les 21 et 22 octobre 2010, la Commission permanente « Décentralisation et démocratie locale » a mis en place une démarche éthique du management des territoires en matière de participation, d'éthique et sur la gestion axée sur des résultats. C'est ainsi que trois manuels didactiques ont été réalisés en partenariat avec l'Université Senghor d'Alexandrie, le réseau APERAU (Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme), l'Université du Québec à Montréal, l'Université du Montréal et des experts du réseau de l'AIMF.

iii. Perspectives

A la suite du Séminaire sur la Consultation publique et l'élaboration de ces manuels, la Commission Permanente « Décentralisation et démocratie locale » compte lancer un appel à contributions pour identifier des pratiques et démarches éthiques et participatives, mises en œuvre par les membres du réseau de l'AIMF.

Ainsi, cette démarche devrait aboutir à la création d'un Observatoire francophone de la démocratie locale.

Elle compte également se rapprocher de la Commission permanente de Lausanne, « Villes et développement durable », afin d'organiser un forum international avec comme thème « Changements climatiques et gouvernance locale : les villes d'Afrique s'engagent ».

3.2. La ville de Lausanne (Suisse) pour le « Développement urbain durable et l'environnement »

La ville de Lausanne, qui s'est engagée dans un domaine qui lui est cher, à savoir l'échange d'expériences entre collectivités publiques, particulièrement dans le contexte riche de la Francophonie, préside la commission permanente de l'AIMF « Villes et développement durable » depuis octobre 2008.

L'année 2009 était pour la commission une année de consultation et de recensement des axes de réflexion. En effet, le développement durable des villes est un thème large qui se décline de multiples façons selon le vécu et les besoins des villes : il s'agissait donc de se donner le temps d'en faire le tour pour en comprendre les enjeux et ainsi répondre au mieux aux besoins des membres de l'AIMF. A cet égard, une première réunion en février 2009 avait permis aux membres de la commission de faire connaissance et d'exposer la réalité et les enjeux de leur ville, ce qui avait permis de mettre en évidence un vaste champ de thématiques. Après examen, la commission avait limité sa réflexion à quatre thématiques (l'urbanisme, la mobilité, l'énergie et l'assainissement) afin de ne pas se disperser.

Ainsi, à la suite d'une rencontre organisée à Lausanne les 12 et 13 mars 2010, les membres de la commission, entourés d'experts, ont défini les grandes lignes d'une programmation allant de 2010 à 2012. Dans ce cadre, la commission avait proposé aux membres de l'AIMF un programme dynamique reposant sur le savoir-faire des villes en favorisant la mise en place d'un réseau de collaborations directes entre les villes pour étendre et pérenniser les bonnes pratiques quant aux mécanismes et méthodes ayant eu des succès dans le domaine du développement durable.

Pour ce faire, une plateforme internet a été mise en œuvre. Son but est de procéder à un recensement continu des bonnes pratiques des villes en les capitalisant par un travail d'analyse sous forme d'atelier annuel et avec un forum d'échanges. Le premier atelier a été tenu à Marrakech, du 4 au 8 octobre 2010 sur la thématique de « la question du diagnostic urbain et les enjeux territoriaux, économique et sociaux ». Cet atelier, le premier d'une série d'échanges et de réflexions sur les bonnes pratiques dans la ville et sur l'intégration des principes du développement durable, avait permis de réfléchir sur l'ensemble des dimensions environnementales, économiques, sociales et culturelles de la ville. Ainsi, en partant du fait que la réalité perçue d'une ville est le résultat d'une construction mentale, une

combinaison d'informations qui sont sélectionnées et analysées, le diagnostic de cet atelier avait touché aussi bien les domaines du quotidien (habitat, transports, assainissement, santé, formation, etc.) que les questions de planification générale (finances, économie, rayonnement, relations régionales, nationales et internationales, etc.). Partant de là, les objectifs principaux de l'atelier étaient de :

- faire émerger et analyser les mécanismes du diagnostic urbain
- mettre en lumière les différents contextes (géographique, économique, politique, légal, etc.) des villes partenaires afin de considérer les spécificités locales lors de l'élaboration d'un diagnostic
- interroger et mettre en perspective les pratiques en usage, à la lumière du développement durable
- développer et affiner les critères, les outils et les pratiques afin d'intégrer davantage les dimensions du développement durable
- échanger et faire profiter les autres villes des expériences et des compétences.

La diversité des villes qui existe au sein de l'AIMF a été fidèlement représentée durant l'atelier. Les participants sont venus de Abidjan, Bordeaux, Casablanca, Liège, Marseille, Marrakech, Montréal, Namur, N'Djaména, Niamey, Nouakchott, Ouagadougou, Québec, Tombouctou, Tours, Tunis et Lausanne.

En 2011, la commission a eu des discussions extrêmement approfondies sur les problèmes liés à l'urbanisme et à l'avenir des villes. A cet égard elle a davantage axé ses actions sur des ateliers de formation et d'échange de bonnes pratiques, mais également sur les sites internet et les réseaux de villes, réseaux d'échange. En outre, la commission envisage de renforcer ces réseaux d'échange en y associant l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne, qui est membre du grand réseau des universités anglaises. Celle-ci pourrait développer son réseau de grandes universités françaises vers un grand nombre de pays émergents et, bien sûr, autour des meilleures pratiques. La ville de Lausanne a une interaction directe avec les Grandes Écoles. La commission compte s'appuyer sur ce lien pour développer une connexion entre la partie développement durable issue de ses réflexions et les travaux universitaires. Des échanges avec ces Grandes Écoles devraient aboutir à la création de pôles d'excellences en la matière.

La commission entrevoit également des solutions dans le domaine de l'énergie renouvelable, notamment dans le domaine solaire, qui s'imposent petit à petit dans les pays francophones.

La Commission a donc organisé un séminaire de formation, du 28 novembre au 2 décembre 2011 à Ouagadougou, sur la thématique du diagnostic urbain à l'échelle du quartier. Cette rencontre a permis de faire un état des lieux des pratiques du diagnostic urbain à l'échelle du quartier et d'aborder les problématiques des différentes démarches du diagnostic urbain et l'intégration des principes de durabilité dans les processus de diagnostic urbain.

3.3. La ville de Bordeaux (France) pour la « Formation, la mise en réseau des personnels municipaux et les problématiques du genre »

Les relations avec les villes francophones constituent l'un des axes prioritaires de la politique internationale de la ville de Bordeaux. Cette volonté a permis d'établir des partenariats concrets, en s'appuyant sur les jumelages avec Québec et Casablanca, notamment en initiant des relations privilégiées avec les villes de Bamako et de Ouagadougou. C'est dans ce contexte que le bureau de l'AIMF, réuni en novembre 2004, à Ouagadougou, a confié à la ville de Bordeaux la présidence d'une de ses Commissions de travail, celle axée sur la formation, la mise en réseau des personnels municipaux et le genre. Depuis lors, la vie et l'animation de la commission de Bordeaux restent basées sur deux fondamentaux : faire de la Commission un « Pôle de formation et de réflexion » pour soutenir l'AIMF et son Bureau et s'inscrire dans sa dynamique stratégique, notamment celle de favoriser le fonctionnement de l'Association en réseau déconcentré. A cet égard, les trois dernières années (2009, 2010 et 2011) sont riches en actions, notamment sur la mise à disposition d'un cahier de charges pédagogiques, la participation à deux séminaires organisés à Lomé (Togo) et Porto Novo (Bénin) sur la

thématique de la « gestion des établissements publics » pour les élus, secrétaires généraux de Mairie et gestionnaires d'établissements publics scolaires, la participation, à Dakar (Sénégal), à la formation pour les volontaires sénégalais sur le thème de la « Gestion du cadre de vie et de l'espace urbain ».

Aussi, dans la perspective du « Forum mondial de l'eau » qui se tiendra, du 13 au 17 mars 2012, à Marseille, et de la volonté de l'AIMF de prendre activement part dans la préparation de cette manifestation, la commission de Bordeaux a souhaité s'inscrire dans cette dynamique en axant toute sa programmation 2011 sur la question centrale de l'eau et de sa gestion. Deux groupes cibles ont ainsi été mis sur pied pour contribuer à la réflexion préfigurant de ce que sera la contribution de l'AIMF et de ses villes membres au Forum. Ces groupes se composent des Secrétaires généraux de mairie, premiers collaborateurs des Maires, hommes-clés du dispositif organisationnel dans une collectivité locale. A Bordeaux, du 6 au 8 juillet dernier, ils sont venus du Cameroun, du Benin, du Congo, du Sénégal, du Togo, représentant 25 communes membres de l'AIMF pour s'interroger sur le thème de « Ville, école et eau : quelle articulation entre les trois domaines pour l'élaboration d'une vision planificatrice des Maires ? ». Cette démarche correspond à une vision clairement exprimée par l'AIMF dans sa Programmation stratégique : celle de renforcer le rôle pilote des Maires et des acteurs locaux dans la gestion des services publics de l'eau.

Les femmes, membres du « Réseau francophonie au féminin » animé par la Commission de Bordeaux, font également partie des groupes de réflexion. Dans ce cadre un colloque sur la thématique, « femmes et eau », a été organisé. En effet, la dimension "genre" reste particulièrement pertinente dans le secteur de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Dans de nombreux pays, c'est aux femmes et aux jeunes filles que reviennent majoritairement les tâches liées à l'approvisionnement, au transport, au stockage et à l'usage de l'eau.

Cette démarche de l'AIMF correspond parfaitement à la dynamique affichée par la ville de Bordeaux dans le cadre de la préparation du Forum Mondial de l'Eau. A cet égard, Bordeaux a accueilli le 9 décembre 2011, un colloque international sur le thème de la coopération décentralisée et des partenariats internationaux dans le domaine de l'eau. Cette manifestation, co-organisée avec l'Agence Adour-Garonne, a été ouverte aux membres de l'AIMF.

3.4. La ville de Kinshasa (République Démocratique du Congo) pour le « Dialogue interculturel et paix »

La Commission « Dialogue interculturel et paix a un rôle consultatif pour les questions touchant à la consolidation de la paix. Son action consiste à favoriser au sein de l'AIMF le dialogue, la concertation et l'échange d'expériences autour de l'objectif de la consolidation de la paix entre les villes, entre les États et entre les communautés plus particulièrement dans les domaines des relations transfrontalières et des disparités culturelles entre les communautés. Toutefois, comme la commission permanente « Décentralisation et démocratie locale » présidée par la ville de Saint-Louis, celle de Kinshasa a tardivement démarré ses activités. En effet, lors de la réunion du Bureau de l'AIMF tenue à Liège au mois de mars 2010, il a été annoncé la convocation d'une réunion d'harmonisation des vues dans le cadre des activités de cette commission entre la ville de Kinshasa qui la préside et les villes de Liège, de Beyrouth et de Genève qui s'y sont associées. A cet effet, une réunion de conception a eu lieu le 29 mars 2010 entre les experts de villes membres de la Commission.

Au cours de cette rencontre, il a été retenu que, pour bien des considérations, le dialogue interculturel est considéré comme un espace au service des relations apaisées entre les peuples et les nations, et la quête permanente de la consolidation de la paix apparaît aujourd'hui comme un enjeu déterminant pour garantir le processus de développement. A cet égard, en 2011, la commission de Kinshasa a entrepris de mettre en place une stratégie visant à mieux répondre au besoin de dialogue interculturel pour la paix, en prenant l'option de faire du dialogue transfrontalier, du dialogue et de l'intégration, du dialogue pour une coexistence pacifique entre les communautés locales, des enjeux clés pour une bonne pratique de prévention et de règlement des conflits. En mettant en avant la médiation des élus

locaux, la commission s'engage ainsi à les sensibiliser en vue de mettre à profit leur savoir-faire au service de la résolution des conflits par le dialogue au service de la paix.

Les axes majeurs d'action sont :

- le dialogue transfrontalier et paix
- le dialogue et intégration
- le dialogue et règlement des crises identitaires entre les communautés

Ainsi, le thème de la prochaine Assemblée générale de l'AIMF sera principalement axé sur ces différents axes.

3.5. La ville de Québec (Canada) pour le « Développement local et l'entrepreneuriat »

Pour la commission de Québec, renforcer le développement économique local en mettant l'accent sur la diversification des activités et leur pérennité, est devenu aujourd'hui une priorité de la politique des villes. Il s'agit de faire en sorte que les territoires deviennent des lieux de vie et d'échange. Pour y parvenir, il est indispensable d'avoir une connaissance fine des populations, de leurs attentes et du tissu économique existant. Un « zoom sur les territoires » doit être conduit en partenariat avec l'école et l'université. Il est aussi nécessaire de faire le bilan des appuis que l'État peut apporter à une telle stratégie.

Autre préalable à une telle démarche est la nécessité de rendre les territoires attractifs notamment par une meilleure maîtrise des questions de propreté. La sensibilisation des populations, via l'école, est un élément de ce préalable. Dans un tel contexte réunissant l'État et son administration déconcentrée, les partenaires privés et la solidarité interurbaine, les villes pourront évoluer en territoire d'entrepreneuriat. Il s'agit donc pour elles de s'entourer du savoir-faire nécessaire pour :

- sensibiliser les populations : module « entrepreneuriat » et challenges dans les établissements d'enseignement ;
- accompagner les porteurs de projet
- faciliter l'acte de création
- former et qualifier pour accéder à l'emploi dans les écoles de la seconde chance et par la promotion de l'apprentissage
- favoriser la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi
- faire évoluer les comportements et encourager les bonnes pratiques en matière de genre

Ainsi, pour faire suite au séminaire de juin 2009 lors duquel quatre mairies (Lomé, Tunis, Niamey et Ouagadougou) avaient été conviées à Québec afin de réfléchir sur la mise sur pied d'une communauté entrepreneuriale, la Fondation de l'entrepreneurship du Québec avait entrepris la réalisation d'un projet pilote avec la capitale du Togo, Lomé. Un premier recensement des pratiques entrepreneuriales de la Ville a été réalisé avec la collaboration de partenaires dont l'Université de Lomé. Ce recensement avait fait ressortir un manque de synergie entre les pratiques entrepreneuriales. Il avait également permis d'identifier « qui fait quoi » en matière d'entrepreneuriat, afin d'inviter les acteurs à se retrouver dans un cadre d'intervention concerté. Pour ce faire, une série de rencontres de travail et de présentation du projet visant à susciter l'adhésion des partenaires, à créer une synergie dans un cadre de concertation et à accompagner le maire de Lomé, le comité de pilotage et le comité des partenaires dans l'élaboration du projet d'implantation d'une communauté entrepreneuriale, ont été effectuées afin de :

- mesurer et d'analyser l'information accessible sur la situation de l'entrepreneuriat à Lomé
- mobiliser les acteurs
- commencer à identifier des pratiques à mettre en place (mentorat, atelier de formation dans les écoles, guichet unique d'information rattaché à la Mairie et une maison de l'entrepreneuriat)

Également, en 2011, un partenariat a été signé avec l'Université Laval de Québec pour l'octroi de deux stagiaires ressources à titre d'assistance technique pour le déploiement du projet.

3.6. La ville de Nouakchott (Mauritanie) pour l'« Aide humanitaire et la gestion des risques »

En 2010, avec l'appui du Secrétariat permanent, la Commission permanente « Aide humanitaire » s'est beaucoup investie sur le processus de reconstruction en Haïti. Elle a permis d'exprimer la solidarité active du réseau des maires francophones en faveur des groupes sociaux les plus démunis et placer les maires en position d'acteurs efficaces de la reconstruction. Ainsi, l'AIMF a apporté une réponse aux problèmes structurels de la société haïtienne à travers des actions politiques et sociales concrètes.

Aussi, en 2011, l'objectif de la commission a été d'installer, en urgence, des centres locaux mutualisés pour la formation des agents publics locaux (santé de base, personnels de mairie, élus, interlocuteurs) et la production du programme pédagogique : il s'agit d'élaborer un programme pédagogique pour les personnels en lien avec l'université numérique mondiale francophone. Il couvre les domaines suivants : maîtrise des TIC, sciences, mathématiques, français, santé scolaire, intégration des enfants handicapés, gestion des finances locales, éthique, gouvernance participative, gestion de l'eau.

4. L'évolution de la coopération décentralisée par le renforcement des relations Sud-Sud

Souhaitée par la Programmation stratégique, au sein du réseau de l'AIMF, la coopération décentralisée évolue par le renforcement des relations sud-sud : c'est l'exemple de la relation entre Dakar-Bamako-Nouakchott pour promouvoir la diplomatie des villes, mais aussi entre Brazzaville et Kinshasa sur la gestion des risques de conflits communautaires, entre Cotonou, Lomé et Porto-Novo pour une gestion concertée des « espaces pertinents » d'intégration. Ainsi, le Secrétariat permanent suit et appuie ces développements en organisant des réunions qui cristallisent ces relations politiques et techniques.

4.1. L'axe Dakar-Bamako-Nouakchott : une coopération sud-sud prometteuse

Les villes de Dakar, Bamako et Nouakchott, à l'issue des conclaves de Dakar et de Nouakchott respectivement aux mois de mai et septembre 2011, ont conclu un accord de coopération appelée « diplomatie des villes ». En effet, lors de l'Assemblée de septembre tenue à Dakar, la présence de 37 maires du Sénégal aux côtés des délégations mauritanienne et malienne conduites respectivement par les maires de Bamako et de Nouakchott témoigne de la volonté des élus des trois capitales de lancer une coopération communale basée sur le partenariat ville/ville pour le renforcement des relations multilatérales mais aussi pour sceller des liens séculaires liant ces pays de la sous-région et instituer une « plénière des élus », une instance chargée d'anticiper la réflexion sur les grands enjeux urbains d'intérêts communs.

Ainsi, pour concrétiser cette alliance stratégique entre les trois capitales de cette sous-région d'Afrique subsaharienne, la Communauté Urbaine de Nouakchott a signé un accord de coopération avec la ville d'Évry et la Communauté d'agglomération Évry centre Essonne. Mais cet accord s'inscrit dans un cadre de coopération décentralisée plus large englobant les villes de Bamako et Dakar. Ledit accord stipule, entre autres, que les quatre villes (Évry, Nouakchott, Bamako et Dakar) et l'agglomération Évry centre Essonne procéderont à des échanges de bonnes pratiques dans les différents domaines de la formation et de la recherche, de la démocratie participative et du renforcement institutionnel, de la jeunesse, de

l'éducation, de l'assainissement, de l'environnement, de la mobilisation des acteurs locaux et la mise en réseau, du développement local, notamment le développement économique, social et culturel.

4.2. Les villes de Brazzaville et Kinshasa se mettent ensemble pour la gestion des risques de conflits communautaires

Du fait de leur proximité géographique, les villes de Kinshasa et de Brazzaville sont souvent appelées les « Capitales jumelles ». Toutefois, cette proximité, considérée comme un atout de taille pour le maintien de bonnes relations, constitue parfois un facteur de développement de multiples frictions entre les populations voisines.

En effet, la complexité du problème résulte précisément de la complexité des relations façonnées par une longue histoire d'interprétation entre ces populations riveraines du fleuve Congo : plusieurs aspects sont concernés, notamment :

- la géographie ethnique homogène qui se superpose sur certaines parties des deux espaces étatiques
- la multiplication des mariages entre Congolais de Kinshasa et Congolais de Brazzaville
- la complémentarité des deux économies urbaines, gage de multiples échanges extra-frontaliers
- les conséquences des crises post conflits

Cependant, malgré ces aspects, le maintien d'un climat de paix entre Kinshasa et Brazzaville est considéré par les autorités politiques tant urbaines que nationales comme une nécessité incontournable. Pour ce faire, les deux capitales ont mis en place un cadre de la coopération pour le règlement des conflits dénommé « COSPECO ». Ainsi, depuis 2008, le projet COSPECO évolue vers un jumelage authentique de deux villes. La structure a connu plusieurs évolutions :

- la mise en place d'un budget COSPECO principalement alimentée par les deux trésoreries urbaines
- l'ouverture d'un compte bancaire COSPECO dans les deux villes
- l'affectation par la ville de Kinshasa de quatre péniches pour la traversée du pool à des prix sociaux, sous les auspices de la COSPECO, et dont une partie des recettes est destinée à alimenter la trésorerie de cette commission
- la mise en place des mécanismes de réciprocité pour le contrôle, au départ et à l'accostage, des flux des personnes et des biens entre les deux rives
- l'exonération réciproque des formalités de séjour et la suppression des visas d'entrée pour les ressortissants des deux villes

Ainsi, avec la mise en place de COSPECO, Kinshasa et Brazzaville semblent avoir trouvé le remède pour réguler, aussi bien les avatars d'une coexistence trop rapprochée, que les poussées de fièvre qui surviennent sporadiquement, au gré des relations entre les hommes que la géographie, la culture et l'histoire ont placé dans deux espaces étatiques voisins.

4.3. Les villes de la zone du Golfe de Guinée, Cotonou, Lomé et Porto-Novo, pour une gestion concertée des « espaces pertinents » d'intégration

Les expériences africaines et plus particulièrement celles de la zone du Golfe de Guinée, montrent que, dans la plupart des villes frontalières notamment celles d'Afrique, il est souvent enregistré, malgré le développement intense des activités dans cet espace, des conflits au niveau des « frontières ». Les villes frontalières évoluent entre espaces fonctionnels et territoires institutionnels. Dans ces différents espaces, les dynamiques populaires d'intégration sont en avance par rapport aux dynamiques portées par les organisations d'intégration sous régionale et régionale.

Ces défis sont d'autant plus difficiles à relever que les populations doivent parfois faire face à la complexité des zones d'affrontement et de conflit. Par conséquent les collectivités locales et les États doivent jouer un rôle moteur dans la cohésion des territoires transfrontaliers et définir des principes d'actions qui pourraient servir de référence pour le développement de ces espaces. A cet égard, les villes frontalières, de par leur position stratégique, peuvent constituer des modèles d'intégration transfrontalière à partir de la base. Les villes frontalières de la zone du Golfe de Guinée rencontrent des problèmes récurrents qu'elles ne parviennent pas individuellement à prendre en charge. C'est pourquoi, les villes de Cotonou, Lomé et Porto-Novo se sont mises ensemble afin d'explorer d'autres mécanismes leur permettant de gérer de façon concertée leurs espaces d'intégration. Il s'agit entre autres :

- du rétablissement des liens entre les différents pays et villes transfrontaliers
- du rétablissement des relations entre les villes et les gouvernements
- de la mise en place d'un cadre de concertation et de dialogue transfrontalier entre les collectivités locales de Cotonou, de Lomé et de Porto-Novo
- de la mise en place des équipements sociocommunitaires soutenus (centre régional de santé, écoles régionales, centre commercial régional, etc.)

4.4. L'Union des Communes du Togo en partenariat avec l'AIMF appuie la coopération Sud-Sud en réunissant 6 collectivités togolaises et béninoises autour d'un projet de dialogue transfrontalier

Lors du colloque de l'AIMF tenu à Erevan en octobre 2011 sur le renforcement de la cohésion des territoires, la thématique de la « mise en valeur des territoires pertinents dans une approche transfrontalière » portait sur l'un des ateliers initiés pour alimenter le débat. Dans ce cadre, l'Union des Communes du Togo a eu à présenter aux participants l'expérience qui se met en place entre les communes du Couffo au Bénin et des collectivités locales de la Région des Plateaux au Togo. Il s'agit d'un projet ambitieux de coopération transfrontalière entre 3 collectivités togolaises (Atakpamé, Notsé et Tohou) et 3 collectivités béninoises (Aplahoué, Dogbo et Djakotomey).

Dans ce cadre, un comité technique a été constitué afin de proposer une charte et d'approcher les autorités des deux pays en vue de vérifier la conformité d'une telle plateforme par rapport aux dispositifs législatifs et institutionnels des deux nations. Il doit aussi définir le rôle des deux associations faitières, l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) et l'Union des Communes du Togo (UCT), ainsi que celui des partenaires impliqués dans ce projet dont l'AIMF. Les participants se sont en effet accordés sur l'importance de développer dans un premier temps une véritable coopération Sud-Sud, avant d'intégrer les partenaires techniques et financiers du Nord.

4.5. Les réseaux locaux de collectivités locales sont désormais des institutions relais pour assurer le développement à la base

L'influence des Associations nationales d'élus locaux devient de plus en plus une réalité : celles du Burkina Faso, du Togo, du Mali, du Niger, du Cameroun, du Congo, de Mauritanie, de Côte d'Ivoire en sont des exemples. L'AIMF leur apporte un soutien grandissant à l'image de ses relations avec l'UVICOCI, l'UCT ou l'AMBF. Ces institutions sont devenues des intermédiaires crédibles dans ses projets, au même titre que les grandes métropoles économiques. Cette évolution était souhaitée par la Programmation stratégique.

- **L'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) porte le développement de l'intercommunalité en Côte d'Ivoire**

L'UVICOCI est engagée dans le développement en Côte d'Ivoire. Dans ce cadre, l'AIMF a sollicité l'Union européenne pour financer un programme d'appui à l'intercommunalité dans le pays. Il réunit

les acteurs suivants : l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), l'AIMF, l'Université des collectivités et le Bureau National d'Études Techniques et de Développement (Côte d'Ivoire), le Partenariat pour le Développement Municipal (Bénin). La signature de la convention de partenariat a été effectuée au cours de l'été 2011.

■ **Partenariat AIMF/UCT**

L'AIMF vise à améliorer les rapports entre les villes et la société civile au Togo. A cet égard, en partenariat avec l'Union des Communes du Togo, elle a financé un processus de recherche sur les relations entre la ville et l'école, la ville et l'université, la gestion des équipements publics, la mise en place de la communauté entrepreneuriale. Ainsi, dans le cadre d'une convention, l'UCT est chargée de mettre en œuvre la globalité de cette opération (états civils, finances, guichets uniques, centres multimédias, eau, assainissement, programmes pédagogiques villes-écoles).

Enfin a été obtenu de l'Union européenne un projet de renforcement des capacités des communes du Togo et leur association nationale. Ce projet est porté par l'UCT. Elle est aussi partenaire du projet de « Création d'un centre de ressources national et de quatre antennes régionales en appui aux collectivités et aux acteurs du développement du Togo » porté par l'UCT sur financement de l'Union européenne.

■ **L'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) : un acteur pilote dans la construction de la paix par le développement entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire**

En vue de renforcer la coopération entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, les réseaux locaux de collectivités locales de ces deux pays, plus particulièrement l'AMBF, en partenariat avec l'AIMF, ont mis en place depuis 2009, un projet d'intérêt commun. Ce projet, financé par l'Union européenne, s'inscrit dans une logique de dialogue et de construction de la paix par le développement. Il met l'accent sur le renforcement des capacités des collectivités locales de ces deux nations. En effet, pour développer ce programme original, l'AIMF et ses partenaires ont mis en synergie les différents échelons territoriaux des deux pays avec l'objectif de renforcer ces institutions motrices que sont les villes en développement. Ce projet doit permettre de passer du local traditionnel qui se définissait par ses fonctions d'entretien de l'espace public, au local de développement, avec sa dynamique économique, sociale et culturelle en :

- favorisant le dialogue entre élus à travers des rencontres (quatre) de haut niveau sur des thèmes d'intérêt commun
- renforçant techniquement les associations nationales de collectivités locales
- renforçant les savoirs et les savoir-faire des élus en matière de gouvernance locale
- développant les projets de coopération décentralisée entre les deux pays et avec des autorités locales européennes

■ **L'AIMF appuie la restructuration de l'Association des Maires du Congo**

Pour appuyer l'Association des Maires du Congo (AMC) dans sa restructuration, l'AIMF a financé des missions techniques et des séminaires de formation dans le cadre du projet d'appui au renforcement des capacités des collectivités locales du Cameroun et du Congo (PARECC). A cet effet, une Convention a été conclue entre l'AIMF et l'Association des Municipalités du Congo afin d'accompagner cette dernière dans son processus de refondation.

Ainsi, dans le cadre d'une coopération Sud-Sud d'échanges d'expériences, l'AIMF a financé une mission, du 21 au 23 septembre 2011, de l'Association des Maires du Congo auprès de l'Union des Communes du Togo pour s'inspirer de cette dernière. A l'occasion de cette mission, les rencontres et

séances de travail effectuées ont permis de collecter un certain nombre d'informations relatives à l'organisation et au fonctionnement d'une association faîtière (gestion du personnel et comptable, stratégie de communication, développements des partenariats, montage et suivi de projets de coopération, etc.) telle l'UCT dont les actions s'articulent autour de trois axes principaux : la formation et l'appui conseil auprès du personnel des collectivités locales, le développement et la gestion de la coopération décentralisée, la capitalisation des expériences et la diffusion de l'information.

Enfin, l'AIMF a financé un séminaire de travail, du 15 au 17 décembre 2011 à Brazzaville, sur la refondation de l'Association des Maires du Congo. La restitution des conclusions des travaux en atelier a donné lieu à des échanges qui ont porté sur quatre axes à savoir :

- la nécessité de disposer des ressources humaines et financières pour la reconstruction de l'AMC
- l'accroissement de la visibilité intérieure et extérieure de l'AMC
- l'appui des réseaux des parlementaires
- le développement de partenariats nationaux et internationaux

A l'issue des travaux, les participants ont exprimé plusieurs recommandations.

■ **Pour l'AMC**

- améliorer la communication avec les communes
- poursuivre le plaidoyer pour la création du fonds d'appui aux communes
- poursuivre le processus de reconnaissance d'utilité publique
- organiser les journées des communes du Congo
- élargir la qualité de membre

■ **Pour le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation**

- création des nouvelles communes décentralisées (transformer les communautés urbaines en communes)
- attribuer une subvention annuelle de fonctionnement à l'AMC
- création d'une direction chargée du développement urbain (définir des politiques publiques de la ville)

■ **Pour le Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public**

- accélération de la mise en place du fonds d'appui aux communes.

■ **Pour l'AIMF**

- accompagner l'AMC dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de refondation.

■ **Pour les Communes membres**

- appropriation du projet de refondation ;
- portage politique du projet de refondation.

5. La Programmation stratégique réclamait plus d'appui technique et financier aux villes et associations nationales de villes

Les premières années de mise en œuvre des applications des recommandations de la Programmation stratégique en matière d'appui technique et financier aux villes et associations nationales de villes sont éloquentes. Dans ce cadre, l'AIMF a sollicité l'Union européenne pour la mise en place de projets globaux mettant en réseau plusieurs acteurs pour mieux répondre aux critères de durabilité et d'efficacité du développement local. Ce tableau synoptique ci-dessous, renseigne de cette évolution.

Titre	Description	Partenaires	Montant total
2011¹			
Création d'un centre de ressources national et de quatre antennes régionales en appui aux collectivités et aux acteurs du développement du Togo	Mise à disposition de documentations relatives au développement local et aux principes de décentralisation et échanges de pratiques Organisation au niveau national et/ou régional de formations, de conférences, de réunion et de tables-rondes Appui/conseil des Centres de ressources aux acteurs de développement	Union des Communes du Togo* AIMF CR Champagne Ardennes SCAC France au Togo CIFAL (Ouagadougou)	300 000 €
2010			
Mobilisation des recettes et modernisation de la gestion financière des villes de Bangui, Douala et Pointe Noire dans le cadre d'un échange d'expériences et d'expertises Sud-Sud	Réalisation de l'adressage des trois communes en lien avec le recensement des activités taxables Modernisation de la gestion comptable et financière des trois communes Renforcement de la coopération entre les autorités locales et les services fiscaux de l'État Renforcement des échanges d'expertises et d'expériences et de bonnes pratiques entre les trois communes et les associations faitières	AIMF* Bangui Douala Pointe Noire	1 500 000 €
Développement de l'intercommunalité en Côte d'Ivoire	Sensibilisation des différents acteurs du projet en vue d'une approche participative et intégrée Création matérielle et juridique des intercommunales Renforcement des capacités des animateurs des intercommunales et des élus locaux	UVICOCI* (Union des villes et communes de CI) AIMF Université des collectivités (CI) BNETD (CI) PDM (Bénin)	512 000 €
Projet participatif d'aménagement du secteur 20 de Ouagadougou et du quartier Ahouansori de Cotonou	Réhabilitation des infrastructures scolaires et médicales Construction de marchés Formation des associations de femmes Extension de l'éclairage public, et des réseaux d'eau potable Renforcement des conseils de quartiers Mise en place d'échanges entre les conseils de quartiers de Ouagadougou et Cotonou	Ouagadougou* Cotonou AIMF Association des jeunes de Sig Noghin à Ouagadougou Communauté de développement du quartier de Ahouansori (Cotonou)	1 400 000 €

¹ année d'obtention

* chef de file

Titre	Description	Partenaires	Montant total
2009			
Renforcement des capacités des collectivités du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire dans une logique de dialogue et de construction de la paix par le développement	<p>Rencontres entre élus ivoiriens et burkinabés</p> <p>Renforcement des associations nationales de CL</p> <p>Renforcement des collectivités locales des deux pays</p> <p>Développement de la coopération tripartite Europe-Burkina Faso-Côte d'Ivoire</p>	<p>AIMF*</p> <p>Ass. Districts et Départ. de CI</p> <p>Union villes et communes CI</p> <p>Ass. Maires du BF</p> <p>Ville de Ouagadougou</p> <p>Université des Collectivités (CI)</p> <p>Cités Unies France</p>	1.113.000 €
Patrimoine culturel et développement local Renforcement des capacités des autorités locales d'Afrique de l'Ouest dans le domaine de la protection et de la valorisation durables du patrimoine culturel	<p>État des lieux, analyse</p> <p>Mise en œuvre de formations pour les CL</p> <p>Stages longue durée pour les techniciens du patrimoine</p> <p>Séminaires de formations multiacteurs</p> <p>Communication diffusion (site internet, publication, réseau des villes patrimoniales)</p> <p>Réseau des villes patrimoniales africaines</p>	<p>AIMF*</p> <p>Associations nationales des villes du Bénin, Cap Vert, Mali, Mauritanie, Sénégal et PDM (Bénin)</p> <p>Villes de Bamako, Nouakchott, Praia, Grand Bassam</p> <p>Ecole du Patrimoine Africain</p> <p>Universités de Nouakchott, Dakar et Bamako</p> <p>UNESCO (centre du patrimoine mondial) et ONG CraTerre</p>	839 000 €
Programme de renforcement des capacités des acteurs locaux	<p>Formation des agents techniques des communes à la conception, à la réalisation, à la mise en œuvre et au suivi des Plans de Développement Communaux sur les Services Essentiels</p>	<p>Union des Communes du Togo*</p> <p>Les 21 communes du Togo</p> <p>AIMF</p>	72 252 €
Appui à la mise en œuvre de plans de développement communaux intégrés prenant en compte les problématiques d'eau, d'assainissement et de santé	<p>Mise en place d'une structure d'appui au sein de l'Association des Maires de Centrafrique</p> <p>Identification des acteurs</p> <p>Formations dans les trois communes</p> <p>Séminaires de suivi et mise en place d'un service municipal de santé dans les trois communes</p>	<p>AIMF*</p> <p>Association des maires de Centrafrique</p> <p>Bangui</p> <p>Bambari</p> <p>Bangassou</p>	300 000 €
Appui au développement de stratégies municipales de santé à Bamako et à Ouagadougou	<p>Définition concertée de plans locaux de développement sanitaire</p> <p>Session de formation en politique de santé, stages pratiques, voyages d'échanges d'expertises, validation académique</p> <p>Appui à l'organisation des services, développement d'une ingénierie administrative des collectivités</p>	<p>Paris*</p> <p>Bamako</p> <p>Ouagadougou</p> <p>AIMF</p>	1 241 219 €
2008			
Renforcement des capacités des collectivités locales du Cameroun et du Congo et de leurs associations nationales	<p>Formation à l'accès aux financements, à l'élaboration de plans de développement locaux, et de gestion de projet</p> <p>Mise en place de structures d'appui au sein des associations nationales de villes</p> <p>Séminaires régionaux de suivi évaluation</p>	<p>AIMF*</p> <p>Association des Maires du Congo</p> <p>Cités et Villes unies du Cameroun</p> <p>Villes de Brazzaville, Douala, Yaoundé, Pointe Noire</p> <p>Régions de La Lekoumou et du Pool (Congo)</p> <p>Provinces du Centre, du Littoral, du Nord-Ouest (Cameroun)</p> <p>AIRF</p>	717 744 €

Titre	Description	Partenaires	Montant total
2008			
Renforcement des capacités des collectivités locales centrafricaines	Mise en place d'une structure d'appui au sein de l'Association des Maires de Centrafrique Mise en place par l'AMCA d'une expérience pilote de service municipal consacré à l'insertion et à l'emploi Poursuite de la modernisation des services d'état civil, des finances locales	AIMF* Association des maires de Centrafrique Bangui Bambari Bangassou	300 000 €
Projet participatif d'aménagement des quartiers Gounghin de Ouagadougou	Formation Élaboration d'un programme communautaire de développement Aménagement et réhabilitation de petites infrastructures	Ville de Ouagadougou* Union des quartiers Gounghin Conseil régional du Centre du Burkina AIMF Gouvernement burkinabé	800 000 €
Stratégie de réduction des déchets de la Ville de Ouagadougou	Créations d'emplois et de revenus par le biais d'actions, de collecte, de tri et de valorisation	Ville de Ouagadougou* AIMF Lyon IDS (Initiatives de Développement Stratégique) CEFREPADE	1 125 675 €
Plateforme européenne des collectivités locales	Mise en place d'une Plateforme européenne des collectivités locales Interface entre l'Union Européenne et les collectivités locales Plusieurs réunions par an à Bruxelles et en Europe	CCRE*, AIMF, CGLU <i>Association européennes :</i> ARE, ARFE, CRPM <i>Associations nationales de</i> France, Roumanie, Espagne, Grèce, Italie, Pays-Bas (VNG), Portugal, Royaume-Uni, Suède <i>villes de</i> Paris, Lyon et Rome	640 000 €
2007			
Appui à la transition démocratique en Haïti	Formation à l'observation électorale Modernisation de l'état civil national haïtien Appui à la gestion municipale	AIMF* Centre Œcuménique des droits humains Centre d'Appui à la Jeunesse	327 738 €
Formation à l'observation électorale en Haïti	Formation de jeunes observateurs haïtiens dans la perspective des élections locales.	AIMF* Centre Œcuménique des droits humains Centre d'Appui à la Jeunesse	46 920 €
Appui à l'amélioration des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement de Kindia, Guinée	Élaboration de schémas directeurs Renforcement des capacités de la mairie dans la gestion de l'eau et de l'assainissement Adduction en eau potable	Nantes Métropole* AIMF Ville de Kindia Guinée 44	1 227 648 €

* : Chef de file

5.1. La mise en place d'un Fonds de garantie

Pour répondre aux attentes de la Programmation stratégique, l'AIMF a fait voter en Assemblée générale la concrétisation d'un Fonds de Garantie d'un million d'euros obtenus uniquement sur les économies de fonctionnement. En effet, pour rappel, jusqu'en 2004, la coopération de l'AIMF était essentiellement fondée sur des partenariats bilatéraux avec une ville du réseau bénéficiaire de subventions de l'association. Le montant des subventions ne dépassait généralement pas 150 000 €. La quasi-totalité des fonds de l'AIMF étaient des crédits déliés, d'un montant d'environ 4,5 millions d'euros, attribués par la France, le Canada, la Communauté française de Belgique, le Québec et Paris. Seules les subventions du Ministère français de l'Éducation nationale faisaient exception à ce dispositif (0,450 million d'euros). L'AIMF était donc seule décisionnaire dans l'attribution des subventions, ce qui excluait tout risque de défaillance d'un partenaire.

Plus récemment, les membres du réseau soumettent des opérations qui nécessitent des investissements plus importants. Aussi, afin de mieux répondre à leurs attentes, l'AIMF s'est engagée dans des programmes réunissant plusieurs partenaires financiers.

Ces programmes sont fléchés. Ils réclament une participation financière variable de l'AIMF (25 % pour les programmes de l'Union européenne, 50 % ou plus pour les projets d'eau et d'assainissement financés en partenariat avec des agences françaises de l'eau, des Fondations, des syndicats ou des villes françaises). Cette situation nouvelle engage l'AIMF dans le temps, car les projets, de plus grande ampleur, ont une durée de réalisation plus longue. Cette évolution de stratégie qui permet d'élargir notablement le champ d'action de l'AIMF, fait naître la nécessité de mettre en place un mécanisme de garantie pour son engagement financier et managérial. Elle gagnera ainsi plus d'audience auprès des partenaires et renforcera la crédibilité de son réseau.

Cette assurance a pris la forme d'un « Fonds de Garantie » destiné à couvrir cet engagement. Il s'est formalisé dans le Règlement intérieur de l'AIMF.

Article 29bis le Fonds de Garantie : « Il est créé sur proposition du Bureau, une réserve pour constituer un Fonds de Garantie destiné à couvrir l'engagement de l'AIMF dans les opérations de coopération multilatérale. Cette réserve est abondée par les économies de fonctionnement du Secrétariat permanent. »

5.2. L'AIMF renforce la représentation des autorités locales francophones au sein de l'Union européenne

Depuis l'adoption, en 2007, par le Parlement européen du rapport de M. Pierre SCHAPIRA, adjoint au Maire de Paris en charge des relations internationales, des Affaires européennes et de la Francophonie, sur « la place des autorités locales dans les politiques européennes de coopération » et le lancement du programme thématique « Autorités locales et acteurs non étatiques », l'AIMF a contribué au renforcement des liens entre l'Union européenne et les autorités locales francophones.

L'année 2011 a été marquée par la conclusion du « Dialogue structuré », la tenue à Bruxelles les 29 et 30 mars de la conférence de Platforma et des Assises de la coopération décentralisée et le lancement de plusieurs consultations relatives aux politiques de développement de l'Union européenne.

Le Dialogue structuré, lancé en mars 2010, a associé aux institutions européennes, les États membres, les autorités locales et les organisations de la société civile. Il visait à définir des stratégies de développement, des modalités d'efficacité et de délivrance de l'aide concertées. Sa conférence finale s'est tenue à Budapest du 17 au 19 mai 2011.

Le document de conclusion du « Dialogue structuré », qui a vocation à orienter les décisions relatives aux politiques de développement à venir de l'Union européenne, présente des recommandations

adressées aux gouvernements partenaires, aux organisations de la société civile, aux autorités locales et à l'Union européenne. Parmi celles-ci, on note, entre autres, que :

- les gouvernements partenaires sont invités à respecter l'autonomie locale, à accentuer les efforts de décentralisation (politique administrative et fiscale) et à renforcer la coordination entre les processus locaux et nationaux de planification du développement, dans le respect de l'autonomie locale
- les autorités locales et les organisations de la société civile doivent avoir accès à des ressources prévisibles, afin de disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour mettre leurs plans de développement local en phase avec les besoins de la communauté, dans le cadre de stratégies nationales
- les organisations de la société civiles sont invitées à coopérer et à entrer en contact avec les autorités locales dès qu'elles mettent en œuvre des activités à un niveau local et régional, de manière à mieux coordonner leur action avec les politiques publiques locales
- les autorités locales devraient contribuer à une division claire et précise du travail au niveau local, qui témoigne des complémentarités entre les différents acteurs du développement (pouvoirs décentralisés, donateurs, secteur privé, OSC, communautés, etc.) en encourageant et en organisant le partage des informations et la coordination entre les acteurs
- les autorités locales sont invitées à contribuer à la bonne gouvernance des plans de développement locaux au travers de processus décisionnels et de gestion plus transparents et plus prévisibles. Pour y parvenir, les autorités locales devraient bénéficier d'une aide et investir dans le renforcement de leurs propres capacités de manière à conforter leurs attributions au niveau de la planification, de la gestion, de la mise en œuvre et du rapportage
- compte tenu de la valeur ajoutée des diverses autorités locales et organisations de la société civile, l'Union européenne est appelée à adopter une stratégie explicite et différenciée d'engagement auprès des OSC et des autorités locales [...]
- l'Union européenne est invitée à considérer la décentralisation comme une pièce maîtresse de la bonne gouvernance et d'une aide au développement efficace au niveau local (en prévoyant par exemple des indicateurs de gouvernance locale parmi l'ensemble des conditionnalités afférentes au partenariat entre les donateurs et les gouvernements nationaux). Les gouvernements locaux et les associations qui les représentent devraient être reconnus comme des partenaires légitimes du développement et être systématiquement invités à prendre part aux dialogues politiques

Depuis 2010, et en 2011, année de conclusion de ce « Dialogue structuré », l'AIMF a été un acteur facilitant le rapprochement entre les autorités locales des pays francophones et l'Union européenne. Dans ce cadre, elle a mobilisé les villes francophones et les associations faïtières de son réseau lors de l'ensemble des séminaires régionaux et à Bruxelles, ainsi que lors de la conférence finale du 17 au 19 mai 2011 qui s'est tenue à Budapest et proposé des expériences issues de ses villes membres. Les Maires avaient d'ailleurs eu l'occasion d'échanger directement

Aussi, comme l'année dernière, en 2011, l'AIMF s'est beaucoup impliquée dans la conférence de la Plateforme européenne des autorités locales (Platforma), et les secondes Assises européennes de la coopération décentralisée qui se sont tenues au Comité des Régions de l'Union européenne à Bruxelles les 28 et 29 mars 2011.

Ces deux rencontres, auxquelles ont participé de nombreux maires francophones de la Belgique, du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la République Démocratique du Congo, de la Côte d'Ivoire, de la France et du Sénégal, ont porté sur le rôle des collectivités locales dans le développement, notamment dans le cadre du Livre Vert de l'Union européenne dressant les bilans et perspectives de l'action européenne des autorités locales. A cette occasion, le Commissaire européen en charge du développement, M. Andris PIEBALGS, a rappelé la reconnaissance par la Commission européenne du rôle des autorités locales, en particulier dans la croissance inclusive, le développement durable et la sécurité alimentaire. Il a fait part de son souhait de maintenir avec elles des échanges réguliers après le « Dialogue structuré ». De plus, il a appelé les différents acteurs à soutenir les autorités locales subissant des situations de crise, notamment en Côte d'Ivoire.

5.3. L'AIMF s'oriente vers des projets globaux et structurants

Les programmes de l'AIMF ne sont plus centrés sur une ville en particulier. Ils ont évolué vers de grands projets globaux mettant en réseau plusieurs villes : c'est l'exemple des villes de Bangui, Douala et Pointe-Noire pour l'adressage, des villes du Congo et du Cameroun pour la gouvernance, d'une dizaine de villes d'Afrique de l'Ouest pour la valorisation du patrimoine. Ces projets globaux ne se limitent pas à un seul type d'action mais portent l'ensemble d'une chaîne thématique. C'est le cas de la fiscalité locale allant de l'identification des redevables jusqu'au suivi des recouvrements. C'est le cas aussi de l'accès à l'eau impliquant l'entrepreneuriat et la société civile, notamment à Casablanca (Maroc), Banfora (Burkina Faso) et Bangangté (Cameroun).

Cette démarche répond beaucoup mieux aux critères de durabilité du développement réclamée par la Programmation stratégique.

5.4. L'AIMF s'entoure désormais d'experts issus des villes du Sud et des universités

Aussi, pour répondre aux exigences et orientations de la Programmation stratégique, l'AIMF a mis en place un réseau d'experts issus des villes du Sud et des universités pour mieux répondre aux défis techniques du développement local. Ainsi, au-delà des missions d'expertise technique pour une gestion plus efficiente des projets, l'AIMF a pu éditer trois manuels didactiques en matière d'éthique, de la gestion participative et de la gestion axée sur des résultats. La liste ci-dessous, en constante évolution, renseigne de la diversité des compétences de ce réseau.

Expertise Sud-Sud						
Pays	Experts	Finances / État civil	Eau / Assainissement	TIC	Appui institutionnel	Animation du réseau
Bénin	3				x	x
Burkina Faso	7	x	x	x	x	x
Cambodge	2		x			
Cameroun	6	x	x		x	x
Centrafrique	1	x				
Congo	4	x			x	x
Côte d'Ivoire	1				x	
Égypte	1		x			
Guinée	2	x	x			x
Laos	1		x			
Madagascar	1	x				
Mali	4	x				
Niger	2	x				
Sénégal	4	x	x			
Togo	4	x	x		x	x
Tunisie	2		X			x
Vietnam	4		x	x		

Autre expertise						
Pays	Experts	Finances / État civil	Eau / Assainissement	TIC	Appui institutionnel	Animation du réseau
Belgique	2					x
Canada	1					x
États-Unis	1					x
France	2				x	x
Suisse	1					x

5.5. L'AIMF mobilise son réseau sur les grands enjeux du monde liés à la gestion et l'accès à l'eau

L'AIMF est engagée depuis plusieurs années auprès des collectivités locales francophones pour démocratiser l'accès à l'eau et à l'assainissement des villes. Depuis 2005, elle a ainsi mobilisé plus de 11 millions d'euros dans des projets d'eau et d'assainissement liquide ayant bénéficié à près de 3,5 millions de personnes. Pour chaque projet elle s'efforce de mobiliser, autour d'une ville, des partenaires multiples et à cet égard, l'engagement des Agences de l'eau et l'apport des ressources de la loi Oudin-Santini est à noter. Ainsi, vu l'engagement de l'AIMF pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, il est tout naturel qu'elle se mobilise à l'occasion du Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra à Marseille en mars 2012 pour faire valoir le rôle essentiel des collectivités locales dans la gouvernance de l'eau. L'action de l'AIMF dans le cadre de ce Forum s'articule autour de plusieurs axes.

i. Encourager la mobilisation des collectivités locales francophones

L'AIMF a soutenu le Pacte d'Istanbul pour l'eau des Autorités locales et régionales en encourageant les villes membres de son réseau à le ratifier. À ce jour, grâce à son appel, plus de 60 capitales et métropoles l'ont déjà signé en 2011. Et elle continue son effort pour le faire adopter aux autres villes francophones.

ii. Faciliter la représentation des autorités locales francophones

L'AIMF a permis la participation d'une vingtaines d'élus et techniciens à la réunion de lancement du Processus des autorités locales pour le Forum mondial de l'Eau, qui s'est tenue à Lyon les 30 et 31 mai 2011. A l'occasion de cette rencontre, l'AIMF a organisé un atelier de travail à partir de l'enquête sur le « ressenti social » des populations pour la prise en compte des facteurs socioculturels dans les projets d'eau et d'assainissement de l'AIMF. Cette mobilisation de l'AIMF a été déterminante pour la réussite de la réunion et cela a été reconnu tant par l'Organisation Internationale de la Francophonie que par le ministère français des Affaires étrangères.

Aussi, l'AIMF travaille en lien avec les organisateurs du Forum pour faire en sorte que les maires francophones aient toute leur place dans les sessions politiques et thématiques autour desquelles sera structuré le Forum.

iii. Impliquer les Commissions permanentes de l'AIMF

M. Cheikh Mamadou Abiboulaye Dieye, Député-Maire de Saint Louis du Sénégal, président de la Commission permanente « Décentralisation et démocratie locale » s'est personnellement investi dans l'atelier de travail de l'AIMF lors de la rencontre de Lyon.

La Commission « Formation et mise en réseau des personnels, Genre » présidée par la ville de Bordeaux, s'est aussi mobilisée en organisant deux réunions, l'une à l'attention des secrétaires généraux de mairie et l'autre à l'attention des femmes, sur la thématique de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

iv. Valoriser les savoir-faire francophones en matière d'eau et d'assainissement

Le Forum de Marseille sera spécifiquement axé sur les solutions concrètes pouvant être apportées pour résoudre les problèmes liés à l'eau et à l'assainissement. A cet égard, l'AIMF entend valoriser les expériences développées par les villes francophones. A cet effet, un stand de 35 m² a été réservé dans l'espace d'exposition et sera mis à la disposition des villes. Signe de cette reconnaissance, le "Groupe d'échanges sur le développement de la coopération internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement", qui participe activement à l'organisation et à la préparation du Forum, a compté sur l'AIMF pour accueillir les villes africaines dans son stand.

v. Construire des outils pédagogiques et méthodologiques

Au-delà de l'appui technique, l'AIMF apporte à travers chacun des projets qu'elle soutient, un appui à l'élaboration de stratégies municipales d'eau et d'assainissement, à l'organisation des services, et à la recherche de partenariats de financements. Elle s'attache donc à dépasser les questions simplement pratiques et opérationnelles pour engager les villes sur une réflexion autour de la gouvernance, des valeurs que véhicule tout projet urbain.

Pour soutenir cette démarche, elle s'appuie sur son expérience de terrain, sur le vécu des municipalités qui ont mis en œuvre les projets, mais aussi sur le vécu des populations. C'est pourquoi l'AIMF a sollicité 7 villes dans lesquelles elle a financé la réalisation de projets d'accès à l'eau et à l'assainissement et leur a demandé de travailler avec leurs universités sur le « ressenti social » des projets d'eau et d'assainissement. Cette démarche a été présentée par Mme Célestine KETCHA COURTES, Maire de Bangangté (Cameroun) lors de la rencontre de Lyon. En effet, sur la base de cette enquête, il s'agit désormais de dégager un « modèle », une méthode qui fasse ressortir les éléments clés de réussite d'un projet d'accès à l'eau et à l'assainissement et qui soit reproductible.

Aussi, l'AIMF a également réalisé des fiches de bonnes pratiques à l'attention des élus et de leurs collaborateurs. Ces fiches portant sur des thématiques telles que « genre et eau », « eau et patrimoine » ou encore « la gestion des risques liés à l'eau et à l'assainissement ». Elles abordent également des éléments de plaidoyer, des pistes d'action, des exemples d'expériences ayant été menées dans d'autres collectivités francophones. Ces fiches, réalisées en partenariat avec le PS-Eau, seront disponibles dans le stand de l'AIMF à l'occasion du Forum.

5.6. Le site internet de l'AIMF un outil pour l'animation du réseau et la valorisation de bonnes pratiques

Comme le suggérait aussi la Programmation stratégique, la nouvelle version du site internet de l'AIMF, lancé en 2010 et renforcé en 2011, vise avant tout à faciliter les échanges au sein du réseau, à capitaliser les bonnes pratiques en matière de gouvernance locale et à rendre l'information plus accessible aux maires. A cet égard, une banque de données a été créée pour faciliter les échanges de savoir-faire sur la gestion municipale. En outre, au-delà de la veille qu'assurent les conseillers de l'AIMF sur les différentes bonnes pratiques dans le monde en la matière, pour que cette banque de données soit toujours plus pertinente, le Secrétariat permanent demande régulièrement à ses membres de l'informer de leurs réalisations les plus exemplaires ou des liens qu'ils jugent utiles.

Ainsi, plusieurs ressources dans divers domaines ayant trait à l'amélioration de la gouvernance municipale peuvent être consultées et téléchargées dans le site. Il s'agit, entre autres :

- des réflexions de ses villes membres pour les thématiques de colloques proposés
- des guides pratiques sur la gouvernance municipale édités par l'AIMF et ses partenaires
- des fiches de bonnes pratiques sur la gestion des projets d'eau et d'assainissement
- des exemples de mise en œuvre de budgets participatifs
- des exemples d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan local de développement, etc.

Le tableau ci-dessous renseigne sur les ressources que l'on peut trouver sur le site.

Titres	Sources
Administration électronique	
Guide pratique de l'ouverture des données publiques territoriales	FING
Administration électronique : éléments clés à l'attention des décideurs	OCDE
Votre site internet - Le créer, le développer et l'améliorer	ARTESI
Guide de choix et d'usage des licences de logiciels libres pour les administrations	ADAE
Aménagement urbain	
Guide de la coopération décentralisée pour la solidarité numérique	DGCID
Bourse d'achat collectif d'immeubles à Bruxelles	AIMF
Aménagement de la forêt de Ouagadougou en parc urbain	AIMF
Éclairages urbains : présentation du réseau Luci et bonnes pratiques municipales	AIMF
Coopération décentralisée	
Coopérations décentralisées pour le développement – Perspectives européennes	Platforma
Coopération décentralisée et développement durable	IEPF
Développement durable et environnement	
Banque de données des Agendas 21 locaux	observatoire national des Agendas 21
Processus de formulation des Agendas 21 (2 docs)	IAGU
Bobo-Dioulasso - Amélioration des services urbains de base	Bobo-Dioulasso
Meknès - Agenda 21	Meknès
Marrakech - Agenda 21	Marrakech
Genève - présentation Agenda 21	Genève
Ouagadougou – Maîtrise d'œuvre sociale	Ouagadougou
Montréal - plan stratégique de développement durable	Montréal
Gouvernance locale et gestion décentralisée des ressources naturelles	CDRI
Saint Louis Agenda 21	Saint Louis
Site portail des agendas 21 en France	Comité 21
Programme Agenda 21 d'Onu Habitat	ONU Habitat
Agendas 21 en France et au Danemark	CRDD
IAGU	IAGU
Médiaterre	Médiaterre
IEPF	IEPF
Repères pour l'Agenda 21 local	Association 4D
Référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux	Ministère français écologie
Québec - mise en œuvre du développement durable dans la ville	Québec
ADEME	ADEME

Titres	Sources
Développement durable et environnement	
Association 4 D	4D
Marrakech : certification Iso 14001 de la Commune Urbaine	AIMF
Marikina City : incitation au tri des déchets dans les écoles	AIMF
Villes dans le développement durable et la solidarité	AIMF
Décentralisation et démocratie locale	
Le diagnostic urbain	AIMF
Guide de la gestion participative	AIMF
Guide Gouvernance responsable	AIMF
Guide de Gestion Axée sur des Résultats	AIMF
Statut des élus locaux d'Europe	CCRE
Guide électoral Haïti	AIMF
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Montréal
Démocratiser la gouvernance locale entre ouverture d'un espace public et inertie des pratiques	MAE France
Dakar – Conseil consultatif et processus participatif	Dakar
Kayes - Instances de concertation	AIMF
Correspondants de nuit Paris	AIMF
Radio municipale Ouagadougou	AIMF
Création d'une Agence des Temps à Poitiers	AIMF
Site "Démocratie participative et débat public"	
Les maisons du service public ou guichets uniques dans 23 pays d'Europe	DATAR
Code d'éthique et de conduite des membres du Conseil de la ville et des conseils d'arrondissement - Montréal	Montréal
Guide de conduite à l'égard des valeurs de l'organisation destiné aux employés de la ville de Montréal	Montréal
Projet guichet unique Niamey	AIMF
Coopération de proximité et cohésion sociale - Paris, 15-16 juin 2000	AIMF
Manifeste- la ville 2030	CGLU
Office de consultation publique de Montréal	AIMF
Indicateurs de bonne gouvernance : mise en place d'un panel à Besançon	Sésame
Code d'éthique et de déontologie	UMQ
Montréal - Charte montréalaise des droits et responsabilités	AIMF
Vernier - Contrats de quartier	Ville de Vernier
Partenariat public-privé-population : l'exemple de Toul Sangké	AIMF
Budget participatif du logement à Belo Horizonte	AIMF
SYCOTEN (intercommunalité au Mali)	AIMF
Budget participatif des enfants à Barra Mansa	AIMF
Intercommunalité (note)	Cotonou
Eau et assainissement	
Formations artisans recycleurs Douala	AIMF
Site du PS Eau	PS Eau
La gestion des déchets urbains : des solutions pour l'Afrique	CRDI
L'approvisionnement en eau dans les villes d'Amérique latine	CRDI

Titres	Sources
Eau et assainissement	
Optimisation de la gestion de l'eau de la ville de Régina	AIMF
Prise en compte des facteurs socio-culturels dans les projets d'eau et d'assainissement liquide	AIMF
RéFéa - Le réseau francophone sur l'eau et l'assainissement	Réféa
L'eau : gérer localement	CRDI
Portail eau de l'UNESCO	Unesco
Conseil mondial de l'eau	Conseil mondial de l'eau
Programme de Solidarité Eau Assainissement de la Ville de Paris	Paris
Prise en compte du Genre dans les projets d'adduction d'eau potable	PS Eau
SEMIDE - Système Euro-Méditerranéen d'Information sur les savoir-faire dans le Domaine de l'Eau	Semide
Bilan des actions françaises de coopération décentralisée dans le secteur de l'eau 2007-2009	PS Eau
Alimentation en eau et assainissement des eaux usées à Dschang	AIMF
Alimentation en eau potable de 3 quartiers périphériques à Phnom Penh	AIMF
Réhabilitation de l'aqueduc de Saint Louis	AIMF
Bangangté : maîtrise d'ouvrage durable dans le secteur de l'eau / assainissement	AIMF
Assainissement des villes de Mauritanie	AIMF
Économie et finances locales	
Création d'une régie autonome pour le marché central de Phnom Penh	AIMF
Extracompetenze - Valorisation cptc travailleurs immigrés - Genres	AIMF
Grand Dakar - Création de groupements d'intérêt économique et mise en place d'une mutuelle d'épargne et de crédit	AIMF
Guide de rédaction des normes pour la prise en compte des petites et moyennes entreprises	CENELEC
Guide pour l'auto évaluation financière des autorités locales	IGD
Montréal - organisme de soutien à l'entrepreneuriat féminin	SESAME
Régie de quartier à Colombes	AIMF
Genre	
Une ville à la mesure des femmes : le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'objectif d'égalité entre les sexes	FCM
Égalité entre les sexes et planification de la gestion urbaine	ACDI
Trousse de formation Genre et développement	CQFD
Intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et aux OMD	CRDI
Charte européenne pour l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale	CCRE
États généraux de la démocratie locale et de la parité	Sénat
La place des femmes dans la vie politique : comparaison	Sénat
Genre et citoyenneté : diaporama	Bridge
Genre et gestion locale du changement dans 7 pays de l'UE	UE
Participation accrue des femmes à la prise de décisions au niveau local au Mali	WID
Renforcer la participation politique des femmes : l'exemple de Rosario	AIMF
Gestion des risques	
10 points essentiels pour la prévention des risques	CGLU

Titres	Sources
Patrimoine	
La politique de patrimoine de la ville de Montréal : un instrument de planification et d'action	Montréal
Des quartiers historiques pour tous - Guide de l'Unesco	Unesco
Séminaire patrimoine et décentralisation	AIMF
Villes, patrimoine et développement local	AIMF
Identification et mise en valeur du patrimoine de Namur	Namur
Réhabilitation et mise en valeur de l'architecture traditionnelle à Zinder, support de développement économique et de réduction de la pauvreté	Zinder
Dschang, la route des chefferies	Dschang
Bordeaux, Port de Lune : patrimoine mondial de l'UNESCO	Bordeaux
Conservation et gestion participative des sites de Tombouctou (Mali)	Tombouctou
Réhabilitation du quartier du panier de Marseille	Marseille atelier du patrimoine
Réhabilitation du centre-ville de Rennes	Rennes
Organisation des Villes du Patrimoine Mondial	
UNESCO - Centre du patrimoine mondial	
École du Patrimoine Africain	
UQAM - Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain	
Patrimoines et développement : la diversité comme alternative	AIMF / UNESCO
Reconstruction	
Exemple de Skopje	AIMF
Exemple d'Agadir	AIMF
Exemple de Beyrouth	AIMF
Beyrouth analyse comparée	CNRS
Recommandations GRAHN Haïti	GRAHN
Recommandations forum diaspora haïtienne	Forum diasp.
Programme d'action de l'AIMF pour l'appui à la reconstruction en Haïti	AIMF
Prise en compte du Genre dans les projets d'adduction d'eau potable	PS Eau

6. La Programmation stratégique réclamait plus de coopération avec les opérateurs de la Francophonie et les autres organisations internationales francophones

L'Organisation Internationale de la Francophonie s'appuie sur quatre opérateurs directs (l'Agence universitaire de la Francophonie, TV5, l'Université Senghor d'Alexandrie, l'Association Internationale des Maires Francophones). Elle coopère également avec d'autres organisations internationales francophones dont la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFJES) et la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN).

Ainsi, Opérateur reconnu par les chefs d'État et de gouvernement francophones, l'AIMF, acteur de la Francophonie pour les collectivités territoriales, entretient des relations de partenariats privilégiés avec l'ensemble de ces organisations.

6.1. Partenariat concrets AIMF – OIF – AUF – TV5 Monde pour le développement des savoirs et la promotion de l’insertion des jeunes

■ Le concept de Maison des savoirs

L’Organisation Internationale de la Francophonie et l’AIMF ont mis en place, conformément aux recommandations du Sommet de Bucarest, un projet pilote de Maisons des savoirs. L’Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et TV5 Monde sont associées à ce projet pilote.

Les Maisons des Savoirs sont des espaces gérés par les villes et qui donnent aux populations la possibilité d’accéder aux savoirs à travers des bibliothèques, ludothèques, accès à Internet et aux Nouvelles Technologies. Elles sont également des lieux d’éducation, de formation et de promotion de la Francophonie.

À ce jour, quatre Maisons des savoirs ont été mises en place dans la phase pilote à Hué, Chisinau et Ouagadougou et Kinshasa.

■ Programme des Volontaires de la Francophonie

Au côté de l’Organisation Internationale de la Francophonie, de l’Agence Universitaire de la Francophonie et de la TV5 Monde, l’AIMF participe également au programme des Volontaires de la Francophonie.

Le programme du Volontariat international de la Francophonie est destiné à offrir aux jeunes francophones la possibilité de :

- s’engager durant 12 mois à mettre leurs compétences à disposition d’un projet auquel ils vont participer, et de vivre une expérience de mobilité internationale au sein de l’espace francophone qui s’intégrera à leur parcours professionnel
- contribuer au développement des pays francophones dont notamment ceux du Sud, d’Europe centrale et orientale

Déployés sur les cinq continents, les volontaires s’engagent à œuvrer dans les domaines d’actions privilégiés de la Francophonie à savoir :

- la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique
- la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l’Homme
- l’éducation, la formation et la culture
- l’appui au développement durable et à la solidarité
- les NTIC pour la réduction de la fracture numérique
- le renforcement des capacités locales en développement économique, social et culturel

En fonction des projets identifiés, les Volontaires internationaux de la Francophonie peuvent être affectés au sein d’une structure d’accueil francophone, située dans un des 56 États et gouvernements membres de la Francophonie. A cet égard, lors de la première promotion, dans le cadre du programme de renforcement des capacités des cadres locaux, l’AIMF avait suggéré de réserver un poste de chargé de mission destiné à appuyer les personnels de la Communauté urbaine et des communes de Niamey. A l’issue, de son contrat de volontaire, l’AIMF l’a recruté en 2010 pour intégrer le secrétariat permanent. Il a la charge du suivi de projets sur le terrain, à Niamey, puis à présent, à Bangui.

Aussi, dans la deuxième promotion, en 2011, dans le cadre du programme de renforcement des capacités des réseaux locaux des collectivités locales, l’AIMF a suggéré un poste d’Assistant des programmes destiné à appuyer le Secrétariat permanent de l’Union des Communes du Togo.

6.2. Signature d'une convention d'objectifs entre l'AIMF et l'Université Senghor d'Alexandrie pour un renforcement de l'expertise et du savoir-faire francophone

L'AIMF et l'Université Senghor d'Alexandrie ont signé une convention d'objectifs visant à renforcer leurs liens de travail, notamment autour des problématiques de formation et de renforcement de l'expertise francophone, au service des collectivités locales. En effet, les deux structures se sont engagées à :

- animer un réseau sur la gouvernance urbaine
- susciter des études sur la gouvernance urbaine, notamment en s'appuyant sur des étudiants qui rédigent des travaux et des mémoires sur la gestion urbaine, en portant une attention toute particulière aux problématiques des finances locales et de l'état civil
- favoriser un échange de banque de données sur les savoirs et les métiers liés à l'urbain

Rappelons que dans le cadre de ce partenariat, l'AIMF avait financé en 2010 des stages de 3 mois pour que soit réalisée une étude universitaire pilotée par l'Université Senghor d'Alexandrie. Cette étude avait pour objectif d'analyser la situation budgétaire et financière de cinq villes africaines (Bamako, Casablanca, Cotonou, Douala, Ouagadougou), au regard des textes de loi et des pratiques et méthodes propres à chaque État. Enfin, un séminaire de restitution a été organisé les 15 et 16 septembre 2010 à Alexandrie, en présence du Secrétaire permanent de l'AIMF, des Maires d'une douzaine de villes, d'universitaires et de représentants des ministères du Budget et du Trésor des différents pays concernés.

6.3. Partenariat AIMF/CONFESJES pour une politique publique locale au service de l'entrepreneuriat des jeunes

En 2009, la Conférence des Ministres de la jeunesse et des sports (CONFESJES) et l'AIMF ont établi un accord de partenariat dont les objectifs stratégiques, les axes d'intervention et le développement des actions portent sur :

- l'engagement citoyen des jeunes au niveau local
- le plaidoyer en faveur de la jeunesse et de la femme
- la capitalisation des savoirs et des bonnes pratiques et la diffusion à travers l'utilisation des différentes plateformes technologiques
- la diffusion de l'information sur les bonnes pratiques en matière de décentralisation auprès des réseaux locaux au sujet de l'insertion des jeunes au développement local

A cet égard, les deux institutions ont renforcé leur partenariat en 2010 pour l'entrepreneuriat jeunesse et la mise en œuvre de guichets uniques au service de l'intégration des jeunes au Togo.

6.4. Renforcement des liens avec la CONFEMEN pour le développement harmonieux du système éducatif dans l'espace francophone

Pour l'AIMF, la gestion scolaire ne peut être efficace et efficiente qu'à la condition d'y associer étroitement les villes. A cet égard, elle finance des classes multimédias, des projets pédagogiques ouvrant l'école sur son environnement et participe à la réflexion sur les curricula. L'AIMF entend aussi influencer l'évolution des relations entre la ville et son école. A ce sujet, l'AIMF a participé au financement des assises sur les réformes curriculaires qui se sont tenues à Brazzaville, en juillet 2010.

L'AIMF a aussi participé activement à la 54^{ème} session ministérielle de la Conférence des Ministres de l'Éducation ayant le français en partage qui s'est déroulée à Dakar, du 18 au 20 novembre 2010. Cette rencontre marquait également les 50 ans de la structure.

En 2011, l'AIMF s'est également associée au programme d'information sur l'évolution des systèmes éducatifs de la CONFEMEN afin de nourrir la réflexion sur des thèmes d'intérêt commun et les réformes en cours et d'animer la concertation entre ministres et experts pour appuyer les politiques d'éducation.

6.5. L'AIMF et la Conférence des OING francophones

En tant qu'Opérateur de la Francophonie, l'AIMF avait souhaité, lors de son Assemblée générale de Dakar en 2003, établir des relations durables avec la société civile et ses représentants, à savoir les ONG locales et internationales, pour la mise en œuvre de ses programmes de développement municipaux.

Lors de la 7^{ème} conférence francophone des OING en juin 2010 qui s'est tenue à Genève, le Secrétaire général de la Francophonie avait, pour sa part, souhaité que des liens plus étroits puissent être élaborés entre les opérateurs francophones et les OING membres de la Conférence.

A cet égard, l'AIMF et le Comité de suivi de la Conférence francophone des OING ont élaboré un document cadre de partenariat dans lequel les deux opérateurs s'engageaient à s'informer mutuellement de leurs actions au sein de leur réseau respectif.

6.6. Renforcement des liens avec l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) pour la dynamisation des partenariats avec les universités francophones

L'AUF et l'un de ses réseaux, l'APERAU (Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme), sont associées à l'AIMF et l'Université Senghor pour la mise en place d'une coopération « Villes et Universités » au service du développement local.

L'APERAU est un partenaire de premier ordre pour l'AIMF. Elle l'appuie à mettre en œuvre des politiques de dialogue et de cohérence sur les territoires. Avec ce réseau, composé d'universitaires urbaniste, l'AIMF a pu élaborer des études sur la reconstruction post séisme en Haïti. C'est aussi avec l'APERAU qu'a été organisé le séminaire de Lafayette, en Louisiane, réunissant maires haïtiens, représentants de leur ministère de l'Intérieur et bailleurs de fonds.

En outre, avec ses adhérents suisses (Université de Lausanne), l'AUF et le réseau APERAU ont largement contribué à la conception et à la mise en œuvre de l'Assemblée générale d'octobre 2010 autour du thème « Villes et universités au service du développement local ».

Aussi, afin d'encourager les échanges entre les collectivités locales francophones sur leurs expériences de gestion participative, l'Université Senghor d'Alexandrie et le réseau APERAU ont appuyé l'AIMF à réaliser un manuel axé sur des solutions pratiques à la portée de tous les élus locaux.

7. La Programmation stratégique réclamait plus de renforcement de la cohésion des territoires pour des villes réellement solidaires

Les lois de décentralisation adoptées par les pays francophones ont profondément modifié les paysages administratifs traditionnels : aux côtés des communes, héritage du XIX^{ème} siècle, d'autres collectivités territoriales, dirigées par des conseils et des responsables élus par la population, sont apparues : les départements et les régions. Pour leur part, les villes capitales ainsi que les grandes métropoles ont été dotées de statuts particuliers, en privilégiant une organisation en silo (mairie centrale et mairies d'arrondissement) ou en grappe (communes autonomes regroupées au sein d'une communauté urbaine ou d'un district dotés de compétences transversales).

À bien des égards, le partage de gestion du territoire national voulu par le législateur entre l'État d'une part et les collectivités d'autre part est le gage d'un développement harmonieux soucieux des besoins de chacun. Quelle autorité, sinon celle issue de la proximité, est la mieux à même d'identifier, d'évaluer et d'apporter des réponses aux besoins économiques et sociaux très concrets des populations qui l'ont élue. La responsabilisation croissante des autorités locales issues du suffrage universel (maire, exécutif départemental ou régional) combinée à une application réelle du principe de subsidiarité renforce plus qu'elle ne divise la cohésion territoriale.

Mais, si ici ou là, le partage des compétences entre l'État et les autorités locales a eu des effets stimulants pour l'atteinte des objectifs de développement, force est toutefois de constater que dans une grande majorité de territoires, la mise en œuvre du processus de décentralisation a eu des conséquences fâcheuses. La présence d'autorités dotées de pouvoirs concurrents sur un seul et même territoire, le retrait partiel ou total des services de l'État qui a suivi la décentralisation font qu'aujourd'hui, par exemple, l'administration de la santé ou le service public de l'éducation ne sont plus efficacement assurés. Pour subsister, les populations doivent d'avantage mobiliser leurs faibles ressources ou faire appel à la générosité des ONG qui progressivement canalisent à leur profit exclusif l'essentiel de l'action publique. Peu à peu, les collectivités mais aussi l'État se retrouvent dans un rôle de faire valoir, spectateurs impuissants d'un développement dont ils ne maîtrisent ni les objectifs, ni les enjeux.

Cette situation qui confine au déni de légitimité démocratique peut, en cas de crise majeure, se révéler explosive. En valorisant les fonctions et le rôle des élus territoriaux à travers la mise en place d'associations nationales, en contribuant à renforcer les capacités de gestion et d'action des administrations publiques locales, en encourageant la médiation de proximité, l'AIMF a d'ores et déjà créé les conditions d'une réappropriation du local par les élus locaux membre de son réseau.

En effet, le renforcement de la cohésion territoriale suppose concomitamment une révision du processus de décision. A cet égard, ne convient-il pas d'encourager les maires à associer de manière plus étroite à la définition et à la mise en œuvre des plans locaux de développement, tous les acteurs de terrain, y compris ceux jusqu'ici marginalisés, parce qu'appartenant au monde des chefs traditionnels ou à la sphère religieuse ?

Plus qu'un dé-tricotage du processus de décentralisation, l'impératif de cohésion territoriale constitue un instrument de mesure de la bonne gouvernance locale.

Pour susciter sa mise en œuvre, à l'occasion du colloque d'Erevan d'octobre 2011, l'AIMF a amené les élus locaux et des experts à réfléchir sur la thématique de la cohésion des territoires autour de trois ateliers.

7.1. Créer les conditions de solidarité et d'alliance pour une gestion apte à soutenir la cohésion sociale et le développement local face aux risques majeurs auxquels sont confrontées les collectivités territoriales

Ce sujet a fait l'objet du premier atelier du colloque d'Erevan. En effet, cet atelier a été axé sur la diversité des risques auxquels sont confrontées les collectivités territoriales. Il a permis d'analyser les conditions favorables pour une gestion apte à soutenir la cohésion sociale et le développement local durable. A cet égard, les contributions proposées ont établi trois grandes catégories de risques :

- les risques sociaux qui regroupent les conflits sociaux et ceux liés à un manque de maîtrise de l'urbanisation : migrations, expulsions, déguerpissements, crises sanitaires
- les risques environnementaux : inondations, séismes, alimentation en eau
- les risques institutionnels ou organisationnels : ce sont les pratiques inadaptées, les superpositions des différents acteurs décentralisés et déconcentrés

A l'issue des débats, une liste de quelques recommandations a été adoptée. Il s'agit de :

- mettre en valeur et renforcer durablement les leaderships locaux pour mettre en avant le rôle clé que doivent jouer les collectivités locales notamment pour promouvoir la création d'instances spécifiques. Il s'agit, par exemple, de pouvoir développer des agences communales de l'eau et de l'assainissement
- promouvoir des modes d'organisation rigoureux et exigeants pour la gestion des risques majeurs
- contribuer au changement des mentalités à tous les niveaux
- anticiper les crises par l'analyse prospective de prendre des décisions efficaces, cohérentes et pérennes
- soutenir l'émergence et la consolidation d'une fonction publique territoriale
- susciter la diffusion d'informations et l'échange de bonnes pratiques
- renforcer les programmes de formation à l'attention des élus municipaux

7.2. Mettre en place des mécanismes de coordination institutionnelle pour favoriser le dialogue et la concertation entre les différents niveaux d'administration territoriale à l'échelle de la métropole.

Pour ce thème, les interventions se sont articulées autour de deux axes majeurs.

Dans le premier axe, il était question des mécanismes de coordination institutionnelle, c'est-à-dire les dispositifs formels ou moins formels, institutionnalisés ou non, qui peuvent être mis en place pour favoriser le dialogue et la concertation entre les différents niveaux d'administration territoriale à l'échelle de la métropole. Des expériences permettant l'élaboration de visions stratégiques de développement métropolitain qui ont été partagées.

Le deuxième axe a abordé l'implication des citoyens dans la gestion de la ville, depuis l'échelle du quartier à celle de la métropole.

Les débats autour de ces deux axes ont permis de formuler les recommandations suivantes :

- la métropolisation nécessite de se projeter dans un temps qui dépasse la durée d'un mandat, et de penser les évolutions sociétales à long terme : pour y parvenir, s'imposent des stratégies anticipatives, des outils de planification, élaborés en concertation avec tous les acteurs concernés (État, différents niveaux de collectivités, d'administrations publiques, sociétés civiles, tissu économique, citoyens)
- la métropolisation réclame un projet collectif et partagé, fondé sur des valeurs et des principes de bonne gouvernance (égalité, transparence, accessibilité, rigueur), mis en œuvre avec des outils et moyens impliquant les citoyens et plaçant l'humain au cœur de l'urbain
- la métropolisation doit préserver la diversité des villes comme lieux d'expérimentation, d'innovation, d'émancipation, d'évolution : il faut éviter le piège du modèle, de l'homogénéisation, car chaque ville avec ses spécificités propres, par sa taille, par son identité et par ses activités, a beaucoup à apporter pour permettre des échanges et un enrichissement mutuel

7.3. Agir pour la coopération transfrontalière et la gestion concertée des « espaces pertinents » d'intégration

Les différentes réflexions et les différents témoignages de cet atelier ont été centrés sur la perméabilité des frontières et sur l'existence de relations entre villes situées de chaque côté d'une frontière institutionnelle. Les travaux ont mis en avant les avantages et l'impérieuse nécessité de la coopération entre villes frontalières. Mais cette coopération doit se faire à une échelle locale, à partir des préoccupations, des contextes et des pratiques réellement perçues. Il faut donc créer les conditions

qui permettent de développer plus d'initiatives et plus de solidarité entre les villes déjà proches mais désireuses de partager des projets communs. A cet égard, plusieurs pistes ont été avancées :

- favoriser la prise d'initiatives et la mise en œuvre d'actions de coopérations frontalières : il a été demandé à l'AIMF d'accompagner les collectivités à mettre en place des cadres de concertation et de dialogue transfrontalier
- assurer la pérennité de certains projets en cours, dont l'acuité peut s'estomper, faute de soutien technique : il a été demandé à l'AIMF d'apporter son expérience et son expertise pour maintenir et renforcer ces acquis
- susciter une dynamique de coordination entre les États, les organisations locales et internationales, les villes et les populations : il a été demandé à l'AIMF de jouer un rôle là-dessus
- initier des dialogues de sortie de crise à la base : les collectivités locales, les organisations faïtières et l'AIMF (de par son autorité morale, son autorité de représentation) doivent être parties prenantes dans les sorties de crises liées aux conflits transfrontaliers ou communautaires

Deuxième partie **Des programmes et des outils pour la modernisation de l'administration municipale**

Accompagner les Maires dans la gestion de leur municipalité impose une réelle évolution dans les manières de faire. A cet égard, l'AIMF confirme de plus en plus sa capacité à s'investir dans de nouveaux projets plus structurants mettant l'accent sur des programmes globaux d'appui aux collectivités locales.

Ces programmes couvrent l'ensemble des domaines de compétences des autorités locales (notamment les finances locales et l'état civil) ; l'objectif étant de financer des réalisations concrètes afin d'avoir une visibilité importante et des résultats concrets sur le terrain. Ces actions portent tant sur l'appui institutionnel et le renforcement des capacités que sur la mise en œuvre de projets concrets qui améliorent la vie des populations.

En 2011, l'AIMF a donc concrétisé la mise en œuvre de son travail de réflexion sur les savoirs francophones au service des territoires et de leur gestion entamée en 2010. Ainsi, avec l'aide de son partenaire, le Ministère français des affaires étrangères et européennes et avec l'appui de l'Union européenne, elle exécute des projets de société dont la mise en œuvre impose la concertation et la collaboration de plusieurs acteurs, notamment entre autorités locales ou réseaux locaux de collectivités, autorités de tutelle (État et ministères sectoriels concernés) et représentants de la société civile.

Ces projets d'appui à la performance locale des villes et associations nationales de collectivités associent donc plusieurs autorités locales afin de mobiliser un plus grand nombre d'expertises et de ressources financières pour valoriser la coordination et stimuler l'efficacité des actions. C'est en ce sens, avec le cofinancement de l'Union européenne, que l'AIMF appuie plusieurs dizaines de villes d'Afrique de l'Ouest pour le développement local et la valorisation du patrimoine culturel, la gouvernance démocratique des territoires des villes du Cameroun et du Congo, la construction de la paix par le développement entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, la gouvernance de proximité à travers l'aménagement de quartiers des villes de Ouagadougou et de Cotonou, le développement de l'intercommunalité en Côte d'Ivoire, le renforcement des capacités des communes et de leur association pour qu'elles puissent activement participer au processus de décentralisation et d'atteinte des OMD au Togo et le renforcement de la démocratie locale en Centrafrique.

L'année 2011 valorise aussi le partenariat avec le Ministère français de l'Éducation Nationale, pour le renforcement des capacités des autorités locales, la mise œuvre des politiques de jeunesse et la promotion des services de proximité.

1. L'AIMF sollicite l'Union européenne pour la mise en place de projets globaux mettant en réseau plusieurs acteurs pour mieux répondre aux critères de durabilité et d'efficience du développement local

La mise en place de ces programmes globaux d'appui aux villes et réseaux de collectivités membres du réseau de l'AIMF a connu une évolution notable aussi bien au niveau des partenariats que des thématiques abordées.

1.1. Des villes du Cameroun et du Congo pour une gouvernance démocratique des territoires

Dans les pays où la décentralisation est encore récente, les collectivités territoriales et les associations nationales de villes doivent être accompagnées pour faire face à la faiblesse des capacités financières, mais aussi à la difficulté de coordination des multiples acteurs du développement. Cela nécessite de mettre l'accent sur l'importance du dialogue entre les différents niveaux de l'administration territoriale, ainsi qu'avec l'État et la société civile. C'est dans ce cadre, qu'un projet de renforcement des capacités des collectivités locales du Cameroun et du Congo et de leurs associations nationales, cofinancé avec l'Union européenne, a mobilisé plus de 13 partenaires territoriaux regroupés autour de l'AIMF. Le projet valorise ainsi l'échange au niveau régional afin de faire émerger les meilleures pratiques. Démarré en 2009, le projet s'est poursuivi en 2011 avec des cycles de formations axés sur des aspects théoriques et sur des cas pratiques et concrets proposés par les collectivités partenaires, à savoir :

- l'introduction de la GAR dans le management de l'Association de Municipalités du Congo
- la Construction d'un marché : exemple de Mbota (Pointe Noire)
- la construction d'une médiathèque municipale (Brazzaville)
- la Création d'aires protégées dans le département de la Lékoumou (Congo)
- la formation des cadres des collectivités territoriales décentralisées et de leur association nationale sur la décentralisation
- la création et le développement d'un système de transport public de masse par bus sur sites propres à Douala
- l'occupation et l'utilisation des sols dans la ville de Yaoundé etc.

■ Outils de gouvernance démocratique des territoires

Dans le cadre de ce projet de renforcement des capacités des collectivités locales du Cameroun et du Congo et de leurs associations nationales, cette thématique a fait l'objet d'un premier séminaire régional qui s'est tenu à Pointe Noire les 24 et 25 septembre 2011.

La rencontre a rassemblé plus de 60 élus locaux, représentants des autorités de l'État et universitaires du Cameroun et du Congo, ainsi que des partenaires au développement et des représentants d'autres collectivités de l'espace francophone. L'examen de cette thématique globale, « Outils de gouvernance démocratique des territoires », a permis d'aborder les problématiques de la Gestion axée sur les résultats, la Gestion participative et la Gouvernance responsable à travers plusieurs sujets liés à la gestion locale :

- le développement d'un tourisme durable : exemple de la commune de Dizangué (Cameroun)
- la mise en place d'un guichet unique des recettes de transport urbain selon une méthode GAR à la Communauté urbaine de Bamenda (Cameroun)
- l'identification de la société civile et la mise en place de tables de concertation : exemple du projet de gouvernance locale à Niamey (Niger) financé par l'AIMF en partenariat avec l'Agence canadienne de développement international

- la mise en place d'une plateforme de collaboration entre Communauté urbaine et communes d'arrondissement : exemple de la commune de Douala (Cameroun)
- la gestion participative et l'impact de l'opérationnalisation des Plans locaux de développement : exemple de la commune d'Elig Mfomo (Cameroun)
- la gestion intégrée et participative des déchets urbains : exemple de la commune Mbalmayo (Cameroun)
- des exemples d'outils de gouvernance locale mis en œuvre par l'Association des Maires de Centrafrique

A l'occasion de ce séminaire, le Secrétariat permanent de l'AIMF a présenté trois manuels de gouvernance : « La gestion participative », « L'éthique et la gouvernance » et « La Gestion Axée sur des Résultats ». Les manuels ont été adoptés lors de l'Assemblée générale de l'AIMF, tenue à Erevan en octobre 2011.

Comme nous l'avons développé dans la première partie, ces outils constitueront les bases du corps de valeur développé par le réseau des maires francophones.

1.2. Les villes de Bangui, Douala et Pointe Noire pour l'adressage, la mobilisation des recettes et la modernisation de la gestion financière des municipalités

Ce projet de mobilisation des recettes et de modernisation de la gestion financière des villes de Bangui, Douala et Pointe Noire a été officiellement lancé en avril 2011. Cofinancé par l'Union européenne, ce projet d'une durée de trois ans a pour objectif d'augmenter la capacité d'investissement de ces trois villes, d'une part à travers la mise en lien entre l'adressage et le recensement des activités taxables, d'autre part, par le renforcement de leurs capacités techniques, humaines, en matière de gestion des finances locales, et ce dans le cadre d'un échange d'expériences et d'expertises Sud-Sud. Il devra permettre de créer ou de renforcer les cellules d'adressage au sein de ces villes, de financer la réalisation de plans d'adressage et de panneautage associés à un recensement des activités. Il facilitera la mise en lien avec les services fiscaux de l'État. Enfin, ce projet devra permettre d'améliorer les ressources d'investissement de Bangui, Douala et Pointe Noire afin de financer les services essentiels aux populations et d'améliorer la gestion des services urbains et la citoyenneté.

La valeur ajoutée de ce projet réside dans la mise en lien entre 3 métropoles de 3 pays géographiquement et économiquement proches, qui partagent des problématiques similaires. Ce qui permet de mettre en synergie les expériences des unes et des autres. De plus, Il favorisera la mise en place d'observatoires fiscaux permettant de faciliter le dialogue entre acteurs institutionnels locaux et nationaux et avec la société civile.

Pour le concrétiser, plusieurs actions seront développées.

a) La mise en réseau des villes de Bangui, Douala et Pointe-Noire

Pour cette première action concrète, trois rencontres multi pays entre les élus des trois villes et leurs services financiers, les services déconcentrés de l'État, les associations faïtières seront organisées afin de :

- lancer le dialogue, les échanges d'expériences, d'expertises et de bonnes pratiques en matière de connaissance du territoire, de gestion des finances locales, de mobilisation des ressources
- faire bénéficier aux autres communes de l'expérience de chacune d'elles
- faciliter le dialogue entre autorités locales des trois pays et les autorités de l'État
- promouvoir les bonnes pratiques identifiées et mises en œuvre dans le cadre du projet

Ces échanges d'expériences et de bonnes pratiques devraient avoir un impact positif sur les habitudes de travail en réseau entre services et permettre la mise en place d'un cadre de dialogue et de concertation entre les différents acteurs.

b) L'adressage des villes de Bangui, Douala et Pointe Noire s'effectuera à travers :

- la mise en place d'une cellule d'adressage dans chaque ville : formation des personnels, dotation en matériel, de logiciels d'information géographique et création d'un comité de suivi pour la pérennisation de l'œuvre
- la cartographie : constitution d'un plan de ville indiquant notamment les voies, leur toponymie, les limites administratives
- des enquêtes de recensement : recensement des personnes et activités pour élaborer le fichier d'adresses et des activités
- l'élaboration d'un "Fichier d'adresses", numérotation des portes et panneauage
- la mise en lien entre l'adressage et la fiscalité locale

Ces actions, telle que la meilleure connaissance du territoire grâce à la cartographie et les plans (utilisation de l'adressage par les autres services notamment aménagement urbain, planification, services d'urgence) devraient permettre un élargissement de l'assiette fiscale de ces villes et une meilleure perception des impôts.

c) Les actions de modernisation des services financiers des communes de Bangui, Douala et Pointe Noire ont prévu :

- la rédaction de manuels de procédures budgétaires et comptables ;
- la formation des autorités municipales ;
- le renforcement des capacités des personnels ;
- l'informatisation des services financiers et comptables des structures ;
- le déploiement d'un logiciel de gestion financière et comptable adapté et sécurisé.

Ces mesures permettront d'améliorer la gouvernance locale grâce à une meilleure compréhension de la gestion des finances locales par les élus et les personnels des services financiers. Elles permettront également une meilleure maîtrise des dépenses et notamment des dépenses de fonctionnement et de la situation financière des villes. A cet égard, il y aurait une plus grande sincérité dans les budgets votés avec comme conséquence directe : une augmentation de l'investissement des villes.

d) La pérennisation de ces actions passera par la mise en place d'observatoires fiscaux locaux.

Les villes vont procéder à la mise en place d'un observatoire fiscal local qui associera les élus locaux, leurs services financiers, les autorités de l'État concernées, la société civile. Ainsi, Ils se réuniront périodiquement autour des problématiques fiscales afin de :

- renforcer le dialogue entre les services de l'État et les autorités locales
- mettre à jour l'assiette des taxes avec les plans d'adressage et le recensement des activités taxables
- faciliter la perception des impôts locaux et la réversion aux communes

1.3.Plusieurs dizaines de villes d'Afrique de l'Ouest ont été mises en lien pour favoriser le développement local à travers la valorisation du patrimoine culturel

Ce programme de renforcement des capacités des collectivités locales d'Afrique de l'Ouest par la prise en compte du patrimoine culturel dans le développement local a débuté en 2010 pour une durée de trois ans. Il est cofinancé par l'Union européenne. A travers ce programme, l'AIMF met ainsi en œuvre les recommandations du colloque sur le thème, « Villes, patrimoine et développement local », lors de la 22ème Assemblée générale de l'AIMF à Hué en 2007. L'objectif était de montrer comment la bonne

gestion des maires, en lien avec l'État, la société civile et la société traditionnelle, peut faire du patrimoine un moteur du développement urbain.

La première année du programme a permis :

- de faire l'état des lieux de l'offre de formation et des besoins en matière de patrimoine culturel et de développement
- de concevoir des modules de formation à l'attention des élus et techniciens municipaux
- d'élaborer un plan de communication et de diffusion sur les activités du projet et ses résultats
- d'organiser des ateliers de formations (au Mali sur le patrimoine et le développement local, au Cap-Vert sur l'économie culturelle et patrimoniale)

L'année 2011 continue la mise en œuvre du projet.

■ Une dynamique des villes maliennes s'est créée

Lors des ateliers « patrimoine culturel et développement local » (Bamako / Ségou du 4 au 10 octobre 2010), une demande d'approfondissement a été formulée par les participants. Pour répondre à ce besoin, un nouvel atelier de formation s'est tenu à Bamako du 4 au 9 mai 2011.

Grace à la synergie mise en place avec le projet de l'UNESCO « Niger-Loire : gouvernance et culture » et la Convention France-UNESCO, cette formation plus pointue sur les questions de montage et gestion de projets patrimoniaux à l'attention des secrétaires généraux maliens a pu regrouper 21 collectivités locales (17 communes, 3 Assemblées régionales et un Conseil de Cercle). À partir d'idées de projets et de présentations théoriques, les participants ont travaillé en groupe sur différentes thématiques : l'élaboration de circuits touristiques, l'organisation d'événements culturels, la protection, la conservation et la mise en valeur des sites et des paysages culturels, la mise en place de musées et écomusées.

À la fin des travaux des documents d'avant-projets ont pu être élaborés et un résumé de ces projets a été restitué le 9 mai 2011 en présence de partenaires techniques et financiers (GTZ, Ambassade de France, la délégation locale de l'Union européenne...).

Le réseau des villes maliennes travaillant sur des projets en lien avec le développement patrimonial, a été créé en octobre 2011. Ce réseau est animé par l'Association des Maires du Mali (AMM).

Un monitoring du suivi des recommandations conduit par l'AMM, la Direction du Patrimoine et de la Culture, l'Université de Bamako et la mairie du District, montre que les villes du réseau ont créé ou revitalisé des commissions de travail sur le patrimoine. Elles ont inscrit le patrimoine dans leur Plan de développement social économique et culturel (PDSEC) et développé ainsi des plans sectoriels détaillés sur la culture et inscrit dans leur budget une ligne spécifique à ce domaine.

■ L'intégration d'une politique patrimoniale dans les plans de développement des municipalités

Ce thème a été l'objet d'un séminaire de formation, à Nouakchott (Mauritanie) du 1^{er} au 5 avril 2011, ayant réuni une vingtaine de villes mauritaniennes représentées par les maires et les secrétaires généraux, en partenariat avec la Direction du patrimoine culturel de la Mauritanie et le centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels. Des ONG ont également été conviées à la formation, en raison du rôle important joué par ces structures dans la mise en œuvre de projets culturels pour les communes mauritaniennes. Cette rencontre a permis de traiter plusieurs thématiques liées au patrimoine culturel, notamment :

- l'explicitation de la notion du patrimoine

- la présentation des outils nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de développement compatible avec la préservation du patrimoine
- la présentation des rôles et responsabilités des différents acteurs du patrimoine dans un processus de décentralisation

■ **Patrimoine culturel et amélioration des conditions de vie des populations**

Du 4 au 8 juillet 2011, des élus béninois, leurs collaborateurs et des ONG locales se sont réunis à Abomey (Bénin) pour examiner plusieurs idées de projets patrimoniaux axés sur l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment :

- la restauration et la mise en valeur de sites et de monuments, témoignages de l'histoire du Bénin
- la revitalisation de musées et la mise en valeur des collections
- la documentation et la revitalisation de rites, usages, savoirs et savoir-faire spécifiques des différentes localités du Bénin
- la mise en valeur et l'aménagement de paysages culturels (supports de traditions culturelles et témoins de l'interaction harmonieuse de l'homme avec son environnement)

Après avoir réaffirmé leur conviction du potentiel que représente le patrimoine culturel pour le développement local, les travaux des élus ont porté sur trois grands axes :

- les arguments d'une politique patrimoniale
- les dispositions générales au niveau institutionnel et administratif pour bâtir le développement de leurs municipalités autour du patrimoine
- la feuille de route pour la mise en œuvre de leurs projets patrimoniaux

L'atelier a également été l'occasion de présenter la politique volontariste de la ville d'Abomey dans le domaine de la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel : les palais royaux d'Abomey sont le seul site du Bénin inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, et cela depuis 1985. La commune a fait de cette inscription un vrai levier de développement, à travers la mobilisation de plusieurs partenaires et le développement d'activités locales liées au patrimoine.

■ **Systèmes de gestion des biens patrimoniaux urbains : quelles collaborations entre les acteurs gouvernementaux, les collectivités locales et les détenteurs d'un pouvoir traditionnel ?**

Cette thématique a été l'objet d'un séminaire d'échanges entre des élus locaux béninois, ivoiriens, maliens et sénégalais organisé par la mairie de Grand Bassam (Côte d'Ivoire) et en partenariat avec l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), les 7 et 8 octobre 2011. A ce séminaire, ont également pris part les Directions du patrimoine culturel des pays concernés.

Pour améliorer la coordination entre l'État et les collectivités locales dans les différentes étapes des politiques patrimoniales (identification, protection, gestion, valorisation), une coopération renforcée entre les différents acteurs est essentielle pour permettre :

- la gestion durable des biens
- la mobilisation efficace des ressources et des compétences
- le renforcement de l'impact du patrimoine sur le développement local pour répondre aux besoins des populations
- la cohérence des projets et des politiques en matière de patrimoine
- la prévention des conflits liés à la gestion de patrimoine

Différents modes de gestion du patrimoine ont été évoqués : gestion traditionnelle (mosquées en Côte d'Ivoire, en Mauritanie et au Mali, partie rituelle de la fête de la Gaani au Bénin), cogestion (forêt sacrée d'Adja Ouéré au Bénin), gestion privée (manuscrits de Chinguetti en Mauritanie).

Tous les élus ont mis l'accent sur la démarche de gouvernance participative à adopter et qui est une clé fondamentale de la réussite des politiques locales : les représentants de la société civile, les détenteurs traditionnels et plus généralement les populations, doivent être constamment associés aux prises de décisions sur le patrimoine pour contribuer elles-mêmes à l'effort de perpétuation de la mémoire collective.

A l'issue du séminaire, des mesures concrètes ont été recommandées, pour améliorer le travail en commun de ces différents acteurs :

- la sensibilisation à tous les niveaux (décideurs, communautés) est un préalable indispensable à toute politique patrimoniale
- les collectivités locales, comme l'État, doivent agir dans le respect du patrimoine
- les collectivités locales et l'État doivent collaborer dans l'inventaire du patrimoine
- les collectivités locales doivent adopter une démarche proactive : prendre des initiatives en faveur de la protection du patrimoine avec les moyens dont elles disposent et solliciter l'assistance de l'État lorsqu'elle est nécessaire
- les collectivités locales doivent créer ou réactiver des commissions patrimoniales au sein de leurs services
- les collectivités locales doivent mettre en place des comités de gestion locaux des biens patrimoniaux sur leurs territoires
- la gestion du patrimoine doit s'inscrire dans une démarche participative à toutes les étapes
- la mise en place d'un cadre de concertation pour faciliter la prise de décision, la mise en œuvre des projets et le suivi

Le séminaire a également été l'occasion de relancer la candidature de l'inscription de la ville de Grand Bassam sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, à travers l'affichage d'une volonté locale forte de travailler à la préservation et valorisation du patrimoine culturel.

■ **Recherche et définition de projets de développement communaux à partir du patrimoine culturel**

Ce sujet a été l'objet du colloque d'échanges, tenu à Saint-Louis (Sénégal) du 12 au 16 décembre 2011.

Organisé en partenariat avec l'Institut des Arts et de la Culture de Dakar, l'Association des Municipalités du Sénégal, la Direction du patrimoine culturel du Sénégal et en étroite collaboration avec la ville de Saint Louis, l'atelier a accueilli une soixantaine de participants, représentants de collectivités sénégalaises et capverdiennes partenaires du projet, mobilisés dans la réalisation du programme pédagogique.

Selon le format déjà expérimenté dans les autres pays, la session de formation des élus a permis la construction d'un argumentaire en faveur de la préservation et la mise en valeur du patrimoine au niveau local et la définition de lignes stratégiques d'orientation. Pour chaque commune, les secrétaires généraux et techniciens ont été appelés à approfondir le travail engagé pour établir des avant-projets patrimoniaux.

■ **La pérennisation du programme**

Dans le cadre de la pérennisation du projet, l'AIMF s'est associée à une initiative pour la formation à distance sur le patrimoine. A cet égard, une Convention cadre a été signée entre la Direction Générale des Patrimoines (DGP) du Ministère français de la culture et de la communication et l'AIMF pour la conception et la mise en œuvre de modules de formation à distance sur le patrimoine.

La DGP a initié ce projet, en partenariat avec l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Université numérique francophone mondiale (UNFM), en proposant des modules de formation se composant de 7 à 10 enseignements d'une heure trente. Ces interventions sont enregistrées en bas débit (pour diffusion partout dans le monde) et les enseignements sont stockés à Genève par l'UNFM. Les formations sont gratuites et les participants sont sélectionnés sur la base d'appels à candidature.

Ce partenariat a pour objectif de participer à la conception de l'ensemble des formations organisées par la DGP, en les ouvrant aux collectivités locales et en les adaptant à ce public. Le premier module, consacré aux inventaires du patrimoine culturel, introduit par le Secrétaire permanent de l'AIMF, a fait l'objet en décembre 2011 d'un appel à candidature ouvert aux villes du réseau AIMF.

Dans le cadre de ce partenariat, il est prévu de travailler à la mise en œuvre d'une formation ad hoc sur la thématique « patrimoine culturel et développement local », qui mettrait en valeur les résultats du projet en cours en renforçant sa diffusion et en augmentant sa visibilité. Cette initiative répond également au souhait des élus membres de l'AIMF. Lors de l'atelier « patrimoine », organisé dans le cadre de l'Assemblée Générale 2010 à Lausanne, les participants avaient plaidé pour qu'un plus large nombre de villes, ressortissantes de cinq pays cibles du projet et d'autres pays, puissent bénéficier de ces résultats.

Aussi, la troisième et dernière année du programme sera consacrée à la formation des techniciens cadres des pays partenaires, à travers deux cours techniques régionaux organisés à l'École du patrimoine Africain de Porto Novo (Bénin).

Un important volet de réflexion permettra de pérenniser les résultats du projet, notamment à travers :

- la publication d'un guide méthodologique et pratique en matière de développement local et du patrimoine culturel à l'attention des maires
- la structuration d'un réseau de « villes patrimoniales » en Afrique de l'Ouest

1.4. La construction de la paix par le développement entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire

Financé avec le soutien de l'Union européenne, l'objectif de ce projet, démarré en 2010, est de favoriser le dialogue entre les élus locaux et la société civile du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire. En effet, malgré la situation en Côte d'Ivoire, les liens entre les différents partenaires des deux pays et les acteurs locaux ont été maintenus. La reprise des activités a permis la tenue du Comité de pilotage à Bobo-Dioulasso en décembre 2011, mais auparavant, un séminaire sur « l'accès aux financements extérieurs » a été organisé à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), du 03 au 07 octobre 2011. Ce séminaire de formation était destiné aux agents des services techniques des collectivités territoriales du Burkina Faso sur l'accès aux financements extérieurs. L'objectif de cette formation était de renforcer les capacités des cadres des collectivités territoriales sur les fondamentaux et les instruments de financement utilisés par l'Union européenne.

La rencontre s'est articulée autour de trois modules principaux :

- les fondamentaux de l'accès aux financements internationaux
- les instruments de financement de l'Union européenne
- le processus d'instruction d'une soumission

A l'issue du séminaire, il a été recommandé aux séminaristes de rester en contact les uns avec les autres pour s'entraider et s'informer sur toute opportunité de financement extérieur. Il leur a été également demandé de restituer dans leurs collectivités respectives les enseignements reçus dont la mise en

pratique pourrait contribuer grandement à l'accès aux financements européens. Ainsi, pour renforcer leurs acquis, une autre session de formation sur la Gestion Axée sur les Résultats est envisagée.

1.5. La gouvernance participative pour l'aménagement de quartiers des villes de Ouagadougou et de Cotonou

Ahouansori (6^{ème} arrondissement de Cotonou) est un quartier périphérique du bord du lac Nokoué s'étendant sur 175 ha. Le secteur 20, également quartier périphérique nouvellement loti de Sig Nonghin, est situé au Nord-Ouest de la Ville de Ouagadougou. Il s'étend sur une superficie de 335 ha. Ces deux quartiers sont respectivement peuplés de 29 500 hab et de 28 900 hab. La population résidente de moins de 15 ans dans ces deux quartiers est estimée à 20 000 soit 34 % ; ce qui traduit une préoccupation réelle en terme de scolarisation. Les activités économiques principales dans ces deux quartiers sont le petit commerce, l'élevage, la pêche, le maraîchage et l'artisanat.

Le secteur 20 de Ouagadougou et Ahouansori de Cotonou ont réalisé des diagnostics participatifs des problèmes de leur zone de vie qui ont révélé que les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau potable, de la vie associative, de l'environnement, des activités économiques, de l'hygiène, de l'assainissement, de la mobilité et de la sécurité constituent les principales préoccupations des populations.

Dans ce contexte, ce projet porté par la municipalité de Ouagadougou avec celle de Cotonou, en partenariat avec l'AIMF, la Communauté de développement du quartier de Ahouansori (Cotonou) et la Maison des Associations de jeunesse de Sig Nonghin a pour objectifs :

- de faciliter les échanges entre les municipalités et les comités de quartier
- de renforcer le dialogue social entre les résidents dans les deux quartiers
- de favoriser l'émergence de comités de développement du secteur 20 à Ouagadougou
- d'assurer l'autonomisation des femmes dans les deux quartiers
- d'améliorer la sécurité des personnes et des biens dans les deux quartiers
- d'améliorer l'accès aux services de base dans les deux quartiers
- de promouvoir les activités génératrices de revenus dans les deux quartiers

Le projet a permis d'obtenir plusieurs résultats à savoir :

- la mise en place de 12 comités fonctionnels de développement dans le secteur 20 à Ouagadougou
- la formation en technique de gestion des membres des comités de développement des deux quartiers
- la formation aux métiers de la production de 7 associations de femmes à Ouagadougou
- la réalisation d'un centre féminin des métiers équipé en outils de production à Ouagadougou
- la formation de 3 associations de femmes de Cotonou en technique de fumage de crevette, gestion d'un complexe de traitement des noix d'anacarde et art culinaire
- la construction d'une maternité et d'un bâtiment d'hospitalisation de 3 salles de 10 lits chacune dans le dispensaire du secteur 20 à Ouagadougou
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'information, d'éducation en santé de la reproduction dans les deux quartiers
- la construction d'un centre de récupération nutritionnelle à Cotonou
- la réhabilitation de 5 écoles primaires dans le secteur 20 à Ouagadougou en lien avec les associations de parents d'élève
- la réhabilitation de 3 écoles primaires à Ahouansori
- la construction d'un marché communautaire intégrant un espace de vente de fruits et de légumes à Toécin (Secteur 20) et d'un marché à bétail
- la construction d'un marché communautaire dans le sous quartier de Ladji (Cotonou)
- la construction d'un embarcadère et débarcadère à Ahouansori

- l'aménagement d'un espace vert dans le Secteur 20 à Ouagadougou
- l'extension du réseau d'eau potable et construction de 20 kiosques à eau (Cotonou)
- l'éclairage de 4 voies principales du Secteur 20 à Ouagadougou

1.6. Le développement de l'intercommunalité en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire comprend trois niveaux de collectivités territoriales fonctionnelles dont les communes qui sont au nombre de 197. Avec les élections générales prévues en 2012, le pays devra compter, au terme des élections municipales, plus de 1000 communes. Ces créations de communes sont une volonté politique manifeste de communaliser toute la Côte d'Ivoire afin d'enraciner la démocratie locale et d'améliorer le bien-être des populations à la base. Toutefois, cette volonté politique n'est pas toujours accompagnée d'études techniques approfondies. Dès lors, on assiste par moment à des morcellements géographiques beaucoup plus politiques que techniques.

Dans ce contexte, ce projet porté par l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire, financé par l'Union européenne et l'AIMF, a pour objectifs de développer la mise en commun de ressources et de services entre les communes, pour leur permettre de mieux remplir leurs missions ; il s'agira de :

- contribuer à formaliser les partenariats entre les communes de Côte d'Ivoire : la majorité des communes rencontrent des difficultés à faire, seules, face à leur défi de développement. Il est donc nécessaire qu'elles se mettent en partenariat
- contribuer à développer les compétences intercommunales dans le domaine de la planification stratégique, de la gestion des projets et de la mobilisation des ressources financières : les différents besoins de la majorité des communes sont rarement traduits en projet par défaut de personnes qualifiées en la matière. Il y a en effet, un manque crucial de personnes compétentes dans les domaines de la planification stratégique, de la gestion des projets et de la mobilisation des ressources financières. Ce projet devra contribuer à remédier à cette situation

Ainsi, pour réaliser ses missions citées ci-haut, le projet mettra en œuvre les activités suivantes :

- la sensibilisation des différents acteurs du projet en vue d'une approche participative et intégrée
- l'appui matériel et juridique des intercommunalités
- le renforcement des capacités des animateurs des intercommunalités et des élus locaux

Pour rappel, ce programme financé par l'Union européenne, réunit les acteurs suivants : l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), l'AIMF, l'Université des collectivités et le Bureau National d'Études Techniques et de Développement (Côte d'Ivoire), le Partenariat pour le Développement Municipal (Bénin). La signature de la convention de partenariat a été effectuée au cours de l'été 2011.

1.7. Renforcer les capacités des communes du Togo et leur association nationale pour qu'elles puissent activement participer au processus de décentralisation et d'atteinte des OMD

Porté par l'Union des Communes du Togo (UCT), ce projet a pour partenaire l'AIMF et les communes du Togo : Lomé, Tsévié, Atakpamé, Sokodé, Kara, Dapaong, Mango, Niamtougou, Soutouboua, Kpalimé, Voga, Bafilo, Pagouda, Amlame, Aného, Badou, Bassar, Notse, Tabligbo, Tchamba, Kante

Les actions menées dans le cadre du PRECAL (Projet de Renforcement de Capacités des Acteurs Locaux) ont, jusqu'à présent, visé le renforcement des capacités des acteurs locaux (cadres municipaux, cadres de concertation pour les services essentiels), la société civile, le renforcement du genre, à travers le potentiel humain féminin dans le développement des villes, ainsi que le renforcement des agents de

l'Union des Commune du Togo et l'acquisition de manuels pour le centre de documentation de cette dernière.

Soutenu par l'Union européenne, l'objectif général du projet est de contribuer à la définition des politiques locales de développement des communes afin qu'elles soient en mesure de faire valoir de façon efficace et efficiente les préoccupations réelles des communautés à la base. A cet égard, il sera mis en place un plan de développement communal pour les services essentiels pour renforcer les capacités des services techniques dans la collecte et le traitement de données sur les services essentiels.

Ainsi, les actions proposées ont pour objectif de donner aux communes du Togo, les capacités de programmer les moyens techniques, financiers, juridiques et humains avec les autres acteurs locaux, dans un cadre de concertation créé au niveau local pour faciliter les échanges constructifs autour des projets de développement. Cela se traduira par la mise en place de « quadrilogues » (Collectivités locale, société civile, État, secteur privé) permettant aux acteurs locaux de nouer le dialogue et d'agir dans le domaine précis des services essentiels aux populations que sont l'assainissement, l'accès à l'eau potable, les transports etc.

La formation des agents communaux à l'élaboration de Plans de développement communaux permettra également aux communes de disposer d'outils de planification de leur développement et d'établir clairement des objectifs correspondant aux besoins définis librement et de façon consensuelle avec les populations et les acteurs du milieu.

Les résultats attendus sont entre autres :

- l'instauration de dialogue entre les acteurs locaux par la mise en place de « quadrilogues »
- la détermination consensuelle des besoins pour le développement local
- la prise en compte des préoccupations des populations et des acteurs locaux dans la définition des Plans de développement communaux
- la formation des agents des services techniques communaux à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre des Plans de développement communaux
- la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des Plans de développement communaux

2. Le développement municipal passe d'abord par la maîtrise des finances locales

La mobilisation des ressources locales propres aux collectivités locales est une priorité pour l'AIMF qui appuie ainsi les villes membres de son réseau dans la modernisation de leurs services financiers. L'objectif de l'AIMF est d'arriver à mettre en place un Observatoire international des finances locales et des structures nationales dans chaque pays. Elle en a suscité l'initiative en 2010 à Alexandrie. Toutefois, parallèlement à cette initiative, elle continue à développer sa méthodologie au sein des municipalités, en s'appuyant sur des outils pratiques de gestion au niveau des services financiers.

2.1. Appui à la modernisation financière des villes du Burkina Faso

En partenariat avec l'Association des Municipalités du Burkina Faso et la ville de Bobo-Dioulasso, l'AIMF a lancé, début 2010, les opérations de modernisation des services financiers des villes de Banfora, Koudougou et Tenkodogo.

Ce projet a permis la fourniture d'équipements informatiques, la formation des personnels municipaux sur la gestion, l'exécution du budget, la mobilisation des recettes municipales.

Après l'installation du logiciel SIM_ba, l'AIMF a procédé à la mise en place d'un suivi et d'une assistance technique pour pérenniser le dispositif. A cet égard, dans une optique de transfert de savoir-faire Sud-Sud, les cadres de la ville de Bobo-Dioulasso, qui utilisent depuis plusieurs années le logiciel SIM_ba, assurent l'assistance technique. Les actions principales menées en 2011 sont les suivantes :

- l'informatisation des services financiers de Dédougou
- l'appui à la modernisation des services financiers des villes de Banfora, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Tenkodogo
- l'organisation de 5 missions d'assistance technique et de suivi aux services financiers par les experts locaux de Bobo-Dioulasso

2.2. Appui à l'informatisation des services financiers des villes du Cameroun

A la demande du Ministère camerounais des finances, l'AIMF a été chargée de l'informatisation des services financiers des 14 communes urbaines du Cameroun. Dans cette opération, en lien avec la Direction du Trésor, l'AIMF finance également la refonte de l'instruction comptable des receveurs municipaux.

Ainsi, avec les soutiens financiers du Ministère français des affaires étrangères et européennes et de l'Union européenne, en partenariat avec le Conseil National de la Décentralisation (CND), l'AIMF intervient pour moderniser les services financiers des villes du Cameroun et pour accompagner le processus de décentralisation en cours dans le pays. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été réalisées notamment :

- le lancement du projet de l'Union européenne sur la mobilisation des ressources municipales à Douala (adressage, observatoire fiscal local, manuel de procédures, modernisation des services financiers)
- l'appui à la modernisation des services financiers de Douala (fourniture d'équipements informatiques, formation des personnels municipaux sur la gestion, l'exécution du budget, la mobilisation des recettes municipales)
- le démarrage de l'informatisation de la recette municipale de Yaoundé
- la mise à disposition d'experts locaux en finances locales
- l'organisation d'un séminaire d'évaluation financière des compétences transférées (avec l'appui financier du Ministère français de l'Éducation nationale)

2.3. Des outils de gestion financière pour les villes du Congo (Brazzaville)

De même que le Cameroun, le processus de décentralisation au Congo Brazzaville est en cours. Dans ce cadre, pour mieux assurer les nouvelles missions qui leur ont été confiées, les villes doivent pouvoir disposer de transferts financiers de l'État réguliers et de ressources propres. Cependant, le transfert des ressources par l'État est insuffisant. Par conséquent, les villes n'arrivent pas à financer leurs investissements et les services essentiels aux populations : elles ne sont pas été dotées de suffisamment de personnels formés et d'outils performants pour assurer ces nouvelles compétences. Pour pallier ces difficultés, en 2011, avec le soutien financier de l'Union européenne, l'AIMF a pu effectuer :

- la mise en place d'une nouvelle nomenclature budgétaire à Brazzaville et Pointe-Noire
- l'informatisation des services financiers des arrondissements de Pointe-Noire
- le lancement du projet de mobilisation des ressources municipales à Pointe-Noire (adressage, observatoire fiscal local, manuel de procédures, modernisation des services financiers)

2.4. Poursuivre la rénovation des finances locales des villes de Madagascar

L'année 2011 consolide les projets déjà engagés antérieurement dans le pays, notamment :

- l'informatisation des services financiers de la ville Mahajanga en partenariat avec l'Institut Régional de Coopération-Développement (IRCOD), la ville de Mulhouse et les experts locaux de la Commune Urbaine d'Antananarivo.
- l'appui à la modernisation des services financiers d'Antananarivo

2.5. Poursuivre la modernisation des services financiers des villes du Mali

Dans le cadre du programme d'appui à la modernisation des finances locales à travers la formation et l'informatisation des services financiers que conduit l'AIMF au Mali, l'année 2010 a été la phase pilote du projet. Une stratégie de renforcement des capacités des élus et du personnel des six communes d'arrondissement et du District de Bamako avait alors été définie dès cette année et a permis :

- de sensibiliser les élus des 6 communes et du District de Bamako sur les grands principes de législation financière et les méthodes de mobilisation des ressources locales
- de permettre à l'ensemble des cadres chargés des finances locales des 6 communes et du District de Bamako d'être préparés à mieux exercer leur rôle et responsabilités dans le cadre de la mobilisation des ressources financières de leurs collectivités territoriales
- d'organiser des missions de suivi et d'expertise

À la suite de cette première phase pilote, l'année 2011 a été consacrée à la pérennisation du dispositif dans les 6 communes et du District de Bamako. Une évaluation des premières actions afin d'initier une démarche nationale en vue de dupliquer l'expérience sur l'ensemble des 8 autres régions du pays a été réalisée. A cet égard plusieurs actions ont été effectuées, notamment :

- la mise en place d'une équipe d'expertise locale permettant de suivre la modernisation des services financiers des 6 communes et du District de Bamako
- des études préparatoires et un état des lieux des régions pour la deuxième phase du projet

2.6. Appui à la modernisation des services financiers de la ville de Saint-Louis (Sénégal)

Ce projet a démarré en 2010. Il s'agit d'appuyer la commune de Saint-Louis à mettre en place une politique de mobilisation de ses ressources financières. Pour l'accompagner dans cette action, l'AIMF avait centré ses actions en 2010 sur les points suivants :

- financement et informatisation de la division des recettes (équipements informatiques, logiciel de gestion des recettes et formations)
- acquisition de motos pour les opérations de recensement et de recouvrement
- appui technique à l'organisation de la Division des recettes (définition des fiches de recensement, mise en place des bases de données des redevables et des activités taxables, émission des ordres de recettes et suivi des recouvrements)
- renforcement des capacités locales : autorités municipales, personnel communal
- formations, échanges de savoir-faire et de bonnes pratiques avec des villes membres de l'AIMF

2011 poursuit les mêmes démarches en mettant l'accent sur la pérennisation des actions et la coopération Sud-Sud. En ce sens, l'AIMF a financé deux missions de suivi d'un expert informatique de la Ville de Dakar.

2.7. Poursuivre la modernisation des services financiers de la commune de Lomé (Togo)

Lancé depuis 2007, l'AIMF intervient dans ce programme en apportant son savoir-faire dans l'appui aux services financiers de la ville de Lomé. Ses actions s'inscrivent dans le cadre du projet PEUL (Projet d'Environnement Urbain de Lomé) financé par l'Agence Française de Développement. L'AIMF en assure la composante d'appui au management et la gestion communale, qui comprend notamment :

- le suivi organisationnel et financier
- la mise à jour du fichier d'adressage et sa déclinaison fiscale
- l'audit sur la gestion des équipements marchands
- le renforcement des capacités des agents municipaux des services financiers
- l'informatisation des recettes municipales (produits domaniaux, redevances, impôts, publicités, etc.) gérées directement par la ville à partir du logiciel SIM_ba
- la mise en place d'un fichier des redevables et des activités taxables permettant l'émission des rôles, la gestion du recouvrement et l'édition des restes à recouvrer

3. La fiabilité des états civils crée les conditions d'une bonne gouvernance et du développement municipal

L'AIMF a toujours considéré que l'état civil est un élément essentiel pour la démocratie et la gestion publique. Avec l'avènement des décentralisations, sa gestion est devenue une compétence déléguée aux communes par l'État. En effet, la bonne gestion de l'état civil ne peut se faire sans le Maire, en sa qualité d'officier d'état civil, en lien avec les chefs de quartiers, les chefs de villages et les centres hospitaliers. C'est la condition sine qua non pour la fiabilité des états civils.

La problématique de l'état civil donnant accès à la citoyenneté civique ou juridique, doit être une exigence première tant pour l'État que pour les collectivités locales. L'actualisation des listes électorales dépend elle aussi de la fiabilité des états civils. Cependant, force est de constater que le transfert de compétence en matière d'état civil de l'État aux communes ne s'est toujours pas accompagné de ressources techniques, financières et humaines à la hauteur des attentes. Ce qui peut occasionner parfois de sérieux dysfonctionnements dans la chaîne de délivrance des actes d'état civil. Ces dysfonctionnements s'opèrent le plus souvent dans les pays en développement. C'est la raison pour laquelle l'AIMF y concentre un effort particulier. C'est l'exemple de la finalisation de l'opération de modernisation de l'état civil malien ou encore la fiabilisation de l'état civil haïtien et la communication sur le thème de l'état civil entre les villes membres de l'AIMF.

L'AIMF apporte ainsi une réflexion et des solutions permettant de résoudre les problèmes actuels de fonctionnement de l'état civil par une meilleure formation des agents et des élus municipaux et par une meilleure connaissance des dispositifs législatifs et réglementaires existants.

3.1. L'AIMF poursuit son partenariat avec l'Union européenne pour la fiabilisation du système d'état civil congolais

Suite au travail de modernisation de l'état civil effectué par l'AIMF avec le soutien financier du Ministère français de l'intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, l'UNICEF et l'Union européenne ont élaboré un plan d'action pour la mise en œuvre d'un programme général en matière de modernisation de l'état civil congolais.

Ce programme va de 2010 à 2013. Il concerne notamment l'enregistrement des naissances au Congo. La mairie de Pointe-Noire a également sollicité l'appui financier du PNUD pour pouvoir compléter la modernisation de son système d'état civil. L'objectif est de faire l'interconnexion des mairies, des hôpitaux et des morgues.

L'AIMF s'est associée au projet par le financement de missions à Pointe-Noire et en procédant à l'informatisation de l'état civil de Dolisie effectuée par l'expertise locale. Elle a également organisé et financé une opération de transfert de compétences sur le logiciel de l'état civil. Les informaticiens congolais de Brazzaville et de Pointe Noire disposent désormais des codes du logiciel.

3.2. Accompagner la rénovation de l'état civil haïtien

Après le terrible séisme en Haïti, l'AIMF a intensifié ses projets de développement urbain dans le pays. C'est ainsi qu'elle s'est beaucoup investie dans la gestion et la restauration de l'état civil haïtien. A cet égard, comme les années précédentes, plusieurs actions ont été effectuées.

- i. La modernisation des Archives nationales s'est effectuée avec le logiciel de gestion des données dont dispose l'AIMF. Ce logiciel d'état civil a été adapté à la législation haïtienne. Pour compléter ce dispositif et afin d'intégrer la reprise de l'antériorité des actes réalisés sur financement du Canada et de l'Organisation des États Américains (OEA), l'AIMF a financé la création d'une interface entre la base de données des documents d'état civil scannés et le logiciel d'état civil (SIGEC).
- ii. Pour simplifier davantage les différentes interventions des bailleurs en matière d'état civil, l'AIMF a financé une mission d'évaluation du SIGEC et de l'interfaçage avec le système de gestion de l'état civil utilisé par l'OEA. Cette mission d'évaluation, effectuée par des experts tunisiens en juillet et août 2011 à Port-au-Prince, dans les locaux de la Direction Générale des Archives Nationales d'Haïti (DGAN), a permis de :
 - prendre en charge les remarques curatives et évolutives exprimées par les responsables de la DGAN
 - mettre en place l'interface entre le SIGEC et le système de digitalisation des registres d'état civil développé par l'OEA (pour permettre aux utilisateurs de SIGEC de pouvoir visualiser l'image de l'acte digitalisé)
 - remettre à niveau le système d'exploitation des ordonnateurs utilisés
 - former l'équipe technique de la DGAN
 - créer un générateur d'états statistiques et tableaux de bord au profit d'autres organismes et bailleurs intervenant dans la reconstruction du pays

3.3. Poursuivre l'informatisation de l'état civil au Madagascar

En 2011, l'AIMF a poursuivi son appui à la modernisation de l'état civil malgache. A Mahajanga, l'AIMF a financé des missions d'assistance technique effectuées par des opérateurs locaux. La mission de janvier 2011 a pu réinstaller le logiciel d'état civil sur le serveur principal et former le personnel du service d'état civil qui compte 3 officiers et 21 secrétaires et informaticiens.

L'AIMF a poursuivi aussi les mêmes actions de suivi et de pérennisation à Antananarivo, Antsirabe et Diégo-Suarez où son logiciel d'état civil a été installé pour améliorer les prestations du service de délivrance des actes d'état civil et copies de naissance de ces villes.

3.4. Poursuivre la modernisation de l'état civil malien

Le projet de consolidation et de modernisation de l'état civil malien, cofinancé par l'État français et l'AIMF, est un vaste programme qui a démarré en 2007. Mais, compte tenu de l'enjeu de cette réforme qui doit s'inscrire dans la durée et qui implique de profonds changements au niveau des administrations centrales et locales, il a été convenu de prolonger l'opération afin de renforcer sa pérennisation. Le changement de comportement et de méthodes qu'induit ce projet est profond, et ne pourra s'ancrer dans les pratiques qu'avec un accompagnement et un suivi, au moins dans les premières années.

Le projet est arrivé à terme en 2011 et fera l'objet d'une évaluation générale en 2012.

Ainsi, comme l'année dernière, 2011 a été consacrée à la consolidation de l'ensemble des actions du programme par :

- le renforcement des capacités des acteurs et structures impliqués dans la gestion du système d'état civil
- la mise en place de logiciels et d'équipements informatiques de traitement, de production et de conservation des pièces d'état civil
- l'élaboration d'un plan de formation des acteurs de l'état civil et la réalisation des formations
- l'équipement des structures impliquées (centres secondaires d'état civil, centres principaux d'état civil, centre d'état civil de cercle, centre national d'état civil) en matériels informatiques et mobiliers de bureau
- la formation des personnels intervenant dans la gestion de l'état-civil
- le déploiement d'un plan de maillage devant aboutir à terme à l'implantation d'un centre de déclaration par village de manière à rapprocher au maximum le service public de l'état civil aux populations
- l'organisation d'un système efficace de suivi et d'évaluation sous forme de fiches synthétiques de suivi à transmettre aux autorités judiciaires et administratives
- des missions (3) trimestrielles de suivi et d'expertise
- l'amélioration du taux d'enregistrement des états civils
- la pérennisation des résultats du Recensement Administratif à Vocation Civil (RAVEC)
- des mesures d'accompagnement concernant le dispositif juridique et financier mis en place en vue de protéger le système et le consolider (la pérennisation du cadre institutionnel et le suivi des questions d'état civil à travers la création du Centre National d'État Civil)
- la réalisation de fiches comparatives qui donnent une image de l'évolution du programme

3.5. Accompagner la réforme de l'état civil en République démocratique du Congo

L'AIMF, en partenariat avec la ville et l'université de Liège, poursuit son appui à la réforme de l'état civil en RDC. L'année 2010 a été consacrée à la relecture du code de la famille et à l'organisation d'un colloque qui a permis :

- d'amender et proposer des modèles d'actes ou de jugements relatifs à l'état civil
- de proposer des procédures de traitements administratif et judiciaire plus adéquates

Ce processus a été clos en 2011. La réforme a permis d'apporter des améliorations notables en matière de gestion de l'état civil. A titre d'exemples, en 2010, au démarrage de la codification, seulement 500 000 individus avaient été encodés. Et en 2011, plus 1 450 000 encodages ont été effectués.

Mais, l'AIMF poursuivra son appui en 2012 afin de consolider la base de données.

4. L'AIMF, en partenariat avec le Ministère Français de l'Éducation Nationale, promeut le renforcement des capacités des autorités locales, la mise œuvre des politiques de jeunesse et la promotion des services de proximité

Avec le soutien du Ministère français de l'Éducation Nationale, 2011 a consolidé le partenariat entre la ville et ses écoles, en matière de développement et de gestion de l'espace public d'une municipalité.

En 2011, ce partenariat s'est traduit très concrètement par la mise en œuvre de projets concrets sur le diagnostic urbain à l'échelle du quartier, la création d'une « Communauté entrepreneuriale » à Lomé (Togo) pour relever le défi de l'insertion des jeunes, la prise en compte des politiques locales de jeunesse dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans locaux de développement communal, la gestion de l'école communautaire, l'appropriation des problématiques de l'eau et de l'environnement dans le milieu scolaire, sans oublier l'appui à l'éducation de base en Haïti.

Ce programme, notamment grâce à l'action conduite à Haïti, donne de l'AIMF et du réseau des Maires francophones, l'image d'un réseau déterminé à faire de l'éducation de base un des axes d'une bonne politique de ville.

4.1. Le diagnostic urbain à l'échelle du quartier

Dans la mise en œuvre de son programme d'actions, cofinancé par le Ministère français de l'Éducation nationale, la Commission «Villes et développement durable» de l'AIMF, présidée par Lausanne (Suisse), a organisé un séminaire de formation, du 28 novembre au 2 décembre 2011 à Ouagadougou, sur la thématique du diagnostic urbain. Cette rencontre a permis de faire un état des lieux des pratiques du diagnostic urbain à l'échelle du quartier.

L'atelier a constitué une plateforme d'échange entre les participants avec des experts internationaux. La formation a été axée sur deux objectifs :

- **Les démarches du diagnostic urbain ont permis de**
 - prendre du recul sur leurs pratiques
 - faire émerger et mutualiser les pratiques qui existent dans chaque ville
- **L'intégration des principes de durabilité dans les processus de diagnostic urbain**

Elle s'effectue à plusieurs niveaux :

- listage des acteurs à impliquer
- identification des sources d'informations
- planification d'un calendrier de mise en œuvre des actions

Au cours de la rencontre, les participants ont eu à travailler sur un quartier de la ville de Ouagadougou (Polesgo, secteur 20 de l'arrondissement). Ils ont rencontré différents acteurs (directeurs d'écoles, agents municipaux, associations d'usagers, etc.). Le travail s'est effectué en groupe afin de poser les grandes lignes d'un diagnostic urbain intégrant plusieurs composantes : politiques, techniques, sociales, etc. A la fin de la formation, les participants ont développé leurs capacités à proposer une démarche cohérente permettant de mettre en œuvre le diagnostic urbain à l'échelle du quartier.

L'AIMF s'est engagée à financer sur ses fonds propres un programme d'appui aux écoles de ce quartier (assainissement, entretien des cantines).

4.2. Création d'une « Communauté entrepreneuriale » à Lomé (Togo) pour relever le défi de l'insertion des jeunes

Pour faire suite au séminaire de juin 2009 lors duquel quatre villes (Lomé, Tunis, Niamey et Ouagadougou) avaient été conviées à Québec afin de réfléchir sur la mise sur pied d'une communauté entrepreneuriale, la Fondation de l'entrepreneurship a entrepris la réalisation d'un projet pilote de création d'une communauté entrepreneuriale à Lomé.

Une étude sur les différentes pratiques entrepreneuriales de la ville a été réalisée avec la collaboration de partenaires dont l'Université de Lomé. Cette étude a fait ressortir un manque de synergie entre ces différentes pratiques entrepreneuriales. Elle a également permis d'identifier les différentes approches en matière d'entrepreneuriat afin d'inviter les acteurs à se retrouver dans un cadre d'intervention concerté. Pour ce faire, une revue de presse des principales actions de communication récentes en matière d'entrepreneuriat a été effectuée.

A la suite de ce travail, ont été organisées une série de rencontres et de présentation du projet visant à susciter l'adhésion des partenaires, à créer une synergie dans un cadre de concertation et à accompagner le maire de Lomé, le comité de pilotage et le comité des partenaires dans l'élaboration du projet d'implantation d'une communauté entrepreneuriale. Ces rencontres ont eu lieu lors d'une mission de terrain de la Fondation de l'entrepreneurship. Cette mission d'audit des pratiques a permis de :

- mesurer et d'analyser l'information accessible sur la situation de l'entrepreneuriat à Lomé
- mobiliser les acteurs
- identifier des pratiques à mettre en place (mentorat, atelier de formation dans les écoles, guichet unique d'information rattaché à la mairie et une maison de l'entrepreneuriat)
- organiser un séminaire de formation de 3 jours avec l'ensemble des acteurs clés
- organiser un événement local de sensibilisation, à la mairie, avec les écoles, les ONG, les associations de commerçants et d'artisans

Le programme ainsi réalisé au Togo a été décliné à travers la formation centrée sur les plans locaux de développement.

4.3. La prise en compte des politiques locales de jeunesse dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans locaux de développement communal

Au titre de sa programmation stratégique, l'AIMF a affirmé sa volonté de soutenir les processus de décentralisation par la mise en place de programmes innovants favorisant le rapprochement entre les autorités locales et les représentants de la société civile à travers la promotion de la bonne gouvernance participative. A cet égard, à Niamey, l'AIMF a su mobiliser ses partenaires (le Ministère français de l'Éducation Nationale et l'Agence Canadienne de Développement International) pour favoriser la mise en place de cadres partenariaux et de contrats de développement locaux.

Cette démarche a abouti à la création de guichets uniques destinés à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Ces guichets uniques permettent d'aiguiller les jeunes vers l'emploi en leur offrant en un seul lieu des permanences d'accueil, d'information et d'orientation pour simplifier leurs démarches et recherches d'emploi. Aussi, pour conforter cette démarche, l'AIMF a mis en place un ambitieux projet de développement local à Niamey qui s'est traduit par la déclinaison de modules de formation orientés vers la gestion participative. Les résultats obtenus à travers les différentes actions réalisées sont nombreuses, notamment :

- la promotion d'un dialogue entre acteurs de la société civile
- la mise en place de structures de concertation communautaire

- la formation en montage de projets et l'élaboration de plans de développement communaux
- la mise en place de guichets uniques pour chacune des communes d'arrondissement et la Commune Urbaine de Niamey

Ainsi, à la suite de la 33ème session ministérielle de la CONFEJES, la prise en compte des politiques locales de jeunesse dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans locaux de développement communal, a été retenue pour faire l'objet d'un séminaire de formation. Cette thématique s'inscrit donc dans la continuité des actions de l'AIMF au Niger. Il faut par ailleurs noter que la CONFEJES et l'AIMF ont déjà renforcé leur partenariat en 2010 au Togo sur l'entrepreneuriat des jeunes.

A l'instar de l'expérience de Lomé, s'est tenu, du 6 au 16 juin 2011 à Niamey (Niger), un séminaire de formation sur le développement local et l'entrepreneuriat jeunesse organisé par l'Association des Municipalités du Niger en partenariat avec l'AIMF (avec le soutien financier du Ministère français de l'Éducation nationale) et la CONFEJES. Le séminaire a regroupé des cadres régionaux de la jeunesse, des présidents des conseils régionaux de jeunesse et des représentants des municipalités du Niger. L'ensemble des régions du Niger (Agadez, Diffa, Tahoua, Maradi et Zinder) ont participé à la rencontre. L'objectif de cette formation était de permettre aux collectivités locales du Niger de tenir compte des questions de la jeunesse dans les différents Plans locaux de développement. La formation a donc mis l'accent sur :

- l'élaboration de Plans locaux de développement et de politiques locales de jeunesse
- la gestion des centres de jeunes sous forme de Guichets uniques
- la formation d'encadreurs municipaux à l'entrepreneuriat des jeunes

4.4. La consultation publique : un outil de participation citoyenne dans la gestion municipale

Avec l'appui financier du Ministère français de l'Éducation nationale et en collaboration avec l'Office de consultation publique de Montréal, la Commission « Décentralisation et démocratie locale » de l'AIMF, présidée par la ville de Saint-Louis (Sénégal), a organisé un séminaire de formation sur la consultation publique à Saint-Louis, du 3 au 5 septembre 2011. Le séminaire, composé essentiellement de Maires du Sénégal, a réuni plus d'une trentaine de participants.

Le programme du séminaire comprenait trois blocs de formation organisés principalement sur le mode d'exercices avec des retours en plénière pour permettre des mises en commun. Des exposés et des partages d'expériences ont permis d'alimenter la réflexion sur le fond et la forme concernant les démarches à suivre en matière de consultation publique. Les participants ont été formés aux différentes méthodes et procédures de la consultation publique notamment sur :

- les exigences de la transparence avec l'instauration d'un climat de confiance pour le renforcement de la légitimité des élus locaux : le cas de la gestion de l'école de base a été mis à profit pour illustrer ce point
- l'identification des éléments permettant d'améliorer les conditions du dialogue entre les décideurs et les citoyens
- l'initiation aux outils de la consultation publique
- les méthodes permettant d'instaurer la pratique de la participation citoyenne

À l'issue de la rencontre, les participants se sont situés dans la dynamique de la démocratie participative à partir de cas concrets tel celui de la gestion de l'école de base. A cet égard, ils se sont tous rendu compte que la consultation publique est un outil délicat qui peut tout autant faciliter la prise de décision que la compliquer par des controverses entre les différents groupes d'intérêt qu'elle met en jeu. En effet, si elle n'est pas bien préparée, elle peut nuire à l'acceptation harmonieuse des projets et même annuler une prise de décision effective. C'est pourquoi, l'examen des cas concrets, notamment la

gestion de l'école de base, a été fort utile pour eux. Cet examen a été axé sur l'analyse des différents paramètres à prendre en considération dans la préparation d'une démarche de consultation publique : la pertinence du sujet et du moment choisi, les enjeux et les publics concernés, la nature des résultats attendus, les obligations des décideurs dans le processus de consultation publique.

Aussi, ils sont arrivés à la conclusion suivante : la consultation publique n'est ni un moyen pour faire approuver ou promouvoir un projet, ni un simple exercice d'information, ni une opération de relations publiques. C'est simplement un outil de gestion participative. En conséquence, elle est essentiellement un dialogue initié par le décideur avec ses administrés dans le but de recueillir leurs avis et opinions afin de prendre de meilleures décisions. Une consultation publique réussie s'inscrit dans un cheminement et un cadre propices à la conduite d'un tel dialogue.

4.5. Villes et écoles pour l'appropriation des problématiques de l'eau

L'année 2012 sera marquée par le 6^{ème} forum mondial de l'Eau, en mars, à Marseille. Pour le préparer, l'AIMF a organisé plusieurs séminaires thématiques, financés des fiches de formation à la gestion des services de l'eau. Elle a mis aussi en œuvre un programme d'investissement dans des projets d'accès à l'eau et rédigé une démarche éthique de mise en œuvre de ces projets. Dans ce cadre, elle a organisé un séminaire d'échange, du 6 au 8 juillet 2011, avec la ville de Bordeaux, présidente de la Commission « Formation de l'AIMF, mise en réseau des personnels municipaux et genre ». Avec le soutien financier du Ministère français de l'Éducation nationale, cette rencontre, tenue à Bordeaux, a accueilli des secrétaires généraux de mairie et d'associations de municipalités venus de 25 villes membres de l'AIMF, notamment Lomé, Dakar, Douala, Yaoundé, Porto Novo, Cotonou, Saint-Louis pour une réflexion autour de la problématique de la gouvernance de l'eau.

À cet égard, trois thèmes ont été abordés pour nourrir les échanges et confronter les points de vue.

Le thème de la gouvernance locale et la gestion des services publics de l'eau avait pour objectifs d'encourager une participation plus active des populations au sein des comités de gestion des services publics locaux : la ville doit générer des valeurs, des connaissances et des comportements nouveaux. Dans ce cadre, il faudrait plus de formation et de sensibilisation auprès des populations pour que l'eau soit :

- un élément structurant de l'espace public et du paysage de la ville (accès à l'eau et à l'assainissement pour les populations, y compris les plus défavorisées)
- une ressource protégée et partagée en renforçant les cadres juridiques de la coopération régionale sur les eaux transfrontalières en optimisant son usage pour le développement économique (production agricole, industrielle ou d'énergie)

Quant à la thématique de la gestion des écoles et la question de l'eau, elle a été axée sur l'école comme lieu de transmission des savoirs susceptibles de promouvoir un espace de vie et de citoyenneté. À l'instar des enseignants, les maires partagent un même souci d'amélioration des conditions de bien-être des populations. Cet atelier a permis de mettre en exergue une nécessité de formation et d'information des jeunes sur le thème central de la gestion de l'école et l'éducation à l'eau. Les résultats de ces travaux et des interventions filmées, seront présentés au Forum mondial de Marseille sur le stand de l'AIMF.

L'articulation entre la gestion des services publics de l'eau et la gestion des écoles a permis de s'interroger sur :

- le cadre de travail et d'échange sur la question de l'eau entre intervenants de la société civile, décideurs de la ville (Maires et secrétaires généraux de mairie) et l'école (élèves, parents d'élèves, enseignants, directeurs d'école et syndicalistes)

- la méthode (selon les besoins des villes) pour l'élaboration d'une véritable politique de gestion de l'école et de l'éducation à l'eau

4.6. Accompagner l'éducation de base à Haïti

L'action de l'AIMF à Haïti est dictée par les priorités du Gouvernement haïtien. Dans ce cadre, en rapport avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux associés à la reconstruction et au développement du pays, l'AIMF apporte son appui et son savoir-faire, notamment au niveau de l'éducation de base avec la création de 5 nouveaux pôles mutualisés de formation. Il s'agit de mettre les TIC au service de la formation à Haïti.

A la suite des pertes humaines importantes qui n'ont pas épargné le secteur de l'enseignement suite au tremblement de terre, l'AIMF s'est associée aux différentes actions en faveur du peuple haïtien, notamment le Projet de téléformation au profit des maîtres haïtiens, des élus locaux, des agents territoriaux et des personnels de santé.

Ce projet réunit plusieurs acteurs : l'OIF, l'AIMF, le Ministère français de l'Éducation nationale, le Ministère français des Affaires étrangères et européennes, l'Académie des sciences, le Centre national d'études spatiales (CNES), l'Université numérique francophone mondiale, l'Association « La main à la pâte » et le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle haïtien. Ce programme de coopération repose sur une étude préparatoire de 24 mois (de novembre 2010 à novembre 2012). Il comporte deux volets :

- un volet technique, assuré par le CNES, visant à équiper Haïti d'une dizaine de « centres numériques de formation à distance » sur le modèle des « Écoles numériques rurales » françaises
- un volet pédagogique, coordonné par l'Académie des sciences, ayant pour objectif la production de modules de formation en français, mathématiques, sciences, Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE), inclusion scolaire et santé, ainsi que leur adaptation à la téléformation. L'association « La main à la pâte » est chargée de mettre en place le volet sciences. L'AIMF s'est associée à ce volet pédagogique pour renforcer l'institution du français dans les collectivités locales

Dans ce cadre, l'AIMF a financé le déplacement d'une délégation venant de Haïti conduite par le Directeur de l'enseignement fondamental haïtien. Elle a été accueillie, du 4 au 14 février 2011, à l'Académie des sciences et à l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA) dans le cadre d'un séminaire pédagogique devant définir le programme d'action du Projet de téléformation au profit des maîtres haïtiens des élus locaux, agents territoriaux et des personnels de santé. Le séminaire avait réuni les représentants de chaque équipe pédagogique et ceux des différents partenaires, ainsi que la Mission Interministérielle pour la Reconstruction de Haïti (MIRH). Un programme d'expérimentation a ainsi été élaboré et plusieurs activités ont été réalisées en 2011.

- Du 31 mars au 1^{er} avril 2011, 69 personnes dont 61 enseignants, directeurs d'école et conseillers pédagogiques ont été formés aux nouvelles méthodes d'enseignement proposé.
- Du 12 au 20 avril 2011, un stage de formation a eu lieu à l'issue duquel 51 enseignants haïtiens ont été sélectionnés pour apporter des retours pertinents sur leurs expérimentations en classe.
- Du 29 avril au 10 juin 2011, des séances de formation à distance ont été organisées au profit des enseignants haïtiens.
- Organisation de jumelages numériques entre des classes françaises et haïtiennes : échanges de correspondances entre élèves, visioconférences qui ont permis de créer des moments humains forts et pédagogiquement intéressants.
- Mise en place d'outils pédagogiques avec la création d'un portail web permettant aux formateurs français de mettre en ligne les contenus didactiques de leurs cours au profit des enseignants

haïtiens qui mettent à leur tour, sur la plateforme numérique, leurs productions pour qu'elles puissent être corrigées.

Le point d'ancrage du programme, démarré en 2010 est l'EFACAP (École fondamentale d'application et centre d'appui pédagogique). Il s'agit d'offrir un certain nombre de services et d'informations permettant aux maîtres d'écoles, aux personnels de santé et aux fonctionnaires territoriaux, mais aussi aux élus locaux, de parfaire leur formation, à la recherche d'informations sur la gestion des services de base.

Le développement de ces espaces de formation adaptée, de conseil et d'ouverture aux savoirs est conduit en lien avec les opérateurs de l'OIF et le Centre national d'études spatiales (CNES) qui assure les formations. Cela implique une organisation selon le modèle multi-acteurs prôné par les politiques de décentralisation afin de mettre en place ces outils au service de la bonne gouvernance et du plan de développement de la ville.

L'AIMF met à la disposition de ces centres des fiches pédagogiques au profit des élus locaux et des enseignants. Cela traduit un objectif concret de l'opération. Ces fiches portent sur diverses thématiques de la gestion urbaine notamment sur :

- les finances locales
- la gestion des écoles
- la santé locale
- la maîtrise d'ouvrage locale des projets d'eau et d'assainissement
- l'eau et la santé
- la planification stratégique des projets d'eau et d'assainissement
- le suivi et l'évaluation des projets d'eau et d'assainissement
- la pérennisation de la qualité du service public local
- le prix et la tarification de l'eau
- les solutions techniques pour l'accès à l'eau et à l'assainissement
- le patrimoine et l'eau
- la dimension socioculturelle dans les projets d'eau et d'assainissement dont l'approche genre
- les partenariats et les financements internationaux pour les projets d'eau et d'assainissement

Troisième partie

Le Fonds de Coopération : valorisation des actions des collectivités locales dans le cadre du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau

L'AIMF, par l'intermédiaire de son Fonds de coopération, a souhaité s'investir dans la préparation du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra à Marseille, en mars 2012.

Dans ce cadre, elle a diligenté missions, études de ressenti social, élaboration d'une démarche éthique, afin que les représentants du réseau des maires francophones affirment leur engagement de manière visible et constructible.

En effet, il nous appartient de montrer qu'une institution comme la nôtre, dont la vocation est de faciliter la circulation des savoir-faire et des principes de gouvernance, est aussi en mesure de contribuer à améliorer concrètement les conditions de vie des citoyens. La rapidité du rythme des développements urbains, la multiplication des quartiers réguliers, la nécessité de fixer les populations dans les centres urbains intermédiaires, rendent nécessaire cette implication du réseau des maires francophones.

D'abord par le niveau des subventions directes : depuis 2005, plus de 11 millions ont été investis directement dans les collectivités, hors fonctionnement. Près de 3,5 millions de personnes ont bénéficié d'une amélioration de leur condition de vie.

Ensuite, par l'appui à l'élaboration de stratégies municipales en matière d'eau et d'assainissement, à la recherche de partenariats, à la mise en œuvre d'une gouvernance de l'eau et de l'assainissement.

Plusieurs notions ont été mises en avant : patrimoine de l'humanité, gestion durable, place des femmes, gouvernance participative. L'élaboration de fiches pédagogiques a été financée. Des études de ressenti social de nos programmes mises en œuvre avec les universités ont, elles aussi, été financées. Le réseau a été mobilisé pour que les villes membres signent le Pacte d'Istanbul sur la bonne gouvernance de l'eau.

L'objectif de cette démarche, au-delà de l'affirmation de notre réseau au sein du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau, est de bien montrer que l'accès à l'eau et à l'assainissement est un levier pour la démocratie locale. L'engagement et la solidarité des élus locaux restent des garants de progrès équilibrés, transparents, justes et durables.

1. Budget 2011 du Fonds de Coopération

Le budget du Fonds de Coopération gère, outre le Fonds de Coopération lui-même, le Fonds d'Urgence et le programme « Un parisien, un arbre ».

■ Fonds de coopération

Subventions reçues ou à recevoir

Solde 2010	12 000 €
ACDI	373 887 €
Bordeaux	15 000 €
Paris	933 040 €
Communauté française de Belgique	200 000 €
Lausanne	18 000 €
Liège	25 000 €
Luxembourg	24 800 €
Autres collectivités locales du Nord	189 139 €
Autres collectivités locales du Sud	231 628 €
Agence française de bassin et syndicats d'assainissement	970 000 €
Un Parisien un arbre (Paris)	115 330 €
Projets annulés	362 346 €

TOTAL DISPONIBLE

3 470 170 €

➤ Commentaires budgétaires

La première caractéristique du budget 2011 du Fonds de Coopération tient, à nouveau, au total des réintégrations de subventions lequel s'élève à 362 346 €.

Ce montant a été obtenu en vertu de l'article 9 du règlement du Fonds de Coopération « Les projets approuvés devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à compter de la décision du Bureau ». C'est en vertu de cette disposition que des projets sont annulés.

Ces réintégrations sont un indicateur de la gestion dynamique du Fonds et d'une meilleure maîtrise de la durée de réalisation des opérations. En 4 ans, nous sommes passés d'une durée moyenne de réalisation de 4 ans.

La seconde caractéristique est l'apport concret des villes du Sud au financement de leurs projets (231 628 €). Celles-ci sont tenues d'apporter au moins 20 % du budget prévu. Jusqu'à présent, elles s'acquittaient de cette disposition en réglant directement les fournisseurs. A présent, certaines demandent au secrétariat permanent de gérer leur participation (Bobo-Dioulasso, Banfora, Zouerate, Kaolack, Bohicon).

2. Répartition des fonds

Elle s'inscrit dans une dynamique et dans le souci, voulu par le Bureau, à la veille du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau, d'affirmer l'action de l'AIMF en matière d'eau et d'assainissement.

Pour l'année 2011, le total du budget d'investissement pour l'eau et l'assainissement a été de 1 043 000 €, auxquels s'ajoutent 2 188 000 € de partenaires versés au Fonds de coopération de l'AIMF (notamment par les agences de bassins) ou, directement dans le projet. Au total, ce sont 3,721 millions € qui ont été investis dans les villes membres, à travers un projet géré par l'AIMF. Pour la santé, les équipements publics, la formation, l'urgence et 1 Parisien 1 arbre, l'investissement du Fonds de coopération a été de 936 000 €.

a) Projets d'eau et d'assainissement

	Comité de mars 2011	Comité d'octobre 2011	Total
Nombre de dossiers	7	8	15
Fonds propres de l'AIMF à investir dans ces projets	470 000 €	573 000 €	1 043 000 €
Subventions de partenaires	784 000 €	1 404 000 €	2 188 000 €
Part des villes	300 000 €	190 000 €	490 000 €
Populations bénéficiaires	130 000 hab	470 000 hab	600 000 hab

b) Autres projets

	Comité de mars 2011	Comité d'octobre 2011	Total
Nombre de dossiers	2	8	9
Fonds propres de l'AIMF à investir dans ces projets	476 000 €	460 000 €	936 000 €
Subventions de partenaires	-	229 000 €	229 000 €
Part des villes	1 562 000 €	656 000 €	2 218 000 €
Populations bénéficiaires	230 000 hab	249 000 hab	479 000 hab

Population bénéficiaires : **1 079 000 personnes** pour 2011, contre 540 000 en 2010.

Villes bénéficiaires : Elles sont au nombre de 21, dont 4 reçoivent une nouvelle tranche financière d'un projet voté à un Bureau précédent.

Dans les autres villes s'inscrit un nouveau projet. Elles sont situées en Europe (Arménie), au Maghreb (Mauritanie, Maroc), en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Guinée, Mali, Togo), en Afrique centrale (République démocratique du Congo), en Asie (Cambodge, Laos), à Madagascar.

3. Synopsis des décisions de subventions votées en 2011

3.1. Bureau de Nouakchott

I - Suite financière de projets en cours de réalisation et déjà approuvés par un Bureau précédent

PAYS	Ville	Nature du projet	Population concernée	Estimation totale en €	Participation ville en €	Participation partenaires en €	Proposition de subventions en € hors partenaires	Tranches financières déjà attribuées hors partenaires en €	Tranche financière ultérieure €
BENIN	Bohicon	Construction d'un centre de santé	35 000	185 000	17 000	0	38 000	130 000	0
CAMEROUN	Bangangté	Amélioration et extension de la desserte en eau potable, création et formation d'un service municipal de l'eau	110 000	1 000 000	90 000	710 000	80 000	120 000	0
MALI	Mopti	Construction de blocs sanitaires dans les écoles : 2ème tranche		160 000	30 000	24 800	35 000	65 200	0
TOTAL			145 000	1 345 000	137 000	734 800	153 000	315 200	0

II - Nouveaux projets présentés en avril 2011

PAYS	Ville	Nature du projet	Population concernée	Estimation totale en €	Participation ville en €	Participation partenaires en €	Proposition de subventions en € hors partenaires	Tranches financières déjà attribuées hors partenaires en €	Tranche financière ultérieure €
		Missions et expertises					50 000		
		Formations					90 000		
ARMENIE	Erevan	Soutien à la bibliothèque centrale, l'école de musique et l'école artistique	1 500	33 000	0	0	33 000	0	0
BENIN	Lokossa	Dons de fournitures scolaires.	25 000	138 000	48 000	0	90 000	0	0
LAOS	Vientiane	Alimentation en eau potable du quartier de Naxone, ville de Vientiane.	30 000	147 000	30 000	50 000	30 000	0	37 000
MAROC	Casablanca	Accès à l'eau et à l'assainissement des populations défavorisées	50 000	8 448 000	5 901 000	0	175 000	0	2 372 000
MAROC	Meknès	Projet d'aménagement paysagé, commercial et culturel dans le centre ville.	150 000	3 000 000	1 500 000	0	125 000	0	1 350 000
MAURITANIE	Rosso	Extension de l'alimentation en eau dans les parties Nord-Ouest et Est de la ville.	5 000	400 000	80 000	0	50 000	0	270 000
MAURITANIE	Zouerate	Gestion des déchets de l'origine jusqu'à la décharge finale	35 000	221 000	45 000	0	50 000	0	126 000
RDC	Kinshasa	Matériel de santé					30 000		
RDC	Kinshasa	Réhabilitation de la maison des savoirs				0	70 000	0	0
TOGO	Tsévié	Eau potable et assainissement en milieu scolaire	3 000	135 000	27 000	0	50 000	0	58 000
TOTAL GENERAL			444 500	13 867 000	7 768 000	784 800	996 000	315 200	4 213 000

3.2. Bureau d'Erevan

PAYS	Ville	Nature du projet	Population concernée	Estimation totale en €	Participation ville en €	Participation partenaires en €	Proposition de subventions en € hors partenaires	Tranches financières déjà attribuées hors partenaires en €	Tranche financière ultérieure €
Suite financière de projets en cours de réalisation et déjà approuvés par un Bureau précédent									
Cameroun	Bangangté	Eau potable	200 000	1 316 000	80 900	730 000	116 000	200 000	189 100
Maroc	Casablanca	Alimentation en eau et assainissement	55 000	1 200 000	voir commentaire	600 000	150 000	175 000	311 000
Mauritanie	Rosso	Alimentation en eau potable	6 300	400 000	80 000	0	120 000	50 000	170 000
Sénégal	Kaolack	14 postes de santé	140 000	695 000	60 000	229 000	100 000	306 000	0
TOTAL suite financière			401 300	3 611 000	220 900	1 559 000	486 000	731 000	670 100
Nouveaux projets présentés en octobre 2011									
Tous pays, toutes villes		Appui aux expertises		0	0	0	50 000	0	0
RDC		Formation		0	0	0	90 000	0	0
Tous pays, toutes villes		Appui à l'OING SEVE (cercle de Yélimané)	80 000	30 000	0	24 000	6 000	0	0
Bénin	UCOZ	Etude de faisabilité pour la création d'une régie des eaux du Zou	640 000	24 200	14 200	0	10 000	0	0
Madagascar	Fianarantsoa	Gouvernance de l'eau	125 000	94 000	0	0	22 000	0	72 000
Laos	Vientiane	Alimentation en eau potable du quartier de Houa Sieng	5 000	174 000	35 000	50 000	89 000	0	0
Burkina Faso	Ouagadougou	Requalification d'un quartier : Polesgo	7 700	99 000	14 800	50 000	34 200	0	0
Guinée	Télimélé	Construction d'un centre d'apprentissage des métiers		263 000	52 000	0	120 000	0	91 000
Mali	Bamako	Construction du centre d'accueil, d'écoute et d'orientation des enfants en difficultés	4 500	694 000	544 000	0	150 000	0	0
TOTAL nouveaux projets			862 200	1 378 200	660 000	124 000	571 200	0	163 000
TOTAL GENERAL			1 263 500	4 989 200	880 900	1 683 000	1 057 200	731 000	833 100

Autres contributions financières au Fonds de Coopération s'ajoutant à celles de Paris (933 040 €), du Canada (373 587 €), de la Wallonie (200 000 €), de Bordeaux (15 000 €), de Lausanne (18 000 €), de Liège (25 000 €), de Luxembourg (24 800 €).

Partenaires	Années des engagements pour le Fonds de coopération						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
Agence de l'Eau Seine-Normandie	16 950 €	50 000 €		240 000 €		500 000 €	806 950 €
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	134 000 €	164 000 €		100 000 €			398 000 €
Agence de l'Eau Adour-Garonne			100 000 €	84 000 €		250 000 €	434 000 €
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	50 000 €	100 000 €	100 000 €	150 000 €	50 000 €	150 000 €	600 000 €
SIAAP		50 000 €		216 000 €		280 000 €	546 000 €
Waterdev		20 000 €					20 000 €
Fondation Veolia	16 000 €				300 000 €		316 000 €
Fondation Ensemble					200 000 €		200 000 €
Andorre État				35 000 €			35 000 €
Andorre Communes				35 000 €			35 000 €
Aoste	20 000 €		4 284 €			90 000 €	114 284 €
Albi			5 000 €				5 000 €
Bordeaux				30 000 €	30 000 €		60 000 €
Chalons en Champagne					14 278 €		14 278 €
Conseil Régional Aquitaine					59 000 €		59 000 €
Dieppe	4 000 €						4 000 €
Issy-les-Moulineaux				15 000 €			15 000 €
Les Mureaux						10 000 €	10 000 €
Lille			10 000 €				10 000 €
Luxembourg			24 800 €	24 800 €			49 600 €
Mérignac					50 000 €		50 000 €
Nancy	18 000 €						18 000 €
Nantes Métropole		144 551 €				40 000 €	184 551 €
Nantes ville				89 500 €			89 500 €
Villanova					4 000 €		4 000 €
Sous-total Hors villes du sud	258 950 €	528 551 €	244 084 €	1 019 300 €	707 278 €	1 320 000 €	4 078 163 €
Banfora				32 000 €	100 000 €		132 000 €
Kaolack	22 000 €				60 000 €		82 000 €
Bobo-Dioulasso					130 000 €		130 000 €
Zouerate						45 000 €	45 000 €
Bohicon						17 000 €	17 000 €
TOTAL	280 950 €	528 551 €	244 084 €	1 051 300 €	997 278 €	1 382 000 €	4 484 163 €

4. L'AIMF s'engage de plus en plus dans des projets qui réclament d'importants partenariats

Le Fonds de coopération est un formidable levier de développement pour promouvoir des projets qui réclament d'importants partenariats. En effet, profitant au maximum de toutes les ressources de la loi Oudin-Santini, l'AIMF mobilise plusieurs partenaires, notamment les Agences de l'eau. D'ailleurs, le bilan annuel effectué depuis 2 ans par Ps Eau et l'AFD la place juste derrière le SEDIF et les Agences de l'eau. Mais loin devant les autres collectivités et ONG françaises. L'AIMF est donc devenue un acteur très important et incontournable en matière d'eau et d'assainissement. Le Fonds de coopération s'attache ainsi à l'atteinte des objectifs du millénaire pour développement.

4.1. L'AIMF mobilise des villes et Agences de l'Eau pour un ambitieux projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement des quartiers défavorisés à Casablanca (Maroc)

➤ Éléments synoptiques du projet

Coût total du projet :	11 996 000 €
Financement et partenariat :	- Partie marocaine : 10 496 000 € - AIMF : 600 000 € - Agence de l'Eau Seine Normandie : 250 000 € - Agence de l'Eau Adour Garonne : 250 000 € - Ville de Bordeaux : 90 000 € - Ville des Mureaux : 10 000 €
Nombre de populations concernées :	50 000 habitants (dont 10 600 ménages)
Durée du projet :	36 mois (à partir de mai 2011)

➤ Contexte et objectifs du projet

Le 18 mai 2005, Sa Majesté Mohammed VI a érigé en priorité l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH – programme de lutte contre l'habitat insalubre et l'exclusion sociale). L'INDH vise à conjuguer, sur des quartiers ciblés du territoire marocain, des objectifs de développement économique, social et environnemental. C'est dans un contexte favorable à l'intervention dans les quartiers d'habitats informels que l'Autorité Délégante, représentée par la Commune Urbaine de Casablanca et la Société Lydec, titulaire du contrat de gestion déléguée depuis 1987 sur la Région du Grand Casablanca pour la distribution de l'eau potable et le service de l'assainissement liquide ont signé, le 13 septembre 2005, un accord-cadre avec la Wilaya de la Région du Grand Casablanca et créé le projet INDH-INMAE. Les missions de ce projet sont de trouver des solutions techniques et financières pour répondre au programme de fourniture des services d'électricité, d'eau et d'assainissement à domicile à 500 000 habitants (dont 85 000 foyers) vivant dans des quartiers d'habitats informels dont les autorités ont décidé qu'ils resteraient sur place. Le présent projet est validé par les autorités de l'État et de la Municipalité de Casablanca. Il concerne un quartier d'habitat précaire de la ville, Lahraouiyyine nord (arrondissement de Sidi Othmane) dont l'état du bâti permet de maintenir les foyers sur place (10 600 ménages au total).

L'objectif principal de ce projet est donc de fournir de l'eau potable à chaque foyer en qualité et quantité, créer un assainissement de base et sensibiliser la population à tous les aspects des usages de l'eau. Pour ce faire, il devra spécifiquement permettre aux populations des quartiers défavorisés d'avoir accès aux services d'eau et d'assainissement afin de :

- développer une dynamique économique et sociale dans la ville
- améliorer le cadre bâti des populations
- régulariser le foncier des habitants

➤ **Les activités du projet**

Dans le cadre de ce projet, il est prévu :

- d'effectuer des formations en étude, gestion, pilotage et suivi de projets d'eau et assainissement
- de mettre en place des réseaux de transport et de distribution d'eau dans la zone cible
- de mettre en place des réseaux de collecte et de transport des eaux usées et pluviales
- de procéder aux branchements à domicile de l'alimentation en eau et de l'assainissement dans les foyers cibles
- d'accompagner les populations concernées pour une relation de qualité et durable (sensibilisation aux usages de l'eau et de l'assainissement, accompagnement clientèle).

Le projet a démarré en Juillet 2011 : plusieurs actions peuvent être déjà signalées.

i. La validation des listes des bénéficiaires

Sans la double validation par les autorités compétentes des listes de bénéficiaires éligibles au projet, les travaux ne pouvaient être lancés. Le recensement et l'adressage réalisés par le Département d'Accompagnement Clientèle rendent formel et légitime, après validation, ce qui était alors considéré comme informel et clandestin. Ce recensement a permis d'établir trois types de listes : une première liste comprenant 9 800 foyers a déjà été validée en septembre 2010 et le reliquat des ménages non validés fera l'objet d'étude lors de l'organisation de prochaines commissions administratives.

ii. Le lancement du processus clientèle

Le recensement permet également de préparer le processus clientèle. En effet, à travers les données du recensement, une documentation complète et détaillée de la situation sur le terrain est mise à la disposition de toutes les autres entités. Le Département Accompagnement Clientèle fournit aux travaux l'emplacement des placards destinés aux compteurs et des fosses individuelles déclarées par les habitants.

iii. La mobilisation et la sensibilisation des habitants autour des problématiques d'accès aux services d'eau et d'assainissement

La première étape du processus de communication envers les populations des quartiers d'habitat insalubre a démarré avec l'information et la mobilisation des habitants pour susciter leur adhésion. Elle a lieu lors du recensement, puis lors des réunions communautaires en présence des autorités étatiques et municipales, puis en petit groupe chez l'habitant et au sein d'associations locales. La seconde phase consiste à la sensibilisation des bénéficiaires autour de l'accès aux services d'eau et d'assainissement. L'objectif est alors l'appropriation des services par les habitants. Les bénéficiaires de l'opération participent au financement des investissements par le règlement lors de leur abonnement aux services

d'un montant forfaitaire avec un échelonnement de paiement possible jusqu'à 7 ans, soit environ 5 € par mois.

➤ Résultats attendus à court terme

Tous les foyers cibles disposeraient d'un branchement en eau et en assainissement.

➤ Résultats attendus à long terme

Les services de base en matière d'eau et d'assainissement fournis aux populations seraient pérennes et de bonne qualité. Les populations seraient mieux sensibilisées sur les enjeux du paiement de l'eau en acceptant l'acquittement d'une somme forfaitaire.

4.2. L'AIMF s'entoure de 4 partenaires pour une « Maîtrise d'ouvrage durable dans le secteur de l'eau et l'assainissement » à Bangangté (Cameroun)

➤ Éléments synoptiques du projet

Coût total du projet :	1 300 000 €
Financement et partenariat :	- AIMF : 489 100 € - Fondation Veolia : 350 000 € - Ville de Bangangté : 80 900 € - SIAAP : 130 000 € - AESN : 250 000 €
Nombre de populations concernées :	150 000 habitants (dont 5 000 élèves)
Durée du projet :	36 mois (à partir de juillet 2011)

➤ Contexte et objectifs du projet

56 % de la population de Bangangté n'a pas un accès à l'eau potable et à l'assainissement de base. Consciente de ce problème, la municipalité a retenu 6 axes de travail conformes à la politique nationale du pays :

- donner la priorité à la réhabilitation et à la consolidation des points d'eau existants ;
- harmoniser la contribution financière des bénéficiaires à l'investissement initial ;
- viser une prise en charge effective par les bénéficiaires des coûts d'entretien et de renouvellement des moyens d'exhaure ;
- encourager le développement de l'assainissement autonome pour les particuliers et les écoles ;
- encourager la fabrication locale de certaines parties des pompes et des ouvrages d'assainissement ;
- encourager la création d'interconnexion par des systèmes simples entre les quartiers chaque fois que ce sera possible.

En effet, une première expérience pilote effectuée dans le village de Bangoua a permis de mettre en place des modalités de gestion des infrastructures sur le long terme et de sensibiliser la population aux enjeux de l'eau et de l'assainissement. A cet égard, ce projet ambitionne :

- la diminution du nombre de maladies hydriques et la mortalité, particulièrement infantile
- la réduction du temps passé à la corvée d'eau
- l'accès à l'éducation pour les jeunes filles ;
- le développement des activités économiques pour les femmes (donc la diminution de la pauvreté)
- le renforcement des capacités de gestion de projets de la commune
- l'autonomie financière du service de l'eau et de l'assainissement de la commune

Concrètement, le projet permettra :

- le renforcement de l'approvisionnement en eau potable de la commune
- l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement des populations d'une manière durable
- la sensibilisation des populations aux usages de l'eau et de l'assainissement
- le renforcement des capacités de gestion, d'organisation, de maîtrise d'ouvrage et de suivi-évaluation des acteurs communaux et locaux.
- la création des conditions de fonctionnement d'un service de l'eau pérenne en renforçant les capacités de maîtrise d'ouvrage de la commune et en créant et/ou formant des gestionnaires de l'eau dans chaque village

➤ **Les activités du projet**

Dans le cadre de ce projet, il est prévu :

- la mise en œuvre d'une politique d'eau et d'assainissement de la commune en créant un réseau de surveillance de la ressource et en favorisant l'émergence d'une expertise locale
- la création et la réhabilitation des infrastructures en quantité et qualité suffisantes
- la réhabilitation de 20 forages et de leurs systèmes de filtration et de désinfection et de 12 réservoirs
- la remise à niveau et l'extension des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement
- la réhabilitation et la création de 150 bornes fontaines
- le branchement, à terme, de plus de mille particuliers
- la construction de 10 blocs sanitaires ventilés dans les écoles primaires et de 5 autres pour les marchés

En plus de ces actions, un grand volet formation et sensibilisation des usagers sera mené par une ONG locale.

➤ **Résultats attendus à court terme**

Il est attendu à court terme que :

- l'eau soit disponible à moins de 300 m des foyers
- les infrastructures hydrauliques fonctionnent et couvrent les besoins en qualité et en quantité suffisantes
- la corvée d'eau des femmes et des filles soit sensiblement réduite
- les populations soient éduquées aux enjeux liés à l'hygiène, à l'assainissement et à la maintenance des systèmes
- les capacités de maîtrise d'ouvrage de la commune soient développées

➤ **Résultats attendus à long terme**

Il est attendu à long terme que :

- le taux de prévalence des maladies hydriques diminue de 30 %

- l'accès à la scolarité soit amélioré, particulièrement chez les filles
- le dispositif d'assainissement mis en place contribue à la dignité des personnes
- la gestion du projet et son suivi-évaluation par des équipes locales et internationales selon une méthode participative permettent le transfert de compétences
- des impacts environnementaux, sociaux et économiques soient positifs

4.3. À Banfora (Burkina Faso), l'AIMF accompagne le renforcement du système d'alimentation en eau potable, d'hygiène et d'assainissement de 22 villages nouvellement rattachés à la commune

➤ Éléments synoptiques du projet

Coût total du projet :	550 000 €
Financement et partenariat :	- AIMF : 340 000 € - Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 100 000 € - Commune de Banfora : 100 000 € - Usagers : 10 000 €
Nombre de populations concernées :	20 000 habitants
Durée du projet :	24 mois (à partir de juin 2011)

➤ Contexte du projet et objectifs du projet

La commune de Banfora compte environ 70 000 habitants. Suite à la réalisation du processus de décentralisation, 22 villages ont été rattachés à la commune en avril 2006. Les bénéficiaires du projet sont les 20 000 habitants de ces 22 villages. Ils sont composés de 51,6 % de femmes et de 48,4 % d'hommes. Ils sont marqués par une situation de grande pauvreté et une méconnaissance des enjeux liés à l'assainissement. Le projet concerne l'accès à l'eau et la mise en place d'un dispositif d'assainissement afin :

- d'améliorer la situation sanitaire et l'hygiène de la commune
- de renforcer les capacités de gestion des projets liés à l'eau et à l'assainissement de la mairie
- d'améliorer l'accès à l'eau dans les 22 villages
- d'améliorer durablement l'hygiène et l'assainissement dans les 22 villages
- de renforcer les capacités de gestion, d'organisation, de maîtrise d'ouvrage, de suivi évaluation des acteurs communaux et locaux

➤ Les activités du projet

i. Amélioration de l'accès à l'eau dans la zone cible

Pour consolider le dispositif d'hydraulique rurale dans les 22 villages, des forages équipés de pompes à motricité humaine seront construits. Aussi, pour renforcer les capacités de gestion des systèmes d'eau par les associations villageoises, il est prévu d'organiser des séminaires pour la constitution et la formation des comités de gestion des points d'eau dans les villages. Dans ce cadre, des rencontres inter villageoises sur le thème de l'eau seront organisées. L'occasion sera saisie au cours de ces rendez-vous afin mettre en place, des groupes mutuels de réparation des pompes et d'en former les réparateurs.

ii. Amélioration durable de l'hygiène et l'assainissement dans la zone cible

Pour développer l'accès à l'assainissement (inexistant avant le projet), plus de 400 latrines seront construites dans les 22 villages. Pour sensibiliser les populations aux enjeux liés à l'hygiène, à l'assainissement et à la maintenance des systèmes mis en place, des séminaires de sensibilisation dans les villages sont organisés. Des comités de salubrité sont constitués et formés. Des artisans maçons locaux sont formés à la construction des latrines.

iii. Renforcement des capacités de gestion, organisation, maîtrise d'ouvrage et suivi-évaluation des acteurs communaux et locaux

Pour renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage en matière d'accès à l'assainissement de la Commune, une cellule communale de gestion du projet est constituée. Tous les partenaires du projet seront réunis et formés aux aspects techniques et organisationnels de la gestion de projet dans le secteur de l'eau et de l'assainissement à l'occasion d'un séminaire qui sera organisé à Banfora.

➤ Résultats attendus à court terme

Il est attendu à court terme que les associations villageoises soient organisées afin que :

- les infrastructures hydrauliques fonctionnent et couvrent les besoins en qualité et en quantité suffisante
- la corvée d'eau des femmes et des filles soit sensiblement réduite
- les populations soient éduquées aux enjeux liés à l'hygiène, à l'assainissement et à la maintenance des systèmes qui vont avec
- les capacités de maîtrise d'ouvrage de la Commune soient développées

➤ Résultats attendus à long terme

Il est attendu à long terme que :

- le taux de prévalence des maladies hydriques diminue
- l'accès à la scolarité soit amélioré particulièrement chez les filles
- le dispositif d'assainissement qui sera mis en place contribue à l'amélioration de la dignité des personnes
- la gestion du projet et son suivi-évaluation par des équipes locales et internationales selon une méthode participative assurant le transfert de compétences
- des impacts environnementaux, sociaux et économiques positifs soient visibles

4.4. À Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) l'AIMF accompagne aussi le renforcement du système d'alimentation en eau potable, d'hygiène et d'assainissement de 35 villages nouvellement rattachés à la commune

➤ Éléments synoptiques du projet

Coût total du projet :	872 278 €
Financement et partenariat :	- AIMF : 288 000 € - Commune de Bobo-Dioulasso : 130 000 € - Mairie de Chalon en Champagne : 14 278 € - Agence de l'Eau Seine-Normandie : 240 000 € - Fondation Ensemble : 200 000 €
Nombre de populations concernées :	53 718 habitants
Durée du projet :	36 mois (à partir d'octobre 2009)

➤ Contexte du projet et objectifs du projet

Bobo-Dioulasso est la seconde ville du Burkina Faso. Elle a été érigée en commune urbaine de plein exercice en 2002 par la loi de décentralisation et les premières élections locales se sont tenues en avril 2006, consacrant ainsi l'installation d'un Conseil Communal. Les limites de la commune sont celles du Département de Bobo-Dioulasso comprenant 3 arrondissements (Safra, Dô et Konsa) et 35 villages. Ces 35 villages sont rattachés à la commune depuis avril 2006, suite à la réalisation du processus de décentralisation. Ils constituent la zone d'intervention du projet. Ce projet a été identifié par la commune de Bobo-Dioulasso et a fait l'objet d'une requête auprès de l'AIMF.

➤ Les activités du projet

i. Amélioration de l'accès à l'eau dans la zone cible

Pour mettre à niveau le dispositif d'hydraulique rurale dans les 35 villages, il est prévu la réalisation de 32 nouveaux forages équipés de pompes à motricité humaine et la réhabilitation de 50 forages après sélection sur appel d'offre et formation des entreprises locales.

Pour renforcer les capacités de gestion des systèmes d'eau par les associations villageoises, il est prévu :

- d'organiser 35 réunions pour la constitution et la formation de 35 comités de gestion des points d'eau dans les villages
- de réaliser 4 rencontres inter villageoises sur le thème de l'eau, de mettre en place, à cette occasion, 4 groupes mutuels de réparation des pompes et d'en former les réparateurs

ii. Amélioration durable de l'hygiène et l'assainissement dans la zone cible

Pour développer l'accès à l'assainissement, il est prévu de construire dans les 35 villages :

- 1 000 latrines Sanplats d'un faible coût et simples techniquement, dans un objectif de vulgarisation et de reproductibilité
- 50 latrines ECOSAN dont la construction sera accompagnée d'une formation spécifique des bénéficiaires
- 40 latrines VIP (1 bloc de 3 cabines) pour les écoles, ce qui est en droite ligne des politiques nationales

Les populations seront sensibilisées aux enjeux liés à l'hygiène et à l'assainissement et à la maintenance des systèmes mis en place au cours des 35 réunions précitées. Il sera constitué et formé 35 comités de salubrité. Les artisans-maçons locaux seront formés à la construction des latrines et les bénéficiaires des latrines ECOSAN, agriculteurs et maraîchers, seront formés à leur utilisation.

iii. Renforcement des capacités de gestion, organisation, maîtrise d'ouvrage et suivi-évaluation des acteurs communaux et locaux

Pour renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement de la Commune, il est prévu de constituer et former une cellule communale de gestion du projet qui sera le point de départ d'un futur Service communal de l'eau et de l'assainissement.

➤ Ce qui est déjà réalisé

Ce tableau, ci-dessous, synthétise les actions déjà effectuées en les comparant aux objectifs de départ fixés dans le cadre du projet.

Objectifs chiffrés du projet	Résultats cumulés depuis le début du projet	Pourcentage atteint/ prévu (objectif par rapport au résultat)
1 - Formation de 50 artisans maçons	49 artisans maçons formés	98 %
2 - Construction de 6 latrines ECOSAN pilotes	6 latrines ECOSAN pilotes construites	100 %
3 - Construction de 50 latrines ECOSAN	25 latrines ECOSAN construites	50 %
4 - Formation de 50 bénéficiaires et 50 maraîchers à l'entretien, à l'utilisation des latrines et des produits « hygiénisés ».	25 bénéficiaires et 25 maraîchers formés	50 %

5. Les actions de l'AIMF dans le cadre de la préparation du 6^{ème} Forum mondial de l'eau

Le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau se tiendra du 12 au 17 mars 2012 à Marseille. Il est indispensable que les différentes catégories d'acteurs, et donc les autorités locales, soient mobilisées au plus haut niveau pour que ressortent de leurs échanges des recommandations porteuses et emblématiques, afin de faire valoir leur rôle essentiel dans la gouvernance de l'eau.

L'AIMF est fortement engagée aux côtés de ses villes membres pour promouvoir l'accès à l'eau et à l'assainissement. Depuis 2005, elle a ainsi mobilisé plus de 11 millions d'euros pour le financement de projets d'eau et d'assainissement liquide, ces projets ayant bénéficié à près de 3,5 millions de personnes. S'ajoutant au soutien technique, l'AIMF apporte à travers ces projets, un appui à l'élaboration de stratégies municipales d'eau et d'assainissement, à l'organisation des services et à la recherche de partenariats de financements.

5.1. Activités préparatoires comptant pour le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau

L'AIMF s'est beaucoup impliquée depuis plus d'un an pour mobiliser les villes membres de son réseau à l'occasion du Forum Mondial de l'Eau. Plusieurs actions peuvent être signalées.

- i. Elle a pris en charge la participation (transport et hébergement) de 20 élus et cadres municipaux d'Afrique et d'Asie à la réunion de lancement du processus des Autorités locales pour le Forum Mondial de l'Eau tenue à Lyon en mai 2010.
- ii. Elle a organisé un atelier sur « la prise en compte des facteurs socioculturels dans les projets d'eau et d'assainissement » à Lyon, en mai 2011.
- iii. Elle a sensibilisé les maires sur le Pacte d'Istanbul : depuis mars 2010, ce sont 61 capitales et métropoles qui ont adopté le Pacte à l'appel de l'AIMF.
- iv. Lors de la dernière Assemblée générale de l'AIMF tenue à Erevan en octobre 2011, une session spécifique sur le Forum Mondial de l'Eau a été organisée.
- v. Dans le cadre de sa Commission permanente « Formation et mise en réseau des personnels municipaux, genre » que préside la ville de Bordeaux, elle a organisé un séminaire des Secrétaires généraux sur le thème « Ville, école et eau » (juillet 2011) et un séminaire de réflexion sur la thématique « Femmes et eau » (novembre 2011).
- vi. Elle s'engage pour la création de contenus, en particulier pour mettre en avant une démarche de projets, soucieuse de la prise en compte des populations :
 - réalisation dans 7 villes membres d'une étude sur le ressenti social des projets d'eau, en lien avec les services municipaux et les universités locales
 - élaboration d'un modèle méthodologique pour la mise en œuvre des projets d'eau et d'assainissement. Ce modèle méthodologique s'appuie sur des entretiens avec les 7 maires ayant participé aux études universitaires, qui ont permis de déterminer s'il existait des facteurs clés de succès, partageables et reproductibles, transposables pour d'autres projets
 - élaboration de 11 fiches pratiques qui, sur différentes thématiques (choix d'un mode de gestion ; planification ; prix et tarification de l'eau ; accompagnement socioculturel ; etc.) permettront de donner aux élus des éléments techniques synthétiques, des éléments de plaidoyer, et des exemples de pratiques développées par d'autres collectivités
- vii. Elle appuie aussi la réflexion francophone sur le processus Rio +20.

5.2. Activités à organiser pendant le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau

i. Side Event « La coopération décentralisée dans les projets d'eau et d'assainissement » organisé par Ps Eau - 14 mars midi

L'AIMF est associée à cet atelier. Elle mobilise ses villes membres pour y participer et relaie l'expérience des projets menés dans le cadre du Fonds de Coopération.

ii. Session « Culture de l'eau dans la gouvernance locale » - 15 mars matin

Cette session sera organisée par l'AIMF dans le cadre des processus « Autorités locales » et « Racines et citoyenneté » (Initiative culturelle et éthique pour l'eau). Elle a fait intervenir les maires francophones mobilisés par l'AIMF.

iii. Side Event « Femmes et gouvernance » - 15 mars midi

L'AIMF est associée au Side Event « Femmes et gouvernance » organisé par l'Initiative culturelle et éthique pour l'eau. Elle a mobilisé ses villes membres pour y participer et a relayé notamment les résultats du séminaire « Femmes et eau » tenu en novembre 2011 à Bordeaux.

iv. Processus politique « Autorités locales »

L'AIMF est associée au processus politique des Autorités locales qui est en train de se mettre en place. Elle y relaie, en tant qu'institution, la voix de ses membres et facilite l'implication de quelques maires francophones emblématiques pour porter des messages politiques sur l'accès à l'eau et à l'assainissement.

v. Groupe d'échanges sur le développement de la coopération internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

L'AIMF participe activement aux différentes réunions préparatoires comptant pour le Forum organisées par le « Groupe d'échanges sur le développement de la coopération internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ». Ce groupe a en charge avec d'autres structures, en France, de préparer l'événement.

5.3. L'AIMF promeut une démarche qui met en valeur la gouvernance participative dans la gestion des projets d'eau et d'assainissement

À partir d'une étude commanditée par l'AIMF sur le ressenti social concernant 7 projets d'eau et d'assainissement (5 en Afrique, 2 en Asie du Sud Est) qu'elle a soutenus, un certain nombre de facteurs clés de succès partageables, reproductibles et transposables pour d'autres projets en matière de gouvernance participative dans la gestion des projets d'eau et d'assainissement ont été déterminés. Ainsi, pour une démarche mettant en valeur la gouvernance participative pour une bonne gestion des projets d'eau et d'assainissement, plusieurs étapes sont nécessaires.

Étape 1 : La prise en compte du contexte

Un projet AIMF part d'un besoin fort et exprimé par les usagers. Cela ne veut pas dire que le besoin est forcément bien formulé, mais il y a une volonté manifeste au départ des futurs usagers. Cette volonté doit être accompagnée d'une volonté politique pérenne et durable, l'énergie du projet. C'est suite à ce besoin qu'une étude de projet doit commencer pour quantifier les éléments techniques et économiques, mais aussi pour repérer les acteurs en place, le système de décision actuel, les leviers et freins au projet. Un point clé à étudier est la capacité des usagers à s'organiser pour s'approprier et rationaliser l'usage des biens communs. En effet, cela entraîne une responsabilisation des usagers et une pertinence des solutions dont les vertus sont multiples en termes de coût bien sûr, mais aussi en termes d'éducation. Cette appropriation va se traduire par une participation à la définition du besoin, des travaux, à l'entretien maintenance et à la gestion de leur réseau et équipement.

Ainsi, le plus souvent, les phases du projet et les financements associés sont bien identifiés. Cependant, la partie gouvernance et la gestion du projet qui sont des postes à part entière sont négligées. Il est donc nécessaire d'évaluer à travers une enquête quantitative et qualitative le besoin, le ressenti social : exemple, l'acceptation d'une tarification, un point particulier dans l'économie du projet est le prix de l'eau. Ces perceptions doivent être intégrées en amont. En effet, payer une eau qui était jusqu'à présent gratuite demande une vraie pédagogie, pour tester le montant acceptable et faire comprendre que l'on paye essentiellement le transport et que le gain apporté se situe sur le temps gagné et la santé améliorée. Cette prise en compte du terrain dans toutes ces dimensions est une étape qui permet de prendre des décisions de développer le projet ou non et de solliciter des financements avec confiance et succès en cas de réponse positive des bailleurs.

Étape 2 : La gouvernance du projet

▪ **La gestion sociale**

Dans la gouvernance d'un projet d'eau et d'assainissement, le premier point est la gestion sociale. Dans ce cadre, le maître d'ouvrage doit repérer les acteurs du projet : les associations en place (jeunes commerçants, femmes, parents d'élèves...), les décisionnaires actuels (chefs religieux, chefs de villages, élus...), les organismes à mettre en place (associations d'utilisateurs, comité de gestion...). Avec ces associations et responsables, le maître d'ouvrage pourra déterminer, par exemple :

- les scénarios d'implantation
- les programmes de formation à l'entretien et la maintenance
- le degré d'implication dans la partie travaux
- la tarification acceptable, le recouvrement, les règles de gestion
- le partage entre la petite maintenance et la maintenance plus lourde

A travers cette démarche interactive, c'est tout un travail de responsabilisation, de citoyenneté, de pratique de la concertation qui se met en place. Ce travail permet de réduire la facture globale, de faire évoluer les mentalités et modifie l'action publique qui passe d'un assistanat (qui laisse à la collectivité tout faire et étouffe l'initiative), à une responsabilisation. Pour ce faire, le maître d'ouvrage peut solliciter l'appui d'une ONG ou d'un organisme d'intermédiation sociale : maîtrise d'œuvre sociale.

▪ **La gouvernance stratégique**

Elle est le deuxième point d'appui pour la réussite d'un projet d'eau et d'assainissement. Le maître d'ouvrage, à travers un comité de pilotage, assure les arbitrages en coordonnant les différents acteurs impliqués dans le projet. Ces différents acteurs impliqués dans la gestion du projet peuvent, bien entendu, avoir des logiques contradictoires qu'il s'agit d'harmoniser dans une cohérence supérieure.

▪ **La transparence**

Elle est le troisième pilier de la gouvernance d'un projet. En effet, la prise en compte de la réalité des données, des faits, la recherche d'une approche objective et la pédagogie associée renforcent la confiance des élus et décideurs avec l'ensemble des parties prenantes. Car un projet d'eau et d'assainissement relève d'un projet de société avec des changements de comportements et de représentations mentales qui s'appuient sur des méthodes de conduite du changement, plus que des approches, de gestionnaires et de techniciens, pures.

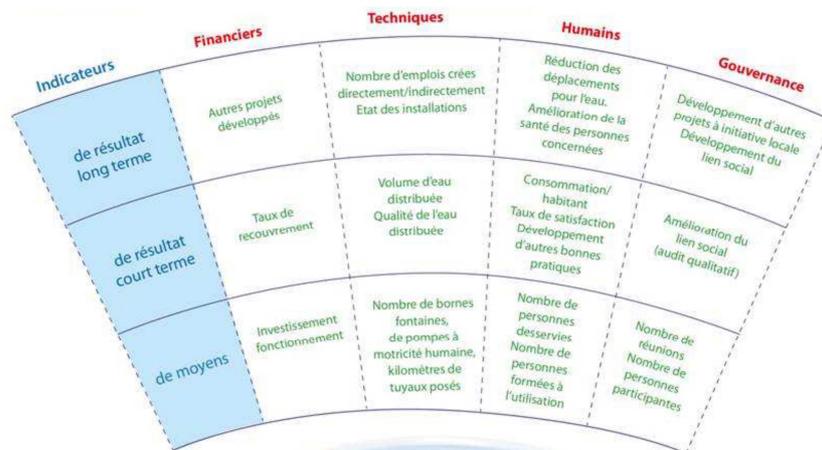
▪ **La gouvernance opérationnelle**

Elle doit être confiée aux services techniques de la collectivité. Dans ce cadre, le maître d'œuvre technique doit travailler de concert avec le maître d'œuvre sociale : les utilisateurs sont parties prenantes tout au long de la chaîne du projet. Le service technique doit bien souvent renforcer ses capacités pour pouvoir dialoguer avec les services d'appui externes. Un point clé est

l'entretien et la maintenance des installations, il s'agit d'anticiper le mode de fonctionnement, de former les usagers et les entreprises sélectionnées à la maintenance curative et préventive.

Étape 3 : Le suivi-évaluation

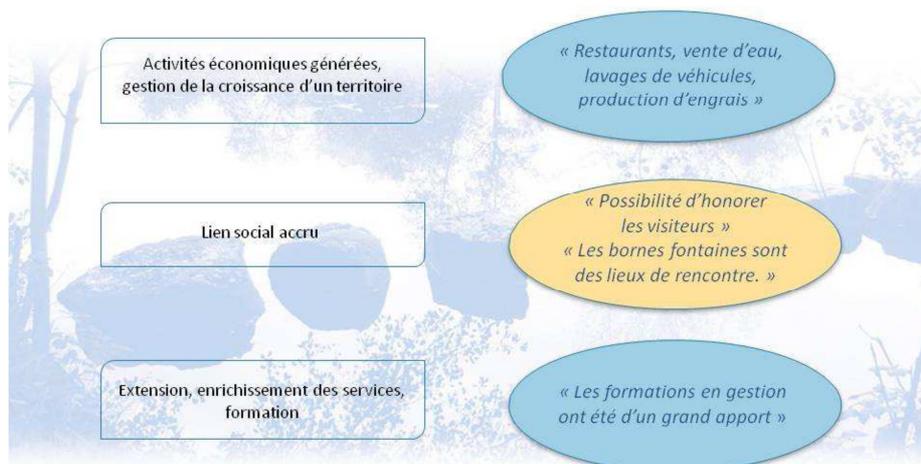
Une fois le projet lancé, il faut conserver le comité de pilotage pour le suivre afin de consolider les acquis, conforter les bonnes pratiques, mettre en place un système de mesures quantitatives et qualitatives simples, cohérentes et opérationnelles pour compléter les perceptions sensibles par des éléments plus objectifs. Tout cela doit se traduire par un plan de progrès annuel. Parmi les indicateurs, certains mesurent les moyens, d'autres les résultats à court terme, et à long terme. Rappelons qu'un indicateur n'est pas un but en soi, il mesure l'avancée sur un chemin par rapport à une finalité. L'allégorie ci-dessous en donne quelques exemples.



Étape 4 : Créer une dynamique territoriale

Un projet d'eau et d'assainissement modifie les comportements, crée du lien social à travers le processus de concertation, des emplois, un apprentissage de la gestion. C'est le levain d'une dynamique territoriale. Il s'agit d'accompagner le mouvement pour créer d'autres activités pouvant s'appuyer sur ce processus et ces structures. Ce qui participe aussi à la pérennisation des ouvrages. La description ci-dessous matérialise cette dynamique.

La dynamique territoriale



6. Suivi des opérations terminées en 2011

Fonds de coopération est un levier de développement qui a fait ses preuves dans de nombreux domaines : en 7 ans l'AIMF est passé de zéro projet d'eau et d'assainissement à un minimum de 60 % en montant par Bureau. En effet, entre 2005 et 2011 le Secrétariat permanent de l'AIMF a exécuté plus de 70 projets d'eau et d'assainissement. Ces projets intègrent de manière pluriannuelle de nombreux partenaires et en particulier le Secrétariat permanent utilise au maximum toutes les ressources de la loi Oudin-Santini en montant des financements avec de multiples partenaires en matière d'eau et d'assainissement. L'AIMF est devenue un acteur très important et incontournable en matière d'eau et d'assainissement. Ce qui lui vaut une très bonne réputation dans le milieu où toutes les Agences de l'eau lui font totalement confiance.

Toutefois, le Fonds de coopération, s'il s'attache aux objectifs du millénaire en matière d'eau et d'assainissement, n'oublie pas les autres domaines urbains : culture, équipement urbains, éducation, patrimoine et santé.

6.2. Assainissement pluvial et des eaux usées de la ville de Kpalimé (Togo)

➤ Éléments synoptiques du projet

Coût total du projet :	190 000 €
Financement et partenariat :	- AIMF : 152 000 € - Commune de Kpalimé : 38 000 €
Nombre de populations concernées :	75 000 habitants
Durée du projet :	de novembre 2009 à janvier 2011 (26 mois)

➤ Contexte et objectifs du projet

La ville de Kpalimé, chef-lieu de la Préfecture de Kloto, est située à 120 km au Nord- Ouest de la ville de Lomé avec une population d'environ 75 000 habitants. Les principales activités qui y sont pratiquées sont : l'agriculture, l'élevage, l'artisanat et le commerce. Les produits essentiels issus de cette agriculture sont le café, le cacao, les fruits, les céréales et les tubercules. Elle attire de nombreuses populations migratoires à cause de ses terres fertiles, de ses relations frontalières avec le Ghana et de son climat favorable. Les pluies très abondantes et les drainages insuffisants étaient la cause d'inondations récurrentes.

Pour remédier à cette situation, les principaux cours d'eau traversant la ville devaient être aménagés. Dans une première phase, il avait été réalisé l'aménagement en centre-ville du ruisseau Agbassiandi et il était alors nécessaire de prolonger à l'aval cet aménagement pour éviter la stagnation d'une grande quantité d'eau de ruissellement qui risquait de provoquer l'inondation des populations des villages situés à la sortie de la ville sur la route d'Atakpamé. Les populations campées le long de ce cours d'eau, compte tenu des difficultés d'accès à l'eau potable, se trouvaient dans l'obligation d'utiliser l'eau polluée. C'est dans ce contexte que la ville de Kpalimé avait saisi l'AIMF pour l'appuyer dans la mise en œuvre d'un projet d'assainissement des eaux usées. L'objectif était alors de :

- faciliter les déplacements en saison des pluies et donc favoriser l'activité économique
- aménager les ruisseaux afin de protéger la population des inondations
- protéger ces ruisseaux et l'environnement, dont la ressource en eau, par la construction de latrines
- améliorer les conditions de vie des populations

➤ Travaux réalisés dans le cadre du projet

Les actions suivantes ont été effectuées :

- aménagement des ruisseaux Héto sur 500 m de sa jonction avec Agbassiandi où s'est arrêté la première phase jusqu'à la sortie de la ville
- construction de deux latrines publiques, chacune de 4 cabines, l'une entre le centre rond-point TEXACO et la gare routière et l'autre entre le marché et le stade municipal
- construction de deux dalots sur les ruisseaux Héto et Agbassiandi pour faciliter les déplacements de la population
- construction d'un mur de soutènement sur une distance de 160 m afin de protéger la route des inondations
- suivi et maintenance des travaux exécutés
- sensibilisation de la population pour le bon usage des ouvrages et sur les bonnes attitudes hygiéniques en milieu urbain

6.2. À Hué (Vietnam), l'AIMF a appuyé la rénovation du réseau d'évacuation des eaux usées et pluviales des quartiers Tay Loc et Thuan Loc dans la citadelle

➤ Éléments synoptiques du projet

Coût total du projet :	258 000 €
Financement et partenariat :	- AIMF : 108 000 € - SIAAP : 50 000 € - Agence de l'Eau Seine-Normandie : 50 000 € - Commune de Hué : 50 000 €
Nombre de populations concernées :	800 foyers soit 3 500 personnes
Durée du projet :	de novembre 2008 à janvier 2011 (38 mois)

➤ Contexte et objectifs du projet

Les quartiers considérés s'étendent sur environ 32 ha dans la Citadelle. Les infrastructures d'eau potable, de voirie, d'électricité et d'éclairage étaient relativement complètes. Mais il manquait un réseau d'évacuation des eaux usées et pluviales et les caniveaux correspondants. La zone concernée se situe dans la partie centrale de la Citadelle de Hué, qui était inondable en saison des pluies sur des périodes répétées de 3 à 4 jours, le temps de l'écoulement. De plus, en saison sèche, les eaux usées n'avaient pas d'issues et stagnaient à la surface des rues et dans les jardins, d'où des problèmes d'hygiène et d'environnement. Le réseau d'alors était dégradé ainsi que les canalisations de jonction entre les lacs. Les débouchés (pas assez nombreux) étaient aussi ensablés. C'est ainsi que la municipalité avait décidé de remédier à cet état et avec l'appui de l'AIMF. Un projet de rénovation du réseau et

d'évacuations de ces eaux usées avait été monté. L'objectif était donc d'améliorer les conditions de vie des populations afin de diminuer la pollution et les maladies hydriques, en particulier le paludisme.

➤ Travaux réalisés dans le cadre du projet

Le projet était relatif à la réhabilitation et la construction des réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales. Il donnait une grande importance au curage et à la réparation des égouts et au fonctionnement des évacuations par le système des lacs interconnectés. Ainsi, 726 m de caniveaux ont été construits et 1 875 m de canalisations réhabilités, 1 311 m de caniveaux restaurés, 166 regards et 12 ouvrages de déversement dans les lacs construits.

En somme, il faut noter la construction et la rénovation de 2 723 m d'égouts par la mise en œuvre de tuyaux de diamètre 400 et 600, de murs de soutènement, de regards, de bordures de trottoirs, et de goudronnage de rues. Le dernier rapport post projet mentionne qu'il n'y a déjà plus d'inondations en saison des pluies et l'eau est bien drainée. Ce qui facilite les déplacements durant toute l'année.

6.3. Assainissement pluvial de la commune et alimentation en eau potable à Téliélé (Guinée)

➤ Éléments synoptiques du projet

Coût total du projet :	276 000 €
Financement et partenariat :	- AIMF : 214 000 € - Commune de Téliélé : 53 000 €
Nombre de populations concernées :	56 000 habitants
Durée du projet :	de juin 2010 à juin 2011 (12 mois)

➤ Contexte et objectifs du projet

Le réseau routier urbain de la commune était fortement dégradé par l'absence de caniveaux et d'ouvrages de franchissement permettant l'évacuation des eaux pluviales. Aussi, il n'existait pas de réseau de distribution d'eau potable et la population de 7 quartiers de la commune s'approvisionnait à quelques forages et sources aménagées, en nombre très insuffisant. En saison, sèche la population devait parcourir de longues distances et, en raison de l'affluence, attendre au point d'eau une partie de la nuit. La commune disposait d'une étude diagnostic et d'un plan de développement communal 2008 – 2017. C'est dans ce contexte qu'elle avait sollicité l'AIMF pour l'appuyer à mettre en place un dispositif d'assainissement des eaux pluviales et d'alimentation en eau potable.

➤ Travaux réalisés dans le cadre du projet

Appui de la commune dans la mise en place d'un dispositif d'assainissement des eaux pluviales et d'alimentation en eau potable, plus particulièrement dans la partie nord de la ville, la plus basse, réceptacle de 4 bassins versants, plusieurs actions ont été effectués :

- construction de 1 850 m de fossés bétonnés, 4 750 m de fossés maçonnés
- terrassements et dalots des bassins versants afin d'assurer le drainage des eaux pluviales
- réalisation de 5 forages et aménagement de 2 sources d'eau potable
- la sensibilisation de la population par la radio communautaire au respect des normes d'hygiène, aux usages de l'eau et à la nécessité de son paiement

6.4. Vientiane (Laos) : alimentation en eau potable du Village périphérique de NaTham

➤ Éléments synoptiques du projet

Coût total du projet :	151 000 €
Financement et partenariat :	- AIMF : 71 000 € - Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 50 000 € - Commune de Vientiane : 30 000 €
Nombre de populations concernées :	6 000 habitants
Durée du projet :	d'avril 2010 à septembre 2011 (17 mois)

➤ Contexte et objectifs du projet

Au cours de l'étude du Schéma Directeur de Distribution, menée sur le système collectif de distribution d'eau de l'agglomération de Vientiane en cohérence avec le Schéma Directeur de Production déjà réalisé, la société nationale des eaux, Nam Papa, avait exprimé la priorité de donner accès à l'eau aux habitants des villages rattachés à la Capitale dont le développement économique, et par conséquent les infrastructures de base telles que routes, électricité et eau potable, étaient jugés prioritaires par les autorités. Les études avaient déterminé l'évolution prévisionnelle de la demande en eau au vu des perspectives de développement de ces secteurs. Le Village NaTham, situé à 4 km de la ville en bordure de la rivière de Nam Ngum, était une de ces priorités. Il n'existait aucun système collectif de distribution d'eau dans ce village et l'approvisionnement se faisait dans des conditions peu satisfaisantes. Il était nécessaire de mettre en place un projet d'alimentation en eau potable dans cette zone. L'objectif était donc de créer un système collectif de distribution d'eau potable depuis la production jusqu'à la distribution par des branchements particuliers afin de couvrir les besoins en eau des populations.

➤ Travaux réalisés dans le cadre du projet

Les travaux ont commencé par une prospection géophysique dans la plaine de Vientiane afin de déterminer les meilleurs emplacements pour les forages d'essais. Après cette phase, 2 forages d'une production unitaire comprise entre 150 et 200 m³/jour ont été construits. Ils sont équipés de pompes électriques, d'un système de filtration (aération, filtration rapide), d'une cuve souterraine de reprise de 60 m³ et d'un réservoir de 30 m³.

Aussi, un réseau de distribution en tuyaux PVC de 200 mm de diamètre a été effectué sur 7,3 km de canalisation. Des travaux de branchements des particuliers ont été également faits. La population a participé au financement des branchements en fonction des revenus de chaque ménage. Dans ce cadre, la municipalité avait auparavant établi une liste des ménages en fonction de leur capacité financière. Des séances de sensibilisation de la population à l'hygiène et aux usages de l'eau ont été organisées. Le

service des eaux de Vientiane, Nam Papa Lao, assure à présent le fonctionnement et l'entretien des installations.

6.5. Tableau synoptique des projets terminés en 2011

Pays	Villes	Date de la décision	Intitulé du projet	Montant total	Apport AIMF
Bénin	Lokossa	26/03/2009	Extension de la Mairie	259 000 €	180 000 €
Bénin	Cotonou	26/10/2007	Construction du marché Houenoussou	760 000 €	160 000 €
Burkina Faso	Dédougou	09/05/2008	Extension de la mairie	78 000 €	62 000 €
Burkina Faso	Yako	26/09/2006	Aménagement du terrain de sport de la MJC	60 000 €	44 000 €
Burundi	Bujumbura	26/03/2009	Centre communal de Kamenge	75 000 €	60 000 €
Guinée	Télimélé	21/10/2010	Extension des ressources et réseaux de la commune	267 000 €	214 000 €
Guinée	Télimélé	26/03/2011	Eau potable et assainissement dans la ville de Télimélé	100 000 €	100 000 €
Laos	Vientiane	26/03/2010	Alimentation du village de Natham	151 000 €	71 000 €
Togo	Kpalimé	01/10/2009	Assainissement pluvial et latrines : 1ère phase	90 000 €	52 000 €
Togo	Kpalimé	21/10/2010	Assainissement pluvial et latrines : 2ème phase	100 000 €	100 000 €
Vietnam	Hué	15/10/2008	Assainissement de la cité impériale	210 000 €	70 000 €
Vietnam	Hué		Assainissement de la cité impériale : avenant	48 000 €	16 000 €
TOTAL				2 198 000 €	1 129 000 €

7. La solidarité par la réduction du CO₂ atmosphérique (projet « Un Parisien, Un arbre »)

Dans le cadre de sa mission de coopération internationale et suivant les principes de développement durable, la ville de Paris et l'AIMF ont souhaité s'engager dans la lutte contre le changement climatique en finançant notamment la création de puits de carbone forestier dans un ou plusieurs pays émergents ou en voie de développement, à fin de stockage de CO₂ atmosphérique au nom de la solidarité internationale. Le projet initial portait sur un programme « Un Parisien, Un Arbre », reposant sur le financement de plantations au Cameroun, à Haïti et à Madagascar, par les dons de Parisiens. Le projet pour Haïti s'est terminé en 2010 et la crise économique a conduit à limiter le projet pour Madagascar à l'étude de faisabilité.

Le projet au Cameroun a démarré début 2008 et permis la mise en place de 202 ha : 97 à Foumban, 75 à Tonga dans la province de l'Ouest et 30 à Mandjou dans la province de l'Est. Ces plantations ont été réalisées en 2008 (51 ha) et 2009 (151 ha) conformément aux objectifs.

Afin de rendre ces plantations durables, les activités conduites en 2011, comme cela avait été les cas en 2010, ont consisté à :

- entretenir des plantations existantes dans les communes de Tonga et Foumban, rassemblant l'essentiel des surfaces plantées
- sensibiliser des élus en vue d'une prise en charge effective des plantations par les communes,
- former du personnel des communes à l'aménagement durable de leur forêt,
- transférer ces plantations (foncier, gestion) aux communes hôtes du projet.

Recettes du projet :

Dons des Parisiens (2007 à 2001) : 95.386 €

Subventions de la Ville de Paris (2008 à 2011) : 670.000 €

7.1. Avancement des travaux d'entretien

Les pépinières sont en production

Il a été demandé aux maires (Foumban et Tonga), qui l'ont accepté, de réaliser les travaux sur les pépinières afin, de progressivement, prendre en charge les plantations pour la période post-2011. En 2010, le coût des ressources humaines de la pépinière avait déjà été pris en charge par la commune de Foumban.

Les travaux de pépinière ont démarré pratiquement à la même date (mi-février 2011) dans les deux pépinières (Foumban et Tonga).



Production des plants d'eucalyptus (gauche) et de gmélinas (droite) dans la pépinière de Foumban



Fructification des manguiers à Koundoum

A Tonga, la confection des germeoirs a fait l'objet de plusieurs rappels techniques concernant la hauteur de stabilisation, l'évacuation des eaux de ruissellement, l'utilisation de matériel de construction adapté (bois frais). Il a été de même pour la technique de repiquage (remplissage des sacs avec un mélange terre-engrais naturel adapté au système racinaire).

Les plants de gméлина, cassia, teck et neem ont une croissance vigoureuse. L'application d'engrais naturel (fumure organique) est un succès. Le facteur climat a également été propice (peu de fortes pluies et températures élevées).

A Foumban, toutes les dispositions ont été prises pour le démarrage des travaux : achat de terre humifère et de sable, confection appropriée des germeoirs, construction d'ombrières solides, protection des germeoirs contre les rongeurs, matérialisation des espèces par des pancartes avec les différentes dates (semis, levées, repiquage, etc.). Un vent violent a détruit les ombrières de la pépinière le 18 avril 2011. Le personnel a réagi promptement pour libérer ce matériel végétal qui, heureusement, a subi très peu de dégâts. Le personnel a rapidement reconstruit de nouvelles ombrières.



Production des plants de teck dans la pépinière de Tonga

7.2. L'entretien et le regarni des plantations est assuré par les associations locales

Sur les 150 ha de plantations ligueuses, plus de 88 ha ont bénéficié d'un entretien par les organisations locales. Il s'agissait de traiter chaque plant à 1 mètre du tronc. S'agissant des 21,5 ha de fruitiers, 14 ha ont été traités. Les 7 autres hectares n'ont pas nécessité d'intervention en raison de la taille suffisante des arbres.

Quant aux regarnis, souvent des replantations dues à des destructions, notamment par le feu, ils ont concerné près de 40 ha pour le ligueux et 6 ha pour les fruitiers.

Enfin, 25 ha ont reçu un traitement phytosanitaire, notamment des termiticides pour protéger les acacias.



Fructification d'un anacardier de 3 ans au sein du dispositif de pare-feux verts

La démarche d'entretien a eu pour conséquence une diminution du nombre de destructions par le feu. Un seul feu s'est déclaré dans le site de Mambain, le 18 janvier 2011 et a brûlé 2,6 ha de plantations malgré la prise de dispositions pour limiter le risque d'incendie (entretien des pare-feu, gardiennage sur site...) Un défaut de surveillance du site lors de l'entretien d'un pare-feu est à l'origine de cet incendie. Dans l'ensemble, le risque incendie est relativement bien maîtrisé à Tonga où le GIC JEAT a mené cette année, avec succès, l'opération "zéro feu".

Dans le site de Koupa, les gardiens ont pu neutraliser plusieurs feux qui se sont signalés à distance et dissuader les chasseurs qui ont voulu se servir du feu pour traquer le gibier dans la zone. Dans le site de Koundoum, malgré le feu survenu lors du brûlage préventif sur 0,4 ha, les gardiens ont bien rempli leur tâche. À Njinketkiè, la série de feux a été finalement stoppée par l'engagement effectif d'un gardien. Par ailleurs, les pare-feux verts en anacardier ont commencé à fructifier, donnant beaucoup de satisfaction à l'ensemble des acteurs du projet.

L'autre satisfaction provient de l'entrée en production des manguiers.

7.3. Sécurisation du foncier

Avant toute chose, il est nécessaire de rappeler que cette opération foncière est à la charge des mairies, qui peuvent bénéficier d'une subvention de l'État d'un montant de 50 % du coût total du bornage. Or, comme on peut le constater ci-dessous, les mairies se sont peu engagées dans cette démarche, pourtant essentielle.

➤ Point sur la sécurisation foncière à Fouban

Ce point a peu évolué depuis la pose complète des bornes à Koundoum, provenant du fait que la mairie manque de moyens pour financer la suite des opérations. Il a été question d'inscrire les frais de bornage au budget communal, mais aucune suite concrète n'a été donnée lors du vote de budget.

A Mambain, une partie des bornes a été posée.

Dans les sites de Koupa et Njinketkiè, aucun processus n'a été initialisé dans ce sens.

➤ Point sur la sécurisation foncière à Tonga

En 2009, une partie du bornage a été effectuée par les agents du service du cadastre basés à Bangangté. D'après le maire de Tonga, le dossier se trouve entre les mains de ce service. Les titres fonciers ne sont donc pas encore établis.

*
* *

En dépit des difficultés financières auxquelles s'est heurté ce programme, innovant puisqu'il a fait naître une nouvelle solidarité autour du stockage en carbone atmosphérique, il ressort que le projet « Un Parisien, Un Arbre » est à la fois un succès technique et économique.

Technique dans la mesure où en Haïti comme au Cameroun, des espaces ont été boisés, les populations assument leur entretien, la société civile s'est structurée et les élus locaux se sont approprié l'opération afin de le rendre durable.

Le succès est aussi économique dans la mesure où il a induit de la richesse : de petites entreprises de transport se sont créées, des salaires ont été distribués, de l'artisanat (chaudronnier pour les foyers améliorés) s'est développé, de nouveaux métiers sont nés, liés aux travaux. Les pépinières commercialisent leur production, des projets de conservation des fruits sont en cours de mise en œuvre (mangues).

Nouvelles adhésions, octobre 2011

Pays	Villes	Statuts
Brésil	Ouro Preto	Membre
Belgique	Woluwe Saint-Lambert	Membre
Centrafrique	M'Baiki	Membre
France	Saint-Denis de la Réunion	Membre
Liban	Byblos	Membre
Mauritanie	R'Kiz	Membre
Sénégal	Bambey	Membre
Sénégal	Kédougou	Membre
Suisse	Montreux	Membre
Togo	Soutouboua	Membre
Tchad	Association des communes du Tchad	Membre
Congo	Association des maires du Congo	Membre
Canada	Fédération québécoise des municipalités	Membre
Arménie	Association des communes d'Arménie	Membre
France	Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne	Membre associé
France	Communauté urbaine de Bordeaux	Membre associé
Mauritanie	Boghé	Membre associé
Sénégal	Nioro du Rip	Membre associé
Tunisie	Gafsa	Membre associé
Tunisie	Kasserine	Membre associé
Tunisie	Siliana	Membre associé

Membres de l'AIMF

245 membres

206 villes membres, 29 associations de villes, 10 membres associés, 49 pays

Albanie

Tirana

Arménie

Erevan

Belgique

Bruxelles

Liège

Mons

Namur

Woluwe-Saint-Lambert

Bénin

Abomey

Bohicon

Cotonou

Covè

Lokossa

Nikki

Ouidah

Parakou

Porto-Novo

Zogbodomey

Brésil

Ouro Preto

Bulgarie

Sofia

Burkina Faso

Banfora

Bobo-Dioulasso

Dedougou

Koudougou

Manga

Ouagadougou

Ouahigouya

Tenkodogo

Yako

Burundi

Bujumbura

Ngozi

Cambodge

Kampot

Phnom-Penh

Siem Reap

Cameroun

Bangangte

Bertoua

Ebolowa

Edéa

Douala

Dschang

Foumban

Garoua

Limbé

Manga

Ngaoundéré

Yaoundé

Canada

Gatineau

Lévis

Montréal

Québec

Saguenay

Sherbrooke

Trois-Rivières

Cap-Vert

Mindelo Saint-Vincent

Praia

Centrafrique

Bangui

M'Baïki

Comores

Fomboni

Moroni

Mutsamudu

Congo

Brazzaville

Dolisie

Mossendjo

Nkayi

Ouessou

Pointe-Noire

Congo (République dém.)

Bandundu

Bukavu

Butembo

Kananga

Kinshasa

Lubumbashi

Côte d'Ivoire

Abidjan

Bouaké

Grand-Bassam

Yamoussoukro

Djibouti

Djibouti

Égypte

Alexandrie

Le Caire

Port Saïd

États-Unis

Lafayette

France

Bordeaux

Lille

Lyon

Marseille

CU du Grand Nancy

Nantes

Paris

Saint-Denis (Réunion)

Strasbourg

Tours

Membres associés :

Angoulême

Communauté Agglo. Évry

Centre Essonne

Communauté urbaine de

Bordeaux

Nice

Poitiers

Gabon

Franceville

Lambaréné

Libreville

Oyem

Port-Gentil

Géorgie

Tbilissi

Guinée

Conakry
Gueckédou
Kankan
Kindia
Labé
Mamou
Télimélé

Haïti

Cap Haïtien
Carrefour
Pétionville
Port-au-Prince

Italie

Aoste

Laos

Vientiane

Liban

Beyrouth
Byblos
Tripoli
Zahlé

Luxembourg

Luxembourg

Anc. rép. yougoslave de**Macédoine**

Skopje

Madagascar

Antananarivo
Antsirabe
Diégo-Suarez
Fianarantsoa
Majunga
Toamasina
Toliara

Mali

Bamako
Bandiagara
Djenné
Gao
Kayes
Mopti
Ségou
Sikasso
Tombouctou

Maroc

Agadir
Casablanca
Essaouira
Marrakech
Meknès
Rabat
Tanger

Maurice

Beau Bassin-Rose Hill
Port-Louis

Mauritanie

Akjoujt
Atar
Boutilimit
Kaédi
Kiffa
Nouadhibou
Nouakchott
R'kiz
Rosso
Tidjikja
Zouerate

Membre associé :

Boghé

Moldavie

Chisinau

Monaco

Monaco

Niger

Agadez
Birni N'Konni
Diffa
Dosso
Gaya
Maradi
Niamey
Tahoua
Tillabéri
Zinder

Roumanie

Bucarest
Iași
Ploiești
Târgoviște

Rwanda

Kigali

Sénégal

Bambey
Dakar
Kaolack
Kédougou
Louga
Pikine
Podor
Saint-Louis
Thiès
Ziguinchor

Membre associé :

Nioro du Rip

Seychelles

Victoria

Suisse

Genève
Lausanne
Montreux
Nyon
Vernier

Tchad

Abéché
Doba
Moundou
N'Djaména
Sarh

Togo

Aného
Atakpamé
Dapaong
Kara
Kpalimé
Lomé
Notsè
Sokodé
Sotouboua
Tsévié

Tunisie

Bizerte
Monastir
Sfax
Sousse
Tunis

Membres associés :

Gafsa
Kasserine
Siliana

Vietnam

Hanoi
Ho Chi Minh-Ville
Hué

ASSOCIATIONS**Andorre**

Association des communes
d'Andorre

Arménie

Association des communes
d'Arménie

Belgique

Union des villes et
communes de Wallonie

Bénin

Association nationale des communes du Bénin
Association des communes de l'Atlantique et du Littoral
Association des communes du Mono et du Couffo
Groupement intercommunal du Mono
Union des communes du Zou

Burkina Faso

Association des municipalités du Burkina Faso

Cameroun

Association des communes et villes unies

Canada

Association francophone des municipalités du Nouveau Brunswick
Union des municipalités du Québec
Fédération canadienne des municipalités
Fédération québécoises des municipalités

Congo

Association des maires du Congo

Côte d'Ivoire

Union des villes de Côte d'Ivoire

France

Association des communes et collectivités d'Outre-Mer
Communauté urbaine de Bordeaux
Communauté d'Agglomération Évry
Centre Essonne

Guinée

Association des maires de Guinée

Madagascar

Organisme public de coopération intercommunale du Grand Antananarivo

Mali

Association des municipalités du Mali

Mauritanie

Association des maires de Mauritanie

Mozambique

Association nationale des municipalités du Mozambique

Niger

Association des municipalités du Niger

Roumanie

Association des villes de Roumanie
Association des municipalités de Roumanie

Sénégal

Association des maires du Sénégal

Tchad

Association des communes du Tchad

Togo

Union des communes du Togo

Tunisie

Fédération nationale des villes tunisiennes

Conseil d'Administration de l'AIMF

(octobre 2011)

Président

M. Bertrand DELANOË
Maire de Paris (France)

Vice-Présidents

M. Hugues
NGOUELONDELE
Député-Maire de
Brazzaville (Congo)

M. Gérald TREMBLAY
Maire de Montréal
(Canada)

M. Khalifa Ababacar
SALL
Maire de Dakar (Sénégal)

M. Bilal HAMAD
Président du Conseil
municipal de Beyrouth
(Liban)

M. Willy DEMEYER
Bourgmestre de Liège
(Belgique)

Secrétaire général

M. Simon COMPAORE
Maire de Ouagadougou (Burkina Faso)

Trésorier

M. Mohammed SAJID
Maire de Casablanca (Maroc)

Membres

M. MAMBE Beugré Robert
Gouverneur du District d'Abidjan (Côte
d'Ivoire)

M. Sami KANAAN
Adjoint au Maire de Genève (Suisse)

M. KEP Chuk Tema
Gouverneur de Phnom Penh (Cambodge)

Mme Olga RAMALASON
Mairesse d'Antsirabe (Madagascar)

M. Jean-François NTOUTOUME EMANE
Maire de Libreville (Gabon)

M. Seifallah LASRAM
Maire de Tunis (Tunisie)

M. Adama SANGARE
Maire central du District de Bamako (Mali)

M. Paul HELMINGER
Bourgmestre de Luxembourg (Grand-Duché
du Luxembourg)

Mme Marie-Antoinette ALEXIS
Maire de Victoria (Seychelles)

M. Nicéphore SOGLO
Maire de Cotonou (Bénin)

M. Mahmed KHODABACCUS
Lord-Maire de Port-Louis (Maurice)

M. Gilbert TSIMI EVOUNA
Délégué du Gouvernement auprès de la
Communauté urbaine de Yaoundé (Cameroun)

Commission permanente n° 1 :
« *Décentralisation et démocratie locale* »
M. Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE
Maire de Saint-Louis (Sénégal)

Commission permanente n° 2 :
« *Développement urbain durable et
environnement* »
M. Daniel BRELAZ
Syndic de Lausanne (Suisse)

Commission permanente n° 3 :
« *Genre, formation et mise en réseau des
personnels municipaux* »
M. Hugues MARTIN
Adjoint au Maire de Bordeaux (France)

Commission permanente n° 4 :
« *Dialogue interculturel et paix* »
M. André KIMBUTA
Gouverneur de Kinshasa (RD Congo)

Commission permanente n° 5 :
« *Développement local et
entrepreneuriat* »
M. Régis LABEAUME
Maire de Québec (Canada)

Commission permanente n° 6 :
« *Aide humanitaire et gestion des
risques* »
M. Hamza OULD HAMZA
Président de la Communauté urbaine de
Nouakchott (Mauritanie)

Secrétariat permanent

9 rue des Halles, 75001 PARIS – Téléphone : 00 33 (0)1 44 88 22 88 – Télécopie : 00 33 (0)1 40 39 06 62
Adresse électronique : sp@aimf.asso.fr – Site : www.aimf.asso.fr

Secrétaire permanent

M. Pierre BAILLET

Secrétaires

Mme Maguy CAPITOLIN
M. Gérard DECKER

Conseillers

M. Jean-Marie RENNO
M. Jean-Pierre DAVID
M. Laurent JABOEUF
Mme Julie GUILLAUME

Chargée de projets

Mme Arianna ARDESI

Chargés de mission

M. Samba BA
Mme Nathalie GURDEBEKE

Comptable

Mme Monique PELLET

Décisions prises lors de la 71^{ème} réunion du Bureau

Situation du Secrétaire permanent :

Le mandat de Pierre BAILLET, Secrétaire permanent de l'AIMF, est prolongé jusqu'en 2014.

Recouvrement des cotisations :

Le Bureau a décidé qu'il soit mis un terme aux adhésions des villes dont l'arriéré de cotisations est significatif.

Aucun projet ne sera présenté au Bureau par une ville non à jour de sa cotisation.

Aucune invitation à l'Assemblée générale ne sera adressée à une ville non à jour de sa cotisation.